



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°69-2020-105

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2020

# Sommaire

## 69\_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2020-08-31-002 - SKM\_C45820083111580 (4 pages) Page 4

## 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-27-001 - instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de MARENNES située dans le canton de Saint-Symphorien d'Ozon et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11) (2 pages) Page 9

69-2020-08-28-004 - AP du 28 août 2020 portant diverses mesures d'interdiction le 12 et 13 septembre 2020 TdF le préfet Thierry SUQUET (2 pages) Page 12

69-2020-08-31-001 - AP portant renouvellement de la commission communale accessibilité aux PH ville de Villeurbanne (5 pages) Page 15

69-2020-07-16-017 - Décision CLAC Délibération n° DD/CLAC/SE/N°1C/2020-07-06 Du 6 juillet 2020 à l'encontre de M. Christophe LANDRE (5 pages) Page 21

69-2020-08-20-009 - Décision n°69\_2020\_08\_20\_01 portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales (6 pages) Page 27

69-2020-08-20-010 - décision n°69\_2020\_08\_20\_02 portant subdélégation en matière d'ordonnateur secondaire et de pouvoir adjudicateur (6 pages) Page 34

69-2020-07-16-018 - Délibération n° DD/CLAC/SE/N°1A/2020-07-06 Du 6 juillet 2020 à l'encontre de la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP (5 pages) Page 41

69-2020-07-16-019 - DÉSIGNATION DE MEMBRES POUR PARTICIPER A LA COMMISSION D'EXPULSION DES ÉTRANGERS (2 pages) Page 47

69-2020-08-26-016 - instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de LYON située dans plusieurs circonscriptions métropolitaines et dans les quatre premières circonscriptions législatives du Rhône (18 pages) Page 50

69-2020-08-26-015 - instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de VILLEURBANNE située dans la circonscription Villeurbanne de la métropole de Lyon et dans la 6ème circonscription législative du Rhône (69-06) (10 pages) Page 69

69-2020-08-28-001 - Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR, située dans la circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05) (3 pages) Page 80

69-2020-08-26-011 - instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de VERNAISON située dans la circonscription Lônes et Côteaux de la métropole de Lyon et dans la 12ème circonscription législative du Rhône (69-12) (3 pages) Page 84

69-2020-08-26-012 - Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de LAMURE SUR AZERGUES située dans le canton de Tarare et dans la 8ème circonscription législative du Rhône (69-08) (2 pages)	Page 88
69-2020-08-26-013 - Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR située dans la circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05) (2 pages)	Page 91
69-2020-08-27-002 - instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE située dans le canton de Thizy-les-bourgs et dans la 8ème circonscription législative du Rhône (69-08) (2 pages)	Page 94
69-2020-08-28-002 - Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de THURINS située dans le canton de Vaugneray et dans la 10ème circonscription législative du Rhône (69-10) (3 pages)	Page 97
69-2020-08-26-014 - Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de VENISSIEUX située dans la circonscription Portes du Sud de la métropole de Lyon et dans la 14ème circonscription législative du Rhône (69-14) (7 pages)	Page 101
<b>69_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Rhône</b>	
69-2020-08-28-003 - 20200402 ARR 69 MADDALONE-VANDROZ (3 pages)	Page 109
<b>84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes</b>	
69-2020-08-28-005 - ARS DOS 2020 08 28 17 0268 (2 pages)	Page 113

# 69\_Achat coopératif des Hôpitaux Publics

69-2020-08-31-002

SKM\_C45820083111580

*Admissions nouveaux membres bénéficiaires UniHA*

Le Président

## Décision n° 2020 - 465

### Admission du GCS Pôle de Santé d'Arcachon (CH Arcachon) en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2019, notamment son article 6 paragraphe 1, relatif à l'admission de nouveaux membres au groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission du CH d'Arcachon pour le compte du GCS Pôle de Santé d'Arcachon en qualité de membre bénéficiaire en date du 29 juin 2020,
- Vu l'autorisation de l'ARS par arrêté n° 2020-17-0236 par décision implicite en date du 17 juillet 2020,

#### Article premier :

Le GCS Pôle de Santé d'Arcachon est admis en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA, à compter du 4 août 2020.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi, les règlements, la convention constitutive et le règlement intérieur du GCS UniHA.

Le GCS Pôle de Santé d'Arcachon reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité de membre bénéficiaire.

#### Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 4 août 2020



Charles Guépratte

## Décision n° 2020 - 476

### Admission de l'Université Paris-Dauphine PSL en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2019, notamment son article 6 paragraphe 1, relatif à l'admission de nouveaux membres au groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission de l'Université Paris-Dauphine PSL, en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA, en date du 24 juillet 2020,
- Vu l'autorisation de l'ARS par arrêté n° 2020-17-0236 par décision implicite en date du 17 juillet 2020,

#### Article premier :

L'Université Paris-Dauphine PSL est admise en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA, à compter du 14 août 2020.

A compter de cette date, elle peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi, les règlements, la convention constitutive et le règlement intérieur du GCS UniHA.

L'Université Paris-Dauphine PSL reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Elle souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité de membre bénéficiaire.

#### Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 14 août 2020



Charles Guépratte

## Décision n° 2020 - 429

### Admission de l'Institut Régional du Cancer de Montpellier en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2019, notamment son article 6 paragraphe 1, relatif à l'admission de nouveaux membres au groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission en qualité de membre bénéficiaire de l'Institut Régional du Cancer de Montpellier date du 24 juillet 2020,

#### Article premier :

L'Institut Régional du Cancer de Montpellier est admis en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA, à compter du 3 août 2020.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi, les règlements, la convention constitutive et le règlement intérieur du GCS UniHA.

L'Institut Régional du Cancer de Montpellier reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité de membre bénéficiaire.

#### Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 3 août 2020



Charles Guépratte

## Décision n° 2020 - 435

### Admission du GCS Blanchisserie Inter Hospitalière 87 (CHU Limoges) en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA

- Vu les stipulations de la Convention Constitutive du GCS UniHA adoptée lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2019, notamment son article 6 paragraphe 1, relatif à l'admission de nouveaux membres au groupement UniHA,
- Vu la demande d'admission du CHU de Limoges pour le compte du GCS Blanchisserie Inter Hospitalière 87 en qualité de membre bénéficiaire en date du 2 juillet 2020,
- Vu l'autorisation de l'ARS par arrêté n° 2020-17-0236 par décision implicite en date du 17 juillet 2020,

#### Article premier :

Le GCS Blanchisserie Inter Hospitalière 87 est admis en qualité de membre bénéficiaire du GCS UniHA, à compter du 3 août 2020.

A compter de cette date, il peut bénéficier des marchés conduits sous l'égide UniHA, soit par adhésion aux procédures en groupement de commandes, soit par recours à la centrale d'achat UniHA, dans les conditions prévues par la loi, les règlements, la convention constitutive et le règlement intérieur du GCS UniHA.

Le GCS Blanchisserie Inter Hospitalière 87 reconnaît avoir pris connaissance des stipulations et prescriptions relatives à l'organisation et au fonctionnement du GCS UniHA.

Il souscrit à l'ensemble de ces stipulations et prescriptions au titre de sa qualité de membre bénéficiaire.

#### Article deux :

La présente est promulguée au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

Fait à Lyon, le 3 août 2020



Charles Guépratte

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-27-001

instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique

et répartissant les électeurs pour la commune de

*instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique  
et répartissant les électeurs pour la commune de MARENNES située dans le canton de Saint-*  
**MARENNES** *située dans le canton de Saint-*  
**d'Ozon** *et dans la 11ème circonscription législative du*

**Rhône (69-11)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

### ARRETE n° 69-2020

**instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique  
et répartissant les électeurs pour la commune de MARENNES située dans le canton de Saint-  
Symphorien d'Ozon et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté du 15 mai 2003 transférant le siège du bureau de vote,

CONSIDERANT la demande du maire de Marennes le 16 juin 2020,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté 15 mai 2003 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Article 2** : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Marennes seront répartis en 2 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center"><b>Bureau de votre N°1</b></p> <p align="center">Mairie</p> <p align="center">Salle du conseil</p> <p align="center">167 rue Centrale</p>	<p>Allée de Maupas - Allée des roseaux - Chemin d'Aiguebelle - Chemin Chartognières - Chemin de Beyron - Chemin de Chante Merle - Chemin de Chazelle - Chemin de Combelouve - Chemin de Coupetan - Chemin de Fontaine-Chatal - Chemin de la Donnière - Chemin de la Revollée - Chemin de Maupas - Chemin de Pacalon - Chemin de Pont Haut - Chemin de Pré long - Chemin de Pré Millet - Chemin des Condamines - Chemin des Sables - Chemin du Risolet - Chemin Jeanjay - Chemin du Poizat - Chemin Prairie Magdelaine - Chemin Prés des Mûres - Impasse d'Aiguebelle - Impasse de Boutu - Impasse de Chaveyrieux - Impasse de la Bascule - Impasse de la Donnière - Impasse de Noyon - Impasse de Pecalliat - Impasse des roseaux - Route de la Croix de Pierre - Route de Lyon - Route de Simandres - Rue Centrale - Rue de la source - Rue du Vienoy</p>
<p align="center"><b>Bureau de votre N°2</b></p> <p align="center">salle des fêtes</p> <p align="center">11 rue de l'Eglise.</p>	<p>Allée de Fontagnière - Chemin de Fontagnière - Chemin de la Grand -Terre - Chemin des Fauries - Chemin des Pierres - Chemin des Tuileries - Impasse de la Cornaz - Impasse des Fausses - Impasse des Guindanières - Impasse du Colombier - Lieudit Gravier d'Aillon - Montée de Fontagnière - Place de l'Église - Route de Chaponnay - Route de Corbas - Route de Villette - Rue de l'Église - Rue des Fausses - Rue des Massardières - Rue Neuve</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Marennes est le bureau de vote n° 1 situé à la mairie – salle du conseil – 167 rue Centrale

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Marennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Marennes et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 27 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

## 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-28-004

### AP du 28 août 2020 portant diverses mesures d'interdiction le 12 et 13 septembre 2020 TdF le préfet Thierry SUQUET

*Article 1er : Le samedi 12 septembre 2020, de 8 heures à 22 heures, sont interdites, dans les communes de Grézieu-le-Marché, Aveize, Duerne, Montromant, Yzeron, Vaugneray, Grézieu-la-Varenne, Craponne, Francheville, Tassin-la-Demi-Lune, Ecully, Champagne au Mont d'Or, Caluire-et-Cuire et Lyon:*

- *la consommation en réunion de boissons alcooliques sur la voie publique en dehors des lieux réservés à cet effet ,*
- *la vente d'alcool à emporter sous quelque forme que ce soit ;*
- *la vente, la détention et l'usage de feux d'artifice, fusées et pétards de catégories F2, F3 et T1 sur la voie publique,*
- *la détention, le transport ou la vente de carburant en récipient portable sauf démarche à usage privé dûment justifiée. En cas de difficultés d'application de cette mesure il pourra être fait appel aux services de police et de gendarmerie.*

*Cette interdiction ne s'applique pas aux spectacles pyrotechniques dûment déclarés dans les délais réglementaires et tirés par des artificiers titulaires d'un certificat de qualification en cours de validité.*

*Article 2: Les interdictions prévues à l'article 1er sont applicables le dimanche 13 septembre 2020, de 6 heures à 15 heures, sur les communes de Lyon, Bron, Chassieu, Genas et Pusignan.*



# PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Préfecture  
Direction de la sécurité et de la protection civile  
Bureau des polices administratives

Lyon, le

## **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° portant diverses mesures d'interdiction du 12 au 13 septembre 2020**

**LE PRÉFET DU RHÔNE**  
*Officier de la Légion d'honneur*  
*Commandeur de l'ordre national du Mérite*

*VU* le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;

*VU* le code de la santé publique ;

*VU* le code de la sécurité intérieure ;

*VU* la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 4 ;

*VU* le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

*VU* le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

*VU* le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

*VU* le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Thierry SUQUET en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

*VU* le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé;

*VU* l'arrêté ministériel du 31 mai 2010 pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

*VU* l'arrêté préfectoral du 31 mai 2012 réglementant la vente et l'usage d'articles pyrotechniques ;

*VU* l'arrêté préfectoral n°69-2020-08-24-001 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Thierry SUQUET en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

*1/2 Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

*CONSIDÉRANT* que du 12 au 13 septembre 2020, à l'occasion de la traversée dans le département du Rhône de l'épreuve sportive dénommée « Tour de France cycliste 2020 », se produiront des rassemblements et des attroupements sur la voie publique ;

*CONSIDÉRANT* que les avis du Haut Conseil de la santé publique recommandent de respecter les distanciations physiques et les gestes barrières ; qu'au surplus la consommation d'alcool entraîne des comportements qui ne permettent pas de respecter efficacement ces consignes sanitaires;

*CONSIDÉRANT* que la consommation d'alcool sur la voie publique lors de ces rassemblements peut être à l'origine d'altercations ou de troubles graves sur le domaine public ;

*CONSIDÉRANT* que le tir de feux d'artifice sur la voie publique sans autorisation et que le jet de pétards et de fusées dans la foule et sur les forces de l'ordre sont susceptibles de créer des mouvements de foules et de causer des blessures sérieuses à de nombreuses personnes ;

*CONSIDÉRANT* que le carburant vendu en récipient portable peut être utilisé pour déclencher des incendies de voitures ;

*CONSIDÉRANT* qu'il est nécessaire de prendre toutes mesures de police de nature à garantir la sûreté, la tranquillité et la santé publiques ;

Sur proposition de Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le samedi 12 septembre 2020, de 8 heures à 22 heures, sont interdites, dans les communes de Grézieu-le-Marché, Aveize, Duerne, Montromant, Yzeron, Vaugneray, Grézieu-la-Varenne, Craponne, Francheville, Tassin-la-Demi-Lune, Ecully, Champagne au Mont d'Or, Caluire-et-Cuire et Lyon:

- la consommation en réunion de boissons alcooliques sur la voie publique en dehors des lieux réservés à cet effet ,

- la vente d'alcool à emporter sous quelque forme que ce soit ;

- la vente, la détention et l'usage de feux d'artifice, fusées et pétards de catégories F2, F3 et T1 sur la voie publique,

- la détention, le transport ou la vente de carburant en récipient portable sauf démarche à usage privé dûment justifiée. En cas de difficultés d'application de cette mesure il pourra être fait appel aux services de police et de gendarmerie.

Cette interdiction ne s'applique pas aux spectacles pyrotechniques dûment déclarés dans les délais réglementaires et tirés par des artificiers titulaires d'un certificat de qualification en cours de validité.

**Article 2:** Les interdictions prévues à l'article 1<sup>er</sup> sont applicables le dimanche 13 septembre 2020, de 6 heures à 15 heures, sur les communes de Lyon, Bron, Chassieu, Genas et Pusignan.

**Article 3:** Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du Rhône, peut être contesté auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

**Article 4 :** La préfet délégué pour la défense et la sécurité, le Directeur départemental de la sécurité publique du Rhône, le Commandant du groupement de gendarmerie du Rhône et les maires des communes concernées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-31-001

AP portant renouvellement de la commission communale  
accessibilité aux PH ville de Villeurbanne

Préfecture

Direction de la Sécurité et de la  
Protection Civile

Service Interministériel  
de Défense et de Protection Civile

**ARRÊTE N°**  
**portant renouvellement de la commission communale**  
**pour l'accessibilité aux personnes handicapées**  
**de la ville de VILLEURBANNE**

**Le préfet de la zone de défense sud -est**  
**Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes**  
**Préfet du Rhône**

**Officier de la Légion d'honneur**  
**Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la construction et de l'habitation ;

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

**VU** les arrêtés préfectoraux n° 69-2020-06-001 et -011 du 9 juin 2020 portant renouvellement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité et de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;

**VU** les délégations accordées par M le maire de VILLEURBANNE ;

**SUR** la proposition du directeur de la sécurité et de la protection civile ;

## **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1** : Pour la ville de VILLEURBANNE, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ci-après dénommée commission communale est renouvelée ainsi qu'il suit.

**ARTICLE 2** : Les compétences de la commission communale sont les suivantes :

- Lorsqu'il y a lieu, visites avant ouverture ou de réception de travaux des établissements relevant de la deuxième à la cinquième catégorie ;
- Etudes des dossiers des établissements relevant de la deuxième à la cinquième catégorie à l'exception des demandes de dérogation.

Dans le cadre de sa mission d'étude, de contrôle et d'information du préfet et du maire prévue à l'article R.123-35 du code de la construction et de l'habitation, la commission communale peut proposer à l'autorité de police la réalisation de prescriptions.

**ARTICLE 3** : La commission communale est placée sous la présidence du maire. Celui-ci peut être représenté par l'un des adjoints figurant sur la liste jointe en annexe 1 ou à défaut, par l'un des conseillers municipaux figurant sur la liste jointe en annexe 2.

**ARTICLE 4** : La composition de la commission communale est la suivante :

1°) sont membres avec voix délibérative pour toutes les attributions :

- un représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- un agent des services de la ville de VILLEURBANNE ;

2°) sont membres à titre consultatif les administrations intéressées non membres de la commission ainsi que toute personne qualifiée, appelées à siéger par le président.

**ARTICLE 5** : La commission communale pour l'accessibilité peut valablement délibérer dès lors que le quorum est atteint.

**ARTICLE 6** : Le secrétariat de la commission communale ainsi que l'instruction des dossiers et les visites sont assurés par les services de la ville de Villeurbanne.

**ARTICLE 7** : Le président de la commission communale tient informée de la liste des établissements et des visites effectuées la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Le président de la commission communale présente un rapport d'activité à la sous-commission départementale, au moins une fois par an.

**ARTICLE 8** : La durée du mandat des membres non fonctionnaires est de trois ans. En cas de décès ou de démission d'un membre de la commission en cours de mandat, son premier suppléant siège pour la durée du mandat restant à courir.

**ARTICLE 9** : La convocation écrite comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la commission communale, dix jours au moins avant la date de chaque réunion. Ce délai ne s'applique pas lorsque la

commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

**ARTICLE 10** : La commission communale émet un avis favorable ou un avis défavorable. Cet avis est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**ARTICLE 11** : Un compte rendu est établi au cours des réunions de la commission ou, à défaut, dans les huit jours suivant la réunion. Il est signé par le président de séance et approuvé par tous les membres présents.

**ARTICLE 12** : Le maire, ou son représentant, en tant que président de séance, signe le procès-verbal portant avis de la commission. En tant qu'autorité investie du pouvoir de police, il le notifie ensuite à l'exploitant avec sa décision.

**ARTICLE 13** : Le présent arrêté annule et remplace tous les arrêtés préfectoraux créant ou modifiant la commission communale d'accessibilité de la ville de VILLEURBANNE

**ARTICLE 14** : M. le préfet délégué pour la défense et la sécurité,  
Mme. la préfète, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, préfète déléguée pour l'égalité des chances

M. le secrétaire général adjoint, sous-préfet de l'arrondissement de Lyon,

M. le directeur de la sécurité et de la protection civile,

M. le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,

M. le directeur départemental des territoires du Rhône

M. le maire de la ville de Villeurbanne,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Lyon, le 31 août 2020

Pour le Préfet,

le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

Signé Thierry SUQUET

## ANNEXE 1



### **Liste des adjoints désignés par le maire de Villeurbanne pour le représenter en tant que président de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**



1 <sup>er</sup> adjoint :	Agnès THOUVENOT
2 <sup>er</sup> adjoint :	Paul CAMPY
3 <sup>ème</sup> adjoint :	Agathe FORT
4 <sup>ème</sup> adjoint :	Alain BRISSARD
5 <sup>ème</sup> adjoint :	Christine GOYARD
6 <sup>ème</sup> adjoint :	Jonathan BOCQUET
7 <sup>ème</sup> adjoint :	Cristina MARTINEAU
8 <sup>ème</sup> adjoint :	Yann CROMBECQUE
9 <sup>ème</sup> adjoint :	Sonia TRON
10 <sup>ème</sup> adjoint :	Mohamed Ali Mohamed AHAMADA
11 <sup>ème</sup> adjoint :	Pauline SCHLOSSER
12 <sup>ème</sup> adjoint :	Mathieu GARABEDIAN
13 <sup>ème</sup> adjoint :	Laure-Emmanuelle PRADELLE
14 <sup>ème</sup> adjoint :	Stéphane FRIOUX
15 <sup>ème</sup> adjoint :	Aurélie LOIRE
16 <sup>ème</sup> adjoint :	Olivier GLUCK
17 <sup>ème</sup> adjoint :	Laura GANDOLFI
18 <sup>ème</sup> adjoint :	Gaétan CONSTANT
19 <sup>ème</sup> adjoint :	Milouka HADJ-MIMOUNE
20 <sup>ème</sup> adjoint :	Antoine COLLIAT
21 <sup>ème</sup> adjoint :	Aurore GORRIQUER

## ANNEXE 2



### **Liste des conseillers municipaux désignés par le maire de Villeurbanne pour le représenter en tant que président de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**



Antoine PELCE

Caroline ROGER-SEPPI

Julien RAVELLO

Morgane GUILLAS

Sylvie DONATI

Muriel BETEND

Maxime JOURDAN

Antoinette BUTET

Jacques VINCE

Ikhlef CHIKH

Sébastien CHATAING

Lofti DEBBECHE

Katia BUISSON

Floyd NOVAK

Frédéric VERMEULIN

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-07-16-017

Décision CLAC Délibération n°  
DD/CLAC/SE/N°1C/2020-07-06

**Du 6 juillet 2020 à l'encontre de M. Christophe LANDRE**

*Article I : Une interdiction temporaire d'exercer de 24 (vingt-quatre) mois pour toutes les activités mentionnées à l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure est prononcée à l'encontre de M. Christophe LANDRE né le 9 mars 1976 à Lyon (69).*

*Article II : Une pénalité financière d'un montant de 1500 (mille cinq-cents) euros est prononcée à l'encontre de M. Christophe LANDRE.*



## **COMMISSION LOCALE D'AGREMENT ET DE CONTROLE SUD-EST**

**Délibération n° DD/CLAC/SE/N°1C/2020-07-06**

Du 6 juillet 2020 à l'encontre de M. Christophe LANDRE

**Dossier n° D69-829**

**Date et lieu de l'audience : Lundi 6 juillet 2020, Délégation territoriale Sud-Est, Villeurbanne.**

**Nom du Président : Mme Aline SAMSON-DYE**

**Nom du rapporteur : M. Romain GIRARD**

**Secrétaire permanent : M. Benoît FLUCHOT**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.633-1 et L.634-4 autorisant les commissions locales d'agrément et de contrôle à prononcer des sanctions disciplinaires au nom du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu les articles R. 632-1 à R. 647-4 du code de la sécurité intérieure;

Vu les articles R. 631-1 à R. 631-32 du code de la sécurité intérieure;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2016 relatif aux commissions locales d'agrément et de contrôle du conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu le règlement intérieur du C.N.A.P.S ;

Vu le rapport de M. Romain GIRARD ;

Vu la procédure suivante :

M. Christophe LANDRE est né le 9 mars 1976 à Lyon (69).

Les actes et recherches réalisés par le service du contrôle de la délégation territoriale Sud-Est du CNAPS ont permis de constater les éléments suivants à l'encontre de M. Christophe LANDRE :

- **Défaut d'agrément dirigeant ;**
- **Défaut de collaboration avec les contrôleurs.**

Le directeur du CNAPS a pris l'initiative d'exercer l'action disciplinaire, conformément à l'article R.634-1 du C.S.I.

Une convocation pour comparaître le 6 juillet 2020 devant la formation disciplinaire de la commission locale d'agrément et de contrôle Sud-Est a été adressée au siège social de la société à l'attention de M. Christophe LANDRE, le 8 juin 2020, et notifié le 10 juin suivant.

M. Christophe LANDRE a été informé de ses droits.

M. Christophe LANDRE n'a produit ni document, ni observation.

Les débats se sont tenus en audience publique.

La commission a entendu le rapport et les conclusions de Monsieur Romain GIRARD, rapporteur.

M. Christophe LANDRE était absent le jour de l'audience.

### **Sur le défaut d'agrément dirigeant**

1. Considérant que l'article L. 612-6 du code de la sécurité intérieure dispose que : « *nul ne peut exercer à titre individuel une activité mentionnée à l'article L. 611-1, ni diriger, gérer ou être l'associé d'une personne morale exerçant cette activité, s'il n'est titulaire d'un agrément délivré selon des modalités définies par décret en Conseil d'Etat* » ;

2. Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que M. Christophe LANDRE est cogérant de la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP, depuis le 24 février 2016, sans être titulaire d'un agrément dirigeant ; que, par décision n° DD/CLAC/SE/N°14/2017/04/10 en date du 15 mai 2017, la CLAC Sud-Est avait déjà examiné ce constat relevé à l'encontre de l'intéressé ; que, la CLAC Sud-Est avait retenu ce manquement et sanctionné M. Christophe LANDRE [REDACTED] ;

3. Considérant qu'il résulte des dispositions citées au point 1 qu'une personne ne peut diriger une entreprise exerçant son activité dans le domaine de la sécurité privée que si elle est titulaire d'un agrément dirigeant délivré par le CNAPS ; qu'en l'espèce, il ressort de la consultation de la base de données « DRACAR NG », que M. Christophe LANDRE n'est pas titulaire d'un agrément dirigeant alors qu'il exerce la fonction de cogérant de la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP depuis le 24 février 2016 ; que la Commission estime que ce constat est d'autant plus répréhensible que l'intéressé avait déjà été sanctionné par la CLAC Sud-Est en 2017 pour l'absence d'agrément dirigeant alors qu'il exerçait la même fonction dans la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP ; que, dans ces conditions, la commission estime qu'en tant que dirigeant d'une société proposant des activités privées de sécurité, M. Christophe LANDRE a gravement manqué à son devoir de vigilance en exerçant la fonction de dirigeant sans agrément depuis le 24 février 2016 ; que, par conséquence, la commission considère que le manquement est établi ; qu'il y a donc lieu de le retenir ;

#### **Sur le défaut de collaboration au contrôle**

4. Considérant qu'aux termes de l'article R. 631-13 du code de la sécurité intérieure « *Les acteurs de la sécurité privée entretiennent des relations loyales et transparentes avec les administrations publiques. Leurs déclarations auprès de celles-ci sont sincères. Ils répondent avec diligence à toutes les demandes des administrations publiques. Ils défèrent aux convocations des autorités judiciaires, services de police ou de gendarmerie.* » ;

5. Considérant que l'article R. 631-14 du code de la sécurité intérieure prévoit que « *les acteurs de la sécurité privée collaborent loyalement et spontanément à leur contrôle par les administrations, autorités et organismes habilités. Ils permettent, dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection de la vie privée et des secrets qu'elles protègent, la consultation, immédiate ou dans les plus brefs délais, de toute pièce réclamée, en version originale. Ils facilitent la copie de ces pièces par les agents de contrôle* » ;

6. Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que les contrôleurs du CNAPS ont souhaité auditionner M. Christophe LANDRE pour entendre ses explications ; que, dans ce cadre, les contrôleurs du CNAPS ont adressé, par courrier recommandé du 20 mai 2019, une convocation pour une audition prévue le 6 juin suivant ; que, par la suite, le courrier est revenu au CNAPS avec la mention « pli avisé et non réclamé » ; que, par décision n° DD/CLAC/SE/N°14/2017/04/10 en date du 15 mai 2017, la CLAC Sud-Est avait déjà retenu un manquement tenant au défaut de collaboration au contrôle à l'encontre de l'intéressé et sanctionné M. Christophe LANDRE [REDACTED] ;

7. Considérant qu'il est constant qu'un dirigeant d'une société de sécurité privée doit répondre avec diligence à une convocation adressée dans le cadre d'une procédure de contrôle réalisée par le CNAPS ; que, dès lors, M. Christophe LANDRE avait le devoir en tant qu'acteur de la sécurité, de déférer à la convocation des contrôleurs, ce qui implique notamment d'aller retirer son pli ; que, par son attitude manifestant une indifférence totale à l'égard des contrôleurs du CNAPS, l'intéressé a clairement fait obstacle à la procédure de contrôle en ne répondant pas à la correspondance qui lui a été adressée ; que la Commission estime que le défaut de collaboration au contrôle est d'autant plus répréhensible, que l'intéressé avait déjà été sanctionné par la CLAC Sud-Est en 2017 pour ce même constat ; que, dans ces conditions, M. Christophe LANDRE a gravement méconnu les dispositions des articles R.613-13 et R. 631-14 du code de la sécurité intérieure ; que, par conséquence, le manquement doit être retenu ;

8. Par ces motifs, et alors que l'intéressé n'a pas davantage jugé utile de présenter le moindre élément d'explication à la Commission, celle-ci après en avoir délibéré le 6 juillet 2020 :

**DECIDE:**

**Article I :** Une interdiction temporaire d'exercer de 24 (vingt-quatre) mois **pour toutes les activités mentionnées à l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure** est prononcée à l'encontre de M. Christophe LANDRE né le 9 mars 1976 à Lyon (69).

**Article II :** Une pénalité financière d'un montant de 1500 (mille cinq-cents) euros est prononcée à l'encontre de M. Christophe LANDRE.

**En vertu des dispositions de l'article L. 634-5 du code de la sécurité intérieure, le non-respect de l'interdiction temporaire prononcée en application de l'article L. 634-4 est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.**

La présente décision sera notifiée à M. Christophe LANDRE, au préfet et au procureur de la République territorialement compétents, et publiée au recueil des actes administratifs.

Cette décision est d'application immédiate.

Délibéré lors de la séance du 6 juillet 2020, à laquelle siégeaient :

- *La présidente de la commission, en sa qualité de première conseillère au tribunal administratif de Lyon, représentant du président du tribunal administratif du ressort duquel la commission à son siège ;*
- *le vice-président de la commission, représentant du directeur régional des finances publiques de la région du siège de la commission ;*
- *le représentant du préfet du siège de la commission ;*
- *le représentant du commandant de la région de la gendarmerie nationale du siège de la commission ;*
- *le représentant du directeur départemental de la sécurité publique du siège de la commission*
- *le représentant du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi du siège de la commission ;*
- *Un représentant issu des activités privées de sécurité mentionnées aux articles L. 611-1 et L. 621-1, nommé par le ministre de l'intérieur ;*

Fait, à Villeurbanne, le 16 juillet 2020

Pour la Commission Locale d'Agrément et de Contrôle Sud-Est,

**La présidente,**

*signée*

**Aline SAMSON-DYE**

Modalités de recours :

Un recours administratif préalable obligatoire, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle (CNAC), sise 2-4-6 boulevard Poissonnière- CS 80023 – 75009 PARIS. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux.

Un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans le ressort duquel se trouve soit l'établissement ou l'exploitation dont l'activité est à l'origine du litige, soit le lieu d'exercice de votre profession. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision de la Commission nationale d'agrément et de contrôle; soit de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence de la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois.

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-20-009

Décision n°69\_2020\_08\_20\_01 portant subdélégation de  
signature en matière d'attributions générales



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des  
Territoires du Rhône**

Lyon, le 20 août 2020

*Secrétariat Général*

**Décision n° 69\_2020\_08\_20\_01  
portant subdélégation de signature en matière d'attributions générales**

Le directeur départemental des Territoires,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

VU l'arrêté préfectoral n° 2018\_10\_02\_01 du 2 octobre 2018 portant organisation de la direction départementale des territoires du Rhône

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2019-07-16-001 portant délégation de signature à M. Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône

# DÉCIDE

## **Article 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BANDERIER, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé sont exercées par le directeur adjoint (en cours de désignation) et Mme Christine GUINARD, adjointe au directeur.

## **Article 2**

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique direct, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales. Cette subdélégation peut être élargie pour des attributions temporaires dans le cadre de suppléance, d'intérim ou de fonction de cadre d'astreinte.

### **Chargés de mission auprès de la Direction**

Mme CEZILLY Soizic	Chargée de mission Grenelle
--------------------	-----------------------------

### **Secrétariat général de la Direction Départementale des territoires**

Mme CHOUVELLON Anne-Laure	Responsable de l'unité Ressources Humaines et Formation
M. COVES Fabrice	Responsable de l'unité politiques financière et logistique à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2020

### **Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires (SCADT)**

Mme VOLLE Mylène	Chef de service
M. SBRAVA Eric	Adjoint au chef de service
Mme. ROUX Sabine	Responsable de l'unité déplacements
Mme ADAM Justine	Responsable de l'unité aménagement Métropole/CCEL/CCPO
M. DIEUX Nicolas	Responsable de l'unité SIG et valorisation des données
M. THEILLAY Julie	Responsable de l'atelier connaissance, foncier et urbanisme durable
M. TRELIS Lionel	Responsable de l'unité contentieux pénal et publicité
X	Expert juridique, référent contentieux administratif

### Service territorial Sud

Mme MAGNARD Aurélie	Cheffe du service Territorial Sud
M. MANDIN Pierre	Adjoint au chef du service Territorial Sud
Mme ROBERT Céline	Chargé d'études aménagement/habitat au service Territorial Sud

### Service territorial Nord

Mme HARWAL Julie	Chef du service Territorial Nord
M REUDET Nicolas	Adjoint au chef du service Territorial Nord
Mme PELLET Florence	Référent méthanisation / déchets
M. CHAMPAIN Luc	Référent bois énergie / forêt

### Service Bâtiment Durable et Accessibilité (SBDA)

Mme BURGY Juliette	Cheffe de service
M. RAJEZAKOWSKI Pierre	Adjoint au chef de service, Responsable de l'unité efficacité énergétique et immobilier de l'État
Mme BASTIN Dorine	Directrice du projet immobilier CAE
M. LEBIAN Julien	Responsable de l'unité accessibilité
MME BONELLI Barbara	Adjointe au responsable de l'unité accessibilité
Mme POPU Cécile	Responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme TROMAS Sandrine	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme VANCAUWEMBERGE Claire	Cheffe de projet Nouveau centre administratif d'Etat

### Service Économie Agricole et Développement Rural (SEADER)

Mme BELOEIL Isabelle	Chef de service
Mme JEAN Corinne	Adjointe au chef de service, Responsable de l'unité aides au revenu
M. FERRAND Pascal	Responsable de l'unité développement rural et environnement
Mme PASIECZNIK Bénédicte	Responsable de l'unité projets d'exploitation

### **Service Eau et Nature (SEN)**

M. GARIPUY Laurent	Chef de service
M. FAVIER Denis	Adjoint au chef de service
M. LEFEVRE Marc	Adjoint au chef de service
M. RAVIOL Philippe	Responsable de l'unité nature forêt
M. BOURGES Emmanuel	Chargé de mission forêt
Mme BOUVERON Florence	Responsable de l'unité eau
Mme MONTANDON Isabelle	Responsable de l'unité assainissement et pluvial
Mme JOUIN Cécile	Chargée de mission animation de la politique de l'eau

### **Service Habitat et Renouvellement Urbain (SHRU)**

M. VÉRÉ Laurent	Chef de service
Mme SAMSO Gladys	Adjointe au chef de service, Responsable de la mission Politique de la Ville, Renouvellement Urbain
M. DUFFAIT Pierre-Yves	Responsable de l'unité logement social et suivi HLM
M. NOYE Fabien	Responsable de l'unité politiques locales de l'habitat
M GUETAT Benjamin	Responsable de l'unité amélioration de l'habitat privé
Mme HANNAH Ginette	Responsable de l'unité habitat indigne
Mme SALAGER Monique	Responsable du bureau administratif

### **Service Planification Aménagement Risques (SPAR)**

M. GUERLAVAS Gwennaëlle	Chef de service
Mme BRUN Delphine	Adjointe au chef de service, Responsable du Pôle Planification
M. CHARVET François-Xavier	Responsable de l'unité procédures administratives et financières
M. RICHEZ antoine	Responsable de l'unité prévention des risques
Mme MERCIER Aline	Responsable territoriale Ouest Lyonnais - Monts du Lyonnais
M. MOLLION Vincent	Responsable territorial Beaujolais
Mme ASSEMAT Maewa	Cheffe de projet post PPRT
Mme DEVUN Sylvie	Responsable de l'unité fiscalité/ADS/SUP

## Service Sécurité et Transports (SST)

M. CROSSONNEAU Nicolas	Chef de service
M. DEHEUNYNCK Frédéric	Adjoint au chef du service, responsable de l'unité transport et sécurité routière
M. LESCURE Pascal	Adjoint au responsable de l'unité transport et sécurité routière
Mme MARATRAT Karine	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière
M. PREZ Christophe	Adjoint aux délégués de l'unité éducation routière
M. BARRAUD Sébastien	Responsable de l'unité permis et titres de navigation
M. VAGOGNE Pierre	Adjoint plaisance – unité permis et titres de navigation
M. LOPINTO Antoine	Adjoint commerce – unité permis et titres de navigation
M. SEKKAI Atman	Instructeur commerce – unité permis et titres de navigation
M. PASSOT Jérôme	Instructeur commerce – unité permis et titres de navigation
Mme DELOUIS Coralie	Responsable du bureau administratif

### **Article 3**

La présente décision abroge la décision n° 69\_2020\_01\_08\_007 du 8 janvier 2020

### **Article 4**

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

  
Le directeur  
Jacques BANDERIER  
Le Directeur Départemental  
**Jacques BANDERIER**



69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-20-010

décision n°69\_2020\_08\_20\_02 portant subdélégation en  
matière d'ordonnateur secondaire et de pouvoir  
adjudicateur

**Direction Départementale des Territoires  
du Rhône**

Lyon, le 20 août 2020

*Secrétariat Général*

**Décision n° 69\_2020\_08\_20\_02  
portant subdélégation en matière d'ordonnateur secondaire et de pouvoir  
adjudicateur**

Le directeur départemental des territoires,

VU l'arrêté du 15 janvier 1996 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2019-12-19-012 portant délégation à M. Jacques BANDERIER, directeur départemental des territoires du Rhône en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BANDERIER, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté préfectoral susvisé sont exercées par le directeur adjoint (en cours de désignation) et Mme Christine GUINARD, adjointe au directeur.

**ARTICLE 2**

Le Directeur Départemental des Territoires subdélègue les délégations de signature qui lui sont conférées par les arrêtés préfectoraux susvisés aux fonctionnaires et agents de l'Etat désignés aux articles 4 et 5 dans le cadre de leurs attributions et compétences et la limite des crédits alloués ou des dépenses autorisées.

**ARTICLE 3**

Sont exclues de cette subdélégation pour les agents listés à l'article 4 :

- les décisions de subventions de fonctionnement supérieures à 30 000 €,
- les décisions de subventions d'investissement supérieures à 100 000 €
- l'engagement des marchés publics dont les montants sont supérieurs à 90 000 euros H.T

Sont exclues de cette subdélégation pour les agents listés à l'article 5 :

- les décisions de subventions supérieures à 10 000 € ;
- L'engagement des marchés publics dont les montants sont supérieurs à 10 000 euros .H.T. ;
- Les actes et pièces relatifs à l'engagement, l'exécution et la liquidation des dépenses pour les marchés publics dont les montants sont supérieurs à 10 000 euros H.T.

#### ARTICLE 4

Mme VOLLE Mylène	Chef du Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires
M. SBRAVA Eric	Adjoint au chef de Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires
Mme BURGY Juliette	Chef du Service Bâtiment durable et Accessibilité
M. RAJEZAKOWSKI Pierre	Adjoint au chef de service Bâtiment durable et Accessibilité, Responsable de l'unité efficacité énergétique et immobilier de l'État.
Mme BELOEIL Isabelle	Chef du Service Économie Agricole et Développement Rural
Mme JEAN Corinne	Adjointe au Chef de Service Économie Agricole et Développement Rural, responsable de l'unité aides au revenu
M. GARIPUY Laurent	Chef du Service Eau et Nature
M. FAVIER Denis	Adjoint au Chef de Service Eau et Nature
M. LEFEVRE Marc	Adjoint au Chef de Service Eau et Nature
M. VÉRÉ Laurent	Chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain
Mme SAMSO Gladys	Adjointe au chef du Service Habitat et Renouvellement Urbain Responsable de la mission Politique de la Ville, Renouvellement Urbain
M. DUFFAIT Pierre-Yves	Responsable de l'unité logement social et suivi HLM
Mme GUERLAVAS Gwennaëlle	Chef du Service Planification Aménagement Risques
Mme BRUN Delphine	Adjointe au chef de service Planification Aménagement Risques, Responsable du Pôle Planification
M. Nicolas CROSSONNEAU	Chef du Service Sécurité et Transports
M. DEHEUNYNCK Frédéric	Adjoint au chef de service, Responsable de l'unité transport et sécurité routière
Mme HARWAL Julie	Chef du Service Territorial Nord
Mme MAGNARD Aurélie	Chef du Service Territorial Sud

## **ARTICLE 5**

### **Secrétariat Général**

Mme CHOUVELLON Anne Laure	Responsable de l'unité ressources humaines et formation
M. COVES Fabrice	Responsable de l'unité politiques financière et logistique
Mme RIOU Nathalie	Chargée de la politique de fonctionnement
M. TRIBECHÉ Cédric	Chargé de la logistique et du budget SG/Politiques financières et logistique

### **Service Connaissance et Aménagement Durable des Territoires**

Mme ROUX Sabine	Responsable de l'unité déplacements
Mme ADAM Justine	Responsable de l'unité aménagement Métropole/CCEL/CCPO à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2020
M. DIEUX Nicolas	Responsable de l'unité SIG et valorisation des données
Mme THEILLAY Julie	Responsable de l'atelier connaissance, foncier et urbanisme durable
M. TRELIS Lionel	Responsable de l'unité contentieux pénal et publicité
X	Expert juridique, référent contentieux administratif

### **Service Bâtiment Durable et Accessibilité**

Mme POPU Cécile	Responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme TROMAS Sandrine	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme VANCAUWEMBERGE Claire	Cheffe de projet Nouveau centre administratif d'Etat

### **Service Economie Agricole et Développement Rural**

M. FERRAND Pascal	Responsable de l'unité développement rural et environnement
Mme PASIECZNIK Bénédicte	Responsable de l'unité projets d'exploitation

### **Service Eau et Nature**

M. RAVIOL Philippe	Responsable de l'unité nature forêt
Mme MONTANDON Isabelle	Responsable de l'unité assainissement et pluvial
Mme BOUVERON Florence	Responsable de l'unité eau

### **Service Habitat et Renouvellement Urbain**

M. GUETAT Benjamin	Responsable de l'unité amélioration de l'habitat privé
Mme SALAGER Monique	Responsable du bureau administratif
Mme HANNAH Ginette	Responsable de l'unité habitat indigne
M. NOYE Fabien	Responsable de l'unité politiques locales de l'habitat

### **Service Planification Aménagement et Risques**

M. CHARVET François-Xavier	Responsable de l'unité procédures administratives et financières
Mme MERCIER Aline	Responsable territoriale Ouest Lyonnais - Monts du Lyonnais
M. MOLLION Vincent	Responsable territorial Beaujolais
Mme ASSEMAT Maewa	Cheffe de projet post PPRT
Mme DEVUN Sylvie	Responsable de l'unité fiscalité/ADS/SUP
M. RICHEZ Antoine	Responsable de l'unité prévention des risques

### **Service Territorial Sud**

M. MANDIN Pierre	Adjoint à la cheffe du service Territorial Sud
------------------	--

### **Service Territorial Nord**

M. REUDET Nicolas	Adjoint à la cheffe du service Territorial Nord
Mme PELLET Florence	Référent méthanisation / déchets
M. CHAMPAIN Luc	Référent bois énergie / forêt

### **Service Sécurité et Transports**

M. BARRAUD Sébastien	Responsable de l'unité permis et titres de navigation
M. FAYOLLE Murielle	Responsable de l'unité éducation routière
X	Responsable adjointe de l'unité éducation routière
Mme MARATRAT Karine	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière
M. PREZ Christophe	Adjoint aux délégués de l'unité éducation routière
M. LESCURE Pascal	Adjoint au responsable de l'unité transport et sécurité routière
Mme DELOUIS Coralie	Responsable du bureau administratif

## ARTICLE 6

Les agents désignés ci après sont habilités à valider les engagements et les services faits dans Chorus formulaire lorsque ces éléments ont fait l'objet d'une validation écrite par un agent bénéficiant de la délégation ou d'une subdélégation au titre des articles précédents.

M. COVES Fabrice	SG	Responsable de l'unité politiques financière et logistique
Mme RIOU Nathalie	SG	Chargée de la politique de fonctionnement
M. TRIBECHÉ Cédric	SG	Chargé de la logistique et du budget SG/Politiques financières et logistique
M. ETHEVE Rodolphe	SG	Assistant gestion et comptabilité
M. MARTINEZ Jean-François	SG	Assistant gestion et comptabilité
Mme DELOUIS Coralie	SST	Responsable du bureau administratif
Mme MARATRAT Karine	SST	Adjointe aux délégués de l'unité éducation routière
Mme POPU Cécile	SBDA	Responsable de l'unité Assistance et Maîtrise d'ouvrage en Bâtiment
Mme TROMAS Sandrine	SBDA	Adjointe à la responsable de l'unité Assistance et maîtrise d'ouvrage en bâtiment
Mme MOUZITA Mireille	SBDA	Chargée de gestion budgétaire
Mme BOUBAKER Nora	SEN	Assistante à l'instruction budgétaire et à l'instruction des dossiers d'aides dans le domaine de la nature
M. CHARVET François-Xavier	SPAR	Responsable de l'unité Unité Procédures Administratives et Financières
Mme GUILLY-LEMAIRE Jenny	SPAR	Chargée de procédures administrative et urbanisme
M. DUFFAIT Pierre-Yves	SHRU	Responsable de l'unité Logement Social et Suivi HLM
Mme SALAGER Monique	SHRU	Responsable du bureau administratif

## ARTICLE 7

La présente décision abroge la décision n° 69\_2020\_01\_08\_005 du 8 janvier 2020.

## ARTICLE 8

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

  
Le directeur  
Jacques BANDERIER



69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-07-16-018

Délibération n° DD/CLAC/SE/N° 1A/2020-07-06

Du 6 juillet 2020 à l'encontre de la société AGENCE DE  
GARDIENNAGE PRIVE AGP

*Une interdiction temporaire d'exercer de 24 (vingt-quatre) mois pour toutes les activités mentionnées à l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure est prononcée à l'encontre de la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP dont le siège social est situé 12 chemin des Barques à Vaulx-en-Velin (69120), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon, sous le numéro Siren 519 833 495, depuis le 1er février 2010.*



## **COMMISSION LOCALE D'AGREMENT ET DE CONTROLE SUD-EST**

### **Délibération n° DD/CLAC/SE/N°1A/2020-07-06**

**Du 6 juillet 2020 à l'encontre de la société AGENCE DE GARDIENNAGE  
PRIVE AGP**

**Dossier n° D69-829**

**Date et lieu de l'audience : Lundi 6 juillet 2020, Délégation territoriale Sud-Est, Villeurbanne.**

**Nom du Président : Mme Aline SAMSON-DYE**

**Nom du rapporteur : M. Romain GIRARD**

**Secrétaire permanent : M. Benoît FLUCHOT**

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, notamment les articles L.633-1 et L.634-4 autorisant les commissions locales d'agrément et de contrôle à prononcer des sanctions disciplinaires au nom du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu les articles R. 632-1 à R. 647-4 du code de la sécurité intérieure;

Vu les articles R. 631-1 à R. 631-32 du code de la sécurité intérieure;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2016 relatif aux commissions locales d'agrément et de contrôle du conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu le règlement intérieur du C.N.A.P.S ;

Vu le rapport de M. Romain GIRARD ;

Vu la procédure suivante :

La société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP est une société à responsabilité limitée unipersonnelle dirigée par MM. Abass BA et Christophe LANDRE, dont le siège social est situé 12 chemin des Barques à Vaulx-en-Velin (69120), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon, sous le numéro Siren 519 833 495, depuis le 1<sup>er</sup> février 2010.

Les actes et recherches réalisés par le service du contrôle de la délégation territoriale Sud-Est du CNAPS ont permis de constater l'élément suivant à l'encontre de la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP :

- **Défaut d'autorisation d'exercer : caducité du titre en raison de l'absence de déclaration d'un changement dans le délai d'un mois ;**

Le directeur du CNAPS a pris l'initiative d'exercer l'action disciplinaire, conformément à l'article R.634-1 du C.S.I.

Une convocation pour comparaître le 6 juillet 2020 devant la formation disciplinaire de la commission locale d'agrément et de contrôle Sud-Est a été adressée au siège social, le 8 juin 2020, et notifiée le 10 juin suivant.

La société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP a été informée de ses droits.

La société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP a produit les observations écrites qu'elle a jugé utiles après son passage devant la CLAC Sud-Est.

Les débats se sont tenus en audience publique.

La commission a entendu le rapport et les conclusions de Monsieur Romain GIRARD, rapporteur.

La société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP était représentée, le jour de l'audience, par M. Abass BA, cogérant.

Considérant que la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP a fait valoir devant la commission locale d'agrément et de contrôle Sud-Est les observations orales suivantes, reprenant de manière substantielle les observations écrites produites après son passage devant la CLAC Sud-Est :

[REDACTED]

**Sur l'absence de déclaration d'un changement dans le délai d'un mois :**

1. Considérant que l'article L. 612-9 du code de la sécurité intérieure dispose que : « *L'exercice d'une activité mentionnée à l'article L. 611-1 est subordonné à une autorisation distincte pour l'établissement principal et pour chaque établissement secondaire. Pour l'exercice de l'activité mentionnée au 4° du même article L. 611-1, cette autorisation est, en outre, soumise à une certification, selon les modalités définies à l'article L. 616-1.* » ;

2. Considérant que l'article R. 612-10-1 du code de la sécurité intérieure précise que : « *Toute modification, suppression ou adjonction affectant l'un des renseignements mentionnés aux articles R. 612-5 à R. 612-7 ainsi que tout changement substantiel dans la répartition du capital de la personne morale font l'objet d'une déclaration dans un délai d'un mois auprès de la commission locale d'agrément et de contrôle.* » ;

3. Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que l'établissement actuel de la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP est situé au 12 rue des Barques à Vaulx-en-Velin (69120), immatriculé sous le numéro SIRET 519 833 495 00020 ; que ce changement d'adresse est intervenu le 17 décembre 2015 ; que, par décision du 28 janvier 2014, la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP s'est vue délivrer une autorisation d'exercice pour son établissement situé 3 rue du Viel Renversé à Lyon (69005), immatriculé sous le numéro SIRET 519 833 495 000 12 ;

4. Considérant que l'article R. 612-10-1 du code de la sécurité intérieure impose aux sociétés de sécurité privée de tenir informés directement les services du CNAPS de toute modification des informations les concernant, et de tout évènement pouvant avoir des conséquences sur leur inscription au registre du commerce et des sociétés ; qu'en l'espèce, il ressort de la consultation de la base de données « DRACAR NG », que la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP a déclaré son siège social au 3 rue du Viel Renversé à Lyon (69005), immatriculé sous le numéro SIRET 519 833 495 000 12 alors qu'il résulte de la base de données « INTUIZ » que, depuis le 17 décembre 2015, le siège social est situé au 12 rue des Barques à Vaulx-en-Velin (69120) ; que si la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP allègue [REDACTED]

[REDACTED] ces circonstances ne sauraient avoir pour effet la dispenser de déclarer son changement d'adresse au CNAPS dans le délai requis, étant précisé que le défaut de déclaration n'a toujours pas été régularisé à la date de la séance en cause ; que, la Commission estime l'absence de déclaration d'un changement dans le délai d'un mois est d'autant plus répréhensible, que l'un de ses représentants légaux avait déjà été sanctionné par la CLAC Sud-Est par décision n° DD/CLAC/SE/N°14/2017/04/10 en date du 15 mai 2017 pour ce même constat, sans que ce manquement ait été régularisé depuis lors ; que, dès lors, la société AGENCE DE

GARDIENNAGE PRIVE AGP a gravement manqué à son devoir de vigilance en persistant à s'abstenir de régulariser sa situation ; que par conséquence, le manquement résultant de la violation des articles R. 612-10-1 et L. 612-9 du code de la sécurité intérieure est caractérisé ;

5. Considérant que la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP a eu la parole en dernier ;

6. Par ces motifs, après en avoir délibéré le 6 juillet 2020 :

**DECIDE:**

**Article Unique :** Une interdiction temporaire d'exercer de 24 (vingt-quatre) mois **pour toutes les activités mentionnées à l'article L. 611-1 du code de la sécurité intérieure** est prononcée à l'encontre de la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP dont le siège social est situé 12 chemin des Barques à Vaulx-en-Velin (69120), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon, sous le numéro Siren 519 833 495, depuis le 1<sup>er</sup> février 2010.

**En vertu des dispositions de l'article L. 634-5 du code de la sécurité intérieure, le non-respect de l'interdiction temporaire prononcée en application de l'article L. 634-4 est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.**

La présente décision sera notifiée à la société AGENCE DE GARDIENNAGE PRIVE AGP, au préfet et au procureur de la République territorialement compétents, et publiée au recueil des actes administratifs.

Cette décision est d'application immédiate.

Délibéré lors de la séance du 6 juillet 2020, à laquelle siégeaient :

- *La présidente de la commission, en sa qualité de première conseillère au tribunal administratif de Lyon, représentant du président du tribunal administratif du ressort duquel la commission à son siège ;*
- *le vice-président de la commission, représentant du directeur régional des finances publiques de la région du siège de la commission ;*
- *le représentant du préfet du siège de la commission ;*
- *le représentant du commandant de la région de la gendarmerie nationale du siège de la commission ;*
- *le représentant du directeur départemental de la sécurité publique du siège de la commission*
- *le représentant du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi du siège de la commission ;*
- *Un représentant issu des activités privées de sécurité mentionnées aux articles L. 611-1 et L. 621-1, nommé par le ministre de l'intérieur ;*

Fait, à Villeurbanne, le 16 juillet 2020

Pour la Commission Locale d'Agrément et de Contrôle Sud-Est,

**La présidente,**

*signée*

**Aline SAMSON-DYE**

Modalités de recours :

Un recours administratif préalable obligatoire, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision, auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle (CNAC), sise 2-4-6 boulevard Poissonnière- CS 80023 – 75009 PARIS. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux.

Un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans le ressort duquel se trouve soit l'établissement ou l'exploitation dont l'activité est à l'origine du litige, soit le lieu d'exercice de votre profession. Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision de la Commission nationale d'agrément et de contrôle; soit de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence de la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois.

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-07-16-019

**DÉSIGNATION DE MEMBRES POUR PARTICIPER A  
LA COMMISSION D'EXPULSION DES ÉTRANGERS**



Le Président



à Monsieur le Préfet  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

Préfecture  
106, rue Pierre Corneille  
69003 LYON

SUA

-----

Lyon, le 3 juillet 2020

**Objet :** Désignation de membres pour participer à la commission d'expulsion des étrangers

**P.J. :** 1

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, la liste des magistrats que j'ai désignés comme membres de la commission d'expulsion des étrangers du département du Rhône à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Je vous remercie de faire assurer la publication de cet arrêté au recueil des actes administratifs de votre département.



Le Président,

Geneviève VERLEY-CHEYNEL

Palais des Juridictions Administratives - 184, rue Duguesclin - 69433 LYON cédex 03  
Tél. 04.87.63.51.04



Le Président

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Désignation pour siéger à la commission d'expulsion du Rhône.**

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment son article L.522-1 ;

Vu le code de justice administrative ;

**DÉCIDE :**

**Article 1er :** Sont désignés comme membres de la commission d'expulsion des étrangers du département du **Rhône** à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2020** :

- **M. Romain REYMOND-KELLAL, premier conseiller (titulaire),**
- **Mme Maïwenn SAUTIER, conseiller (suppléant).**

**Article 2 :** Le Préfet du Rhône assurera la publication du présent arrêté, au recueil des actes administratifs.

Fait à Lyon, le 3 juillet 2020



Le Président,

*Geneviève Verley-Cheynel*  
Geneviève VERLEY-CHEYNEL

Palais des Juridictions Administratives - 184, rue Duguesclin - 69433 LYON cedex 03  
Tél. 04.87.63.51.04

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-26-016

instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique  
et répartissant les électeurs pour la commune de LYON  
*instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique  
et répartissant les électeurs pour la commune de LYON située dans plusieurs*  
située dans plusieurs  
circonscriptions métropolitaines et dans les quatre  
*circonscriptions métropolitaines et dans les quatre*  
*premières*  
premières  
circonscriptions législatives du Rhône

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

**ARRETE n° 69-2020-**

**instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique  
et répartissant les électeurs pour la commune de LYON située dans plusieurs  
circonscriptions métropolitaines et dans les quatre premières  
circonscriptions législatives du Rhône**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n° 69-2019-12-16-007 du 16 décembre 2019 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de LYON située dans plusieurs circonscriptions métropolitaines et dans les quatre premières circonscriptions législatives du Rhône,

CONSIDERANT la demande du maire de Lyon du 17 juillet 2020,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté n° 69-2019-12-16-007 du 16 décembre 2019 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Lyon seront répartis en 294 bureaux de vote dont le siège est fixé ainsi qu'il figure dans l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 3 : Le premier bureau de vote de chaque arrondissement est le bureau centralisateur de l'arrondissement.

Le bureau centralisateur global pour la ville de Lyon est le bureau de vote n° 111, situé à la mairie annexe - 10 rue Désirée dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.

Article 4 : Pour les élections législatives, le bureau centralisateur de chacune des 4 circonscriptions est le suivant :

Circonscription	Arrondissement	N° bureau centralisateur	Adresse bureau centralisateur
1 <sup>ère</sup>	5 <sup>e</sup>	501	Mairie du 5 <sup>ème</sup> - 14, rue Edmond Locard
2 <sup>ème</sup>	4 <sup>e</sup>	401	Mairie du 4 <sup>ème</sup> - 133, bd de la Croix Rousse
3 <sup>ème</sup>	8 <sup>e</sup>	801	Mairie du 8 <sup>ème</sup> - 12, avenue Jean Mermoz
4 <sup>ème</sup>	6 <sup>e</sup>	601	Mairie du 6 <sup>ème</sup> - 58, rue de Sèze

Article 5 : Pour les élections métropolitaines, les bureaux centralisateurs pour les deux fractions du 3<sup>e</sup> arrondissement comprises dans deux circonscriptions distinctes sont les suivants :

- Bureau de vote n° 301 pour la circonscription Lyon Nord
- Bureau de vote n° 319 pour la circonscription Lyon Est

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 7 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Lyon et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
1er	101	Mairie du 1 <sup>er</sup>	2, place Sathonay	Montée de l'Amphithéâtre, montée de la Grande Côte (n° impairs du 73 au 999 ; n° pairs du 96 à 998), place Fernand Rey, place Gabriel Rambaud, place de Sathonay, rue de la Martinière (n° impairs du 11 au 27 ; n° pairs du 12 à 22), rue de Savy, rue des Fargues, rue du Jardin des Plantes, rue Fernand Rey, rue Hippolyte Flandrin (n° impairs du 1 au 11 ; n° pairs du 2 à 12), rue Pierre Poivre, rue Sergent Blandan (n° impairs du 19 au 999 ; n° pairs du 24 à 998), rue Terme (n° impairs du 1 au 15 ; n° pairs du 2 au 6), tunnel routier rue Terme.	2ème	Lyon Centre
1er	102	Mairie du 1 <sup>er</sup>	2, place Sathonay	Impasse des Carmélites, impasse Fernand Rey, Impasse Tavernier, quai Saint Vincent (n° pairs du 46 à 48), rue Bouteille, rue de l'Armoncade, rue de la Martinière (n° impairs du 1 au 9 ; n° pairs du 2 à 10), rue Parelle, rue Sergent Blandan (n° impairs du 1 au 17 ; n° pairs du 2 à 22), rue Tavernier, rue Impasse Flesselles, Montée des Carmélites (n° pairs du 2 à 20), place lieutenant Morel, Place Rouville, rue Rivet.	2ème	Lyon Centre
1er	103	Ecole Victor Hugo	5 impasse Flesselles	Allée des maronniers, boulevard de la Croix-Rousse (n° pairs du 2 à 58), impasse de Fond, impasse des Chartreux, place des Chartreux, rue Carquolet, rue des Chartreux (n° impairs du 1 au 999 ; n° pairs du 2 à 14), rue Dominique Perffetti, rue Maisir, rue Marie Anne Lerouquier, rue Pierre Dupont (n° impairs du 9 au 999 ; n° pairs du 2 à 998), rue Saint Bruno.	2ème	Lyon Centre
1er	104	Ecole Victor Hugo	5 impasse Flesselles	Boulevard de la Croix Rousse (n° pairs du 60 à 136), impasse de Vauzelles, Impasse du Mont sauvage, montée de Vauzelles, montée lieutenant Allouche, Parc Surtter, rue de Crimée (n° impairs du 1 au 15 ; n° pairs du 2 à 20), rue de l'Alma, rue de la Tourrette, rue de Vauzelles, rue du Bon Pasteur (n° impairs du 1 au 31 ; n° pairs du 2 à 32), rue Ozanam, rue Sainte Clothilde.	2ème	Lyon Centre
1er	106	Groupe scolaire Ecole Aveyron	160, boulevard de la croix-rousse	Boulevard de la Croix Rousse (n° pairs du 138 au 158), impasse Beauregard, impasse des Pierres Plantées, impasse du Bon Pasteur, Jardin des Pierres Plantées, rue Callet, rue de Crimée (n° impairs du 17 au 999 ; n° pairs du 22 au 998), rue des Pierres Plantées, rue du Bon Pasteur (n° impairs du 33 au 999 ; n° pairs du 34 au 998), rue Général de Séve, rue Jean Baptiste Say, rue Rast Maupas, rue Raymond, rue Saint François d'Assise, rue Vaucanson.	2ème	Lyon Centre
1er	107	Groupe scolaire Ecole Aveyron	160, boulevard de la croix-rousse	Boulevard de la Croix Rousse (n° pairs du 160 à 998), montée Saint Sébastien (n° impairs du 1 au 19 ; n° pairs du 2 au 8), place Bellevue, place Colbert, rue Adamoli, rue Audran, rue Bodin, rue Diderot, rue Grogard, rue Lemoit, rue Megreval, rue Motter, de Gerando, rue Philibert Delorme, rue Pouteau (n° impairs du 1 au 9).	2ème	Lyon Centre
1er	108	Ecole Raoul Dufy	4, rue Vaucanson	Montée Saint Sébastien (n° pairs du 10 au 20), rue Camille Jordan, rue Chappet, rue des Tables Claudiennes (n° impairs du 43 au 999), rue Imbert Colomes (n° impairs du 17 au 999 ; n° pairs du 14 au 998), rue Pouteau (n° impairs du 11 au 19).	2ème	Lyon Centre
1er	109	Groupe Scolaire	2 rue des Tables Claudiennes	Impasse des Capucins, montée Saint Sébastien (n° pairs du 22 au 998), passage de la Vieille Monnaie, rue Burdeau (n° impairs du 35 au 999 ; n° pairs du 38 au 998), rue Coysseux, rue des Capucins, rue Bonnée, rue René Leynaud (n° impairs du 27 au 999 ; n° pairs du 2 au 998), rue Rozier.	2ème	Lyon Centre
1er	110	Ecole Michel Servet	2 rue Alsace Lorraine	Grande rue des Feuillants, petite rue des Feuillants, le Rhône, montée Coquillot, montée Saint Sébastien (n° impairs du 21 au 999), passage de la Soie, place Louis Chazotte, Place Michel Servet, place Tolozan, pont De Lettre de Tassigny, Quai André Lassaragne, rue d'Alsace Lorraine, rue de Provence, rue de Thou, rue des Fantassques, rues du Griffon, rue Eugénie Brazier, rue Marceau, rue Roger Violi, rue Royale, rue des Fantassques, tunnel routier de la Croix-Rousse.	2ème	Lyon Centre

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
1er	111	Mairie-Annexe	10, rue Désirée	Impasse de la Verrière, place de la Comédie, place du Griffon, place Louis Pradel, pont Morand, quai Jean Moulin (n° impairs du 1 au 11 ; n° pairs du 2 au 10), rue Alexandre Luigni, rue Commarcot, rue de l'arbre sec, rue de la Bourse (n° pairs du 2 au 6), rue de la République (n° impairs du 1 au 15 ; n° pairs du 2 au 10), rue Désirée, rue du Bat d'Argent, rue du Garret, rue du Griffon (n° pairs du 2 au 998), rue Joseph Serlin, rue Lorette, rue Mulet, rue Neuve, rue Pizoy, rue du Président Edouard Herriot (n° impairs du 1 au 25), rue purts Gaillot, rue Saint Claude, rue Teraille, rue Verdi.	2ème	Lyon Centre
1er	112	Ecole Robert Doisneau	1 rue Sergent Blandan	Impasse Charbonnière, impasse de la Fromagerie, impasse de la Pêcherie, impasse de la Platrière, place d'Albon, place des Terreaux, place Meissonnier, place Saint-Nizier (n° impairs du 1 au 3 ; n° pairs 2), quai de la Pêcherie (n° impairs du 3 au 999 ; n° pairs du 2 au 998), rue Chavanne, rue de la fromagerie, rue de la Platrière, rue des Bouquetiers, rue du plâtre, passage des terreaux, passage Tolozan, rue Pléney, rue Lanterne (n° impairs du 7 au 999 ; n° pairs du 8 au 998), rue Longue, rue Major-Martin, rue Paul Chenavard, rue du Président Edouard Herriot (n° pairs du 2 au 42), rue Vaifanière.	2ème	Lyon Centre
1er	113	Ecole Robert Doisneau	1 rue Sergent Blandan	Impasse sergent Blandan, place de la Paix, place Saint Vincent, place Tobie Robert, pont de la Feuillée, 1 quai de la Pêcherie, quai Saint Vincent (n° impairs du 49 au 999 ; n° pairs du 50 au 998), rue Constantine, rue d'Algérie, rue d'Oran, rue de la Martinière (n° impairs du 29 au 999 ; n° pairs du 24 au 998), rue de la Paix, rue des Augustins, rue Grobon, rue Hippolyte Flandrin (n° impairs du 13 au 999 ; n° pairs du 14 au 998), rue Lanterne (n° impairs du 1 au 5 ; n° pairs du 2 au 6), rue Louis Vitet, rue Terme (n° impairs du 17 au 999 ; n° pairs du 8 au 998), rue Thimonnier.	2ème	Lyon Centre
1er	114	Ecole Robert Doisneau	1 rue Sergent Blandan	Cours Général Giraud, impasse de la Vieille, impasse Gonin, la Soène, montée de la Butte, passage Gonin, passerelle de l'Homme de la Roche, passerelle Saint Vincent, place du Port Neuville, place du 157ème reg. inf. alpine, place soeur Louise, pont du Général Koenig, quai Saint Vincent (n° impairs du 1 au 47 ; n° pairs du 2 au 44), rue Couverte, rue de la Muette, rue de la Poudrière, rue de la Vieille, rue Duroc, rue Philippe Gonnard, rue Pierre Dupont (n° impairs du 1 au 7), rue Saint Benoit.	2ème	Lyon Centre
1er	115	Mairie	2 place Sathonay	Impasse Saint Polycarpe, place Croix Paquet, place des Capucins, place du Forez, rue Coustou, rue des Capucins n° pairs du 2 au 998), rue Romanin, rue Saint Polycarpe, rue Saint Catherine, rue Sainte Marie des Terreaux.	2ème	Lyon Centre
1er	116	Ecole Raoul Dufy	4, rue Vaucanson	Impasse Neyret, jardin de la grande côte, montée des Carmélites (n° impairs du 1 au 13), montée Neyret, rue des Tables Claudiennes (n° impairs du 1 au 41), rue Imbert Colomes (n° impairs du 1 au 15 ; côté pairs du 2 à 78), rue Capponi, rue Pouteau (n° pairs du 2 au 20).	2ème	Lyon Centre
1er	117	Ecole des Tables Claudiennes	2 rue des Tables Claudiennes	Montée de la Grande Côte (n° impairs du 61 au 71 ; n° pairs du 80 à 94), montée des Carmélites (n° impairs du 15 au 999 ; n° pairs du 22 au 998), montée du Perron, passage Donat, passage Mermet, passage Thiaffrait, place Charbonnet, rue Burdeau (n° impairs du 1 au 33 ; n° pairs du 2 au 36), rue des Tables Claudiennes (n° pairs du 2 au 998), rue Lucien Sportisse, rue Pouteau (n° impairs du 21 au 999 ; n° pairs du 22 au 998), rue René Leynaud (n° impairs du 1 au 25).	2ème	Lyon Centre
2ème	201	Mairie du 2ème	2 rue d'Enghien	Quai Maréchal Joffre (1 à 7 et 2 à 6), Voûte d'Airay (1 et 2), Rue Guynemier (14 et 25), Rue Vaubecour (26 à 34 et 25 à 35), Rue Bourgelat (2 à 12), Rue d'Enghien (1 à 11 et 2 à 10), Rue de Condé (1 à 9), Rue Franklin (2 à 14 et 1 à 13), Rue de Castries (1 à 13 et 6 à 10)	2ème	Lyon Centre

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
2ème	202	Mairie du 2ème	2 rue d'Enghien	Place Ampère (2 à 8), Place Carnot (1 à 3 et 2 à 4), Place d'AINAY (1 à 5 et 2 à 4), Rue Adélaïde Perrin (1 à 11), Rue d' Auvergne (11 à 19 et 10 à 22), Rue Vaubecour (13 à 21), Rue Jarente (2 à 18), Rue Victor Hugo (40 à 68), Rue de Condat (1 à 17), Rue d'Enghien (1 à 13), Rue Bourgeat (14 à 18 et 17 à 21), Rue de l'Abbaye d'AINAY (14 à 20), Rue des Remparts d'AINAY (4 à 10 et 1 à 9), Rue Franklin (16 à 28 et 15 à 29), Rue Henri IV (2 à 14 et 1 à 13)	2ème	Lyon Centre
2ème	203	Gymnase de l'école primaire condat	44, rue de Condat	Quai Docteur Gailleron (38 à 40 et 37 à 39), Place Carnot (6 et 5 à 7), Rue Auguste Comte (50 à 70 et 41 à 59), Rue de Condat (19 à 39), Rue Victor Hugo (45 à 67), Rue des Remparts d'AINAY (14 à 32), Rue de la Charité (44 à 62 et 37 à 45), Rue Franklin (30 à 58 et 31 à 49)	2ème	Lyon Centre
2ème	204	Gymnase de l'école primaire condat	44, rue de Condat	Quai Docteur Gailleron (26 à 36 et 27 à 35), Place Gailleron (4 à 8 et 5 à 7), Cour des Trois Passages, Rue Franklin (51 à 59), Rue de la Charité (28 à 40 et 15 à 35), Rue des Remparts d'AINAY (34 à 50 et 11 à 47), Rue Victor Hugo (29 à 43), Rue Sainte-Hélène (24 à 36), Place Gailleron (4 à 8 et 5 à 7), Rue de Fleurieu (3 et 4 à 10), Rue des Trois Passages (2 et 3), Rue Auguste Comte (32 à 46 et 23 à 37), Rue Jarente (24 et 27 à 33), Rue Laurencin (1 à 13 et 2 à 16)	2ème	Lyon Centre
2ème	205	Ecole Michelet	Place Charles Marie Widor	Quai Docteur Gailleron (2 à 22 et 1 à 23), Place Gailleron (2 et 1 à 3), Rue Sainte-Hélène (35 à 39), Rue de la Charité (2 à 18 et 1 à 11), Rue Sala (50 à 64 et 35 à 47), Rue Auguste Comte (3 à 13), Place Bellecour (14 à 24 et 15 à 23), Rue de la Barre (4 à 18), Passage des Marronniers, Place Antonin Poncet (2 à 22 et 1 à 11), Place Charles Marie Widor, Pont de l'Université, Rue Charles Blenner (2 à 10 et 3), Rue des Marronniers (2 à 10 et 3 à 11), Rue François Dauphin (8 à 18 et 5 à 13)	2ème	Lyon Centre
2ème	206	Ecole Michelet	Place Charles Marie Widor	Place Bellecour (25 et 26), Rue Auguste Comte (2 à 26), Rue Sala (32 à 44 et 27 à 33), Rue Sainte-Hélène (19 à 33), Rue Victor Hugo (2 à 16 et 1 à 27), Rue Boissac (1 à 13), Rue François Dauphin (4 à 6 et 1 à 3)	2ème	Lyon Centre
2ème	207	Salle François Salla	3, rue St François de Sales	Passerelle Saint Georges, Pont Bonaparte, Quai Tilsitt (2 à 20 et 1 à 19), Rue Antoine de Saint Exupéry (1 à 7 et 2 à 12), Rue Paul Lintier (2 à 4 et 3), Rue Tony Tollet (4 à 10 et 3 à 7), Rue Colonel Chambonnet (2 à 4), Place Bellecour (28 à 36 et 27 à 37), Rue Boissac (2 à 10), Rue Sala (2 à 8 et 3 à 25), Rue du Plat (2 à 40 et 1 à 29), Place Antoine Vallon (1 et 2), Rue Clotilde Bizolon (1 à 13)	2ème	Lyon Centre
2ème	208	Salle François Salla	3, rue St François de Sales	Quai Tilsitt (22 à 26 et 21 à 29), Rue Clotilde Bizolon (2 à 4), Place Antoine Vallon (4 et 6 et 7 et 9), Rue du Plat (31 à 37), Rue Sala (12 à 28), Rue Victor Hugo (18 à 38), Rue Jarente (1 à 25), Rue Vaubecour (2 à 24 et 1 à 11), Square Jannot, Impasse Catinel (4 et 5), Rue d' Auvergne (2 à 6 et 1 à 9), Rue de l' Abbaye d'AINAY (10 à 12), Rue Guymeret (2 à 12 et 1 à 23), Rue Jarnes Drevet (3 et 4), Rue Paul Borel, Rue Saint-François de Sales (2 à 6 et 1 à 3), Rue Sainte-Hélène (2 à 22 et 1 à 15)	2ème	Lyon Centre
2ème	209	Ecole maternelle de Condat	37, rue de Condat	Quai docteur Gailleron (42 à 46 et 41 à 49), Quai Perrache (2 à 4 et 1 à 5), Rue du Bélier, Place Carnot (8 à 18 et 9 à 17), Rue de Condat (24 à 48), Rue de la Charité (47 à 57 et 64 à 86), Rue Delandine (2 à 6 et 1 à 5), Cours de Verdun Perrache (24 à 40), Cours de Verdun Récamier (23 à 37), Rue Dukamel (3 à 21 et 2 à 22), Pont Gallieni, Rue Mazard (1 à 9 et 4 à 10), Rue du Bélier (1 à 17 et 1 à 17 et 2 à 22)	2ème	Lyon Centre
2ème	210	Ecole maternelle de Condat	37, rue de Condat	Pont Kitchener Marchand, Quai Rambaud (1 et 2), Quai Maréchal Joffre (8 à 12 et 9 à 11), Rue de Condat (2 à 22), Place Carnot (20 à 22 et 19 à 25), Cours de Verdun Rambaud (2 à 12), Cours de Verdun Gensoul (1 à 21), Place Gensoul (1 à 5 et 2 à 48), Rue d' Enghien (12 à 28 et 15 à 35), Rue Général Plessier (1 à 13 et 2 à 16), Rue Vaubecour (36 à 42 et 37 à 45), Rue Claudius Collonge (1 et 2)	2ème	Lyon Centre
2ème	211	Ecole maternelle Gilibert	7, rue Gilibert	Rue Bichat (33 à 35), Cours Charlemagne (1 à 27 et 24 à 42), Rue Delandine (8 à 28 et 11 à 29), Rue Dugas Mombel (11 à 15 et 26 à 30), Rue Marc Antoine Petit (1 à 29), Quai Perrache (6 à 18 et 9 à 19), Rue Quivogne (1 à 7 et 2 à 10), Rue Seguin (1 à 19), Rue Smith (3 à 15 et 20 à 28), Cours Suchet (25 à 41 et 30 à 70), Place des Archives (5 et 10 à 14)	1ère	Lyon Centre

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
2ème	212	Ecole maternelle Gilibert	7, rue Gilibert	Rue Bichat (1 à 27), Cours Charlemagne (2 à 22), Rue Claudius Collonge (9 à 25 et 6 à 10), Rue Denuzière (1 à 9 et 2 à 12), Rue Dugas Mombel (2 à 18 et 1 à 9), Rue Gilibert (1 à 27), Quai Rambaud (3 à 13 et 4 à 14), Rue Seguin (2 à 12), Cours Suchet (1 à 21 et 2 à 28)	1ère	Lyon Centre
2ème	213	Gymnase Groupe scolaire Aïlix	57, cours Charlemagne	Cours Bayard (7 à 31), Cours Charlemagne (51 à 57), Rue Delandine (30 à 60 et 31 à 61), Rue Marc Antoine Petit (10 à 20), Quai Perrache (20 à 34 et 21 à 33), Rue Quivogne (9 à 67 et 32 à 42), Rue Ravat (19 à 31 et 18 à 46), Rue Smith (36 à 38 et 41 à 53),	1ère	Lyon Centre
2ème	214	Gymnase Groupe scolaire Aïlix	57, cours Charlemagne	Cours Bayard (7 à 13), Rue Bichat (2 à 30), Cours Charlemagne (44 à 70), Place Delfosse, Rue Denuzière (11 à 35 et 14 à 38), Place de l'Hippodrome, Rue Marc Antoine Petit (2 à 8), Rue Quivogne (22), Quai Rambaud (138 à 15 et 148 à 16), Rue Ravat (8 à 10), Rue Seguin (14 à 26 et 21 à 41), Rue Smith (25 à 39), Place Camille Georges (1 à 11 et 2 à 10)	1ère	Lyon Centre
2ème	215	Salle Lamartine	2, rue Jean Fabre	Quai Jules Courmont (12 à 70 et 13 à 71), Rue de la Barre (1 à 11), Rue Gasparin (1 à 29), Place des Jacobins (1 à 9), Rue de Brest (33 à 45), Rue Ferrandière (6 à 14), Rue des Quatre Chapeaux (16), Rue Thomassin (6 à 26 et 5 à 13), Place de la République (44 à 44 et 55 à 59), Rue Stella (2 à 10), Cour des Archers, Impasse de l'Argue, Pont de la Guillaotière, Pont Wilson, Passage de l'Argue (42 à 78 et 49 à 79), Petit Passage de l'Argue (14), Place Bellecour (10 et 11), Place de l'Hôpital (1 à 3 et 2 et 35), Place Le Vistre (4), Rue Bellecordière (2 à 26), Rue Childebert (1 à 23 et 2 à 14), Rue Confort (1 à 13 et 4 à 14), Rue David Grin (2 et 3), Rue de la République (48 à 68 et 59 à 87), Rue Jean de Tourmes (1 à 9 et 6 à 12), Rue Louis Paurfique (20 à 28 et 19), Rue Marcel Rivière (4 à 6), Rue Simon Maupin (2 à 6 et 3 à 9), Rue des Archers (9 à 17 et 10 à 16), Rue du Président Edouard Herriot (70 à 106 et 59 à 105), Rue Grôlée (18 à 22 et 13)	2ème	Lyon Centre
2ème	216	Salle Lamartine	7 rue de Savoie	Quai des Celestins (3 à 11 et 8), Quai Saint-Antoine (32 à 36 et 31 à 39), Rue Petit David (4 à 6), Rue de la Monnaie (8 à 12 et 5 à 13), Rue Ferrandière (2), Rue de Brest (46 à 62), Place des Jacobins (4 à 8 et 7), Rue Gasparin (2 à 20), Place Bellecour (2 à 8 et 1 à 7), Rue Colonel Chambonnet (1 à 3), Passerelle du Palais de Justice, Rue des Archers (2 à 8 et 1 à 7), Place Antonin Gourju (12 et 11 à 13), Place des Celestins (1 à 11 et 2 à 10), Rue Charles Dullin (2 à 4 et 1 à 7), Rue d'Anboise (1 à 7 et 2 à 16), Rue de l'ancienne Préfecture (1 à 11 et 2 à 12), Rue de Pazzi (6), Rue de Savoie (1 à 9 et 4 à 14), Rue des Templiers (3 et 2 à 6), Rue du Port du Temple (4 à 22 et 3 à 27), Rue Emile Zola (4 à 20 et 1 à 17), Rue Gaspard André (2 à 8 et 1 à 3), Rue Jean Fabre (1 à 7 et 2), Rue Mercière (68 à 94 et 63), Rue Montcharmont (1 à 5 et 4), Rue Thomassin (4)	2ème	Lyon Centre
2ème	217	Salle de la Corbeille	Place de la Bourse - Palais du commerce	Quai Saint-Antoine (2 à 30 et 1 à 29), Place d'Albon, Rue des Bouquetiers (2), Place Saint Nizier (5 et 6), Rue de la Fromagerie, Rue Président Edouard Herriot (46 à 68 et 45 à 57), Rue Grenette (2 à 36 et 3 à 11), Rue de la République (24 à 32), Rue Thomassin (19 à 23), Rue des Quatre Chapeaux (4 à 10 et 1 à 19), Rue Ferrandière (18 à 24 et 1 à 21), Rue de la Monnaie (2), Rue du Petit David (3 à 5), Rue Alphonse Juin (2 et 1), Rue de Brest (2 à 44 et 1 à 31), Rue de La Poulillerie (2 à 8 et 1 à 9), Rue Mercière (40 à 64 et 1 à 57), Rue du Palais Grillet (1 à 25 et 2 à 34), Rue Tupin (2 à 34), Place Francisque Regnaud (1), Rue Dubois (14 à 16 et 5 à 15), Rue Saint Nizier (4 à 10 et 1 à 3), Rue Tupin (1 à 35)	2ème	Lyon Centre

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
2ème	218	Salle de la Corbeille	Place de la Bourse - Palais du commerce	Quai Jean Moulin (12 à 26 et 11 à 27), Quai Jules Courmont (2 à 10 et 1 à 11), Rue Stella (1 à 5), Place de la République (1 et 53), Rue de la République (12 à 22 et 36 à 38 et 17 à 51), Rue Grenièrte (31 à 45), Rue Président Herriot (27 à 45), Rue Neuve (4 à 34), Impasse Gentil, Passage Menestrier, Place Antoine Rivoire, Place de la Bourse (2 et 1 à 3), Place des Cordeliers (1 à 5 et 2 à 6), Rue Antoine Salles (1 à 13 et 16), Rue Champier (2), Rue Claudia (3 à 23 et 2 à 18), Rue de Jussieu (3 à 5 et 1 à 11), Rue de la Bourne (29 à 55 et 8 à 20), Rue de la Gerbe (3 et 4 à 6), Rue de la Pallualienne (13 à 15 et 14), Rue des Forces (1 à 3 et 2 à 28), Rue Gentil (4 à 22 et 5 à 27), Rue Grôlée (2 à 14 et 3 à 9), Rue Henri Germain (19 à 27 et 26 à 44), Rue Président Carnot (1 à 11 et 2 à 12), Rue Saint Bonaventure, Rue Tupin (36 à 40), Passerelle du Collège, Pont Lafayette, Rue Ferrandière (30 à 48 et 25 à 35), Rue Thomassin (28 à 40 et 29 à 39), Rue du Bât d'Argent (22 à 26)	2ème	Lyon Centre
2ème	219	Ecole Germaine Tillion	7, rue Casimir Périer	Cours Boyard (8 à 34), Rue Casimir Périer (13 à 43 et 16 à 36), Cours Charlemagne (69 à 185), Rue Nivierne Chol, Rue Delandine (64 à 80 et 63 à 75), Rue Emile Dupuyé (14), Rue Eynard, Sqaure Julien Grivas, Rue Paul Montrochet (13 à 31), Pont Pasteur, Quai Perrache (35 à 83 et 34 à 82), Rue Quivoigne (44 à 52 et 73 à 77), Rue Smith (57 à 73 et 44 à 74), Rue Vuillemer, Esplanade François Mitterand (1)	1ère	Lyon Centre
2ème	220	Ecole Germaine Tillion	7, rue Casimir Périer	Cours Boyard (2 à 6), Rue Casimir Périer (1 à 7 et 2 à 12), Rue Denuzière (40 à 64 et 37 à 63), Rue Hrant Dink (3 et 4), Rue Paul Montrochet (1 à 9 et 2 à 10), Pont de la Mulatière, Quai Rambaud (17 à 59 et 18 à 60), Quai Antoine Ribaud (1 à 25 et 2 à 16), Rue Seguin (30), Allée Paul Schenmer (1 à 5), Cours Charlemagne (72 à 190), Allée André Muré (3), Place de la Capitainerie (1), Quai Perrache (85 à 91), Passage Panama (5,7,9 et 9 bis)	1ère	Lyon Centre
3ème	301	Mairie du 3ème	215, rue Duguesclin	Rue de Bonnel (60 à 80), rue Garibaldi (158 à 200), rue Mazenod (95 à 999), rue François Garcin (1 à 999 et 2 à 22), rue de la Part Dieu (89 à 999 et 82 bis à 998), rue Duguesclin (193 à 221), rue Dunois (38 à 998 et 43 à 999), rue Moncey (106 à 122 et 79 à 101), place Marc Aron (totalité), rue Servient (77 à 119 et 84 à 100), rue André Philip (180 à 216 et 173 à 229)	3ème	Lyon Nord
3ème	302	Mairie du 3ème	215, rue Duguesclin	Cours Lafayette (30 à 74), rue Duguesclin (168 à 218), rue Servient (67 à 75), rue de Créqui (155 à 195 et 138 à 168), rue Dunois (9 à 41), avenue Maréchal de Saxe (49 à 79), rue Rabelais (23 à 999 et 32 à 998), rue le Royer (totalité), rue de Bonnel (26 à 58 et 27 à 53), rue Vendôme (147 à 185 et 152 à 202)	3ème	Lyon Nord
3ème	303	Groupe Scolaire A.Philip	188, rue André Philip	Cours Lafayette (76 à 136), rue Tête d'Or (130 à 998), boulevard Eugène Dervuelle (1 à 13), rue Garibaldi (149 à 156 et 131 à 133), rue de Bonnel (55 à 79), rue Duguesclin (171 à 191), passage Félix Benoit (totalité), rue Moncey (103 à 999 et 124 à 998)	3ème	Lyon Nord
3ème	304	Groupe Scolaire A.Philip	188, rue André Philip	Boulevard Eugène Dervuelle (2 à 998 et 15 à 999), rue Tête d'Or (123 à 999), cours Lafayette (138 à 200), ligne de chemin de fer, (cours Lafayette à rue Paul Bert), rue Paul Bert (155 à 179), place Pierre Renaudel (2), rue des Cuiraissiers (2 à 998), rue Docteur Bouchut (1 à 999 et 22 à 998), rue Garibaldi (135 à 173), rue de Bonnel (81 à 199 et 82 à 108), place Charles de Gaulle (totalité), rue Servient (121 à 999 et 102 à 998), rue Masséna (121 à 999 et 130 à 998), rue Ney (109 à 999 et 110 à 998), rue Desaix (15 à 999 et 14 à 998), boulevard Marius Vivier Merle (1 à 65 et 2 à 66), place de Milon (totalité), place Charles Bernaudier (totalité), avenue Georges Pompidou (1 à 3)	3ème	Lyon Nord
3ème	305	Groupe Scolaire Paimlévé	36 rue Chaponnoy	Cours Lafayette (2 à 28), avenue Maréchal de Saxe (60 à 76), rue de Bonnel (1 à 25), quai Victor Augagneur (1 à 6 et 2 à 4), Sqaure Jussieu (totalité), cours de la Liberté (1 à 27 et 2 à 10), rue Rabelais (1 à 21 et 2 à 30), impasse Rabelais (totalité), rue Molière (63 à 999 et 58 à 998), rue Pierre Corneille (77 à 113 et 68 à 98)	3ème	Lyon Nord

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
3ème	306	Groupe Scolaire Paimlévé	36 rue Chaponnoy	Rue de Bonnel (2 à 24), avenue Maréchal de Saxe (78 à 98), rue de la Part Dieu (1 à 53), quai Victor Augagneur (6 à 18 et 7 à 17), jardin Général Charles Delestain (totalité), rue Pravaz (totalité), rue Servient (1 à 43 et 2 à 48), cours de la Liberté (12 à 36 et 29 à 39), rue Commandant Dubois (totalité), rue de Sévigné (1 à 7 et 2 à 8), rue Pierre Corneille (100 à 130 et 115 à 141), rue Dunois (1 à 7 et 2 à 6)	3ème	Lyon Nord
3ème	307	Groupe Scolaire Paimlévé	3 Bis rue Pierre Bourdan	Rue de la Part Dieu (2 à 18), cours de la Liberté (38 à 998), cours Gambetta (1 à 13), quai Victor Augagneur (19 à 999 et 20 à 998), rue Mazenod (1 à 11 et 2 à 18), rue Chaponnoy (1 à 13 et 2 à 14), rue Aimé Collomb (totalité), rue Montebello (totalité), place Antonin Juard (totalité), rue Jean Larrivé (totalité), rue Marius Audin (totalité), rue de la Victoire (totalité), rue Mortier (totalité)	3ème	Lyon Nord
3ème	308	Groupe Scolaire Paimlévé	3 Bis rue Pierre Bourdan	Rue de la Part Dieu (20 à 54), avenue Maréchal de Saxe (100 à 132), rue Villeroy (2 à 24 et 1 à 37), rue Moncey (1 à 49 et 30 à 50), cours de la Liberté (41 à 999), rue Mazenod (20 à 64 et 13 à 59), rue Chaponnoy (15 à 55 et 16 à 56), rue de l'Épée (totalité), rue Turanne (totalité), rue Duphot (totalité), rue Gutenberg (totalité), place Pierre Simon Ballanche (2 à 2 et 1 à 999), place Gabriel Péri (1 à 1 et 2 à 2), rue de Sévigné (9 à 999 et 10 à 998), rue Pierre Bourdan (totalité), rue Marignan (totalité), rue Pierre Corneille (132 à 998 et 143 à 999), place Djibrail Bahadourian (totalité), rue Saint Jacques (totalité), rue Paul Bert (35 à 35)	3ème	Lyon Nord
3ème	309	Groupe Scolaire Paimlévé	3 Bis rue Pierre Bourdan	Rue Villeroy (26 à 58), rue Vendôme (278 à 998), cours Gambetta (15 à 49), place Gabriel Péri (3 à 3), rue Moncey (2 à 28), place Pierre Simon Ballanche (4 à 998), rue Paul Bert (1 à 33 et 2 à 30), rue Auguste Lacroix (totalité), rue Bonnefoi (totalité), rue de l'Humilité (totalité), rue Commandant Fuzier (totalité), avenue Maréchal de Saxe (134 à 998 et 141 à 999)	3ème	Lyon Nord
3ème	310	Ecole Maternelle St Eupéry	59, rue de la Part-Dieu	Rue Chaponnoy (58 à 108), rue Vendôme (170 à 190 et 197 à 215), rue Servient (45 à 65 et 50 à 82), rue Duguesclin (220 à 246 et 223 à 239), rue de la Part Dieu (95 à 87 et 56 à 82), rue François Garcin (24 à 998), rue Clos Suiphon (2 à 8), rue Chaponnoy (57 à 109), avenue Maréchal de Saxe (81 à 115), rue Mazenod (61 à 93 et 66 à 110), rue Moncey (51 à 77 et 56 à 104), rue Vendôme (204 à 240 et 187 à 213), place Guichard (totalité), place Eugène Varlin (totalité), rue Voltaire (1 à 39 et 2 à 32)	3ème	Lyon Nord
3ème	312	Ecole Maternelle Etienne Dolet	7, rue Etienne Dolet	Rue d'Arménie (24 à 998), rue Garibaldi (258 à 290), cours Gambetta (59 à 79), rue Duguesclin (281 à 305), rue de l'Abondance (11 à 35 et 2 à 26), avenue Félix Faure (36 à 58 et 19 à 43), rue André Philip (280 à 332 et 295 à 335), rue Rachais (24 à 28 et 13 à 23), place Aristide Briand (11 à 999)	3ème	Lyon Nord
3ème	313	Ecole Maternelle Etienne Dolet	7, rue Etienne Dolet	Rue Mazenod (112 à 998), rue Docteur Bouchut (2 à 20), rue des Cuiraissiers (1 à 999), rue Paul Bert (81 à 153), rue Clos Suiphon (1 à 999), rue Chaponnoy (111 à 999 et 110 à 998), rue Verlet Hanus (17 à 999 et 20 à 998), rue Etienne Dolet (totalité), rue André Philip (231 à 263 et 218 à 250), rue Garibaldi (202 à 226 et 175 à 217), place du Lac (totalité), rue du Lac (1 à 13 et 2 à 28), rue Desaix (1 à 13 et 2 à 12)	3ème	Lyon Nord
3ème	314	Gymnase Mazenod	238, rue Duguesclin	Rue Paul Bert (32 à 52), rue Voltaire (58 à 998), rue des Rancy (1 à 9 et 2 à 16), rue Duguesclin (280 à 310), cours Gambetta (61 à 57), place Victor Basch (1 à 3 et 2 à 4), rue Vendôme (241 à 999 et 268 à 276), rue Villeroy (39 à 71 et 60 à 80), avenue Maréchal de Saxe (137 à 139), rue Edison (30 à 998 et 27 à 999), rue d'Arménie (1 à 23 et 2 à 22), rue de l'Abondance (1 à 9), rue de Créqui (216 à 256 et 235 à 275), place Aristide Briand (1 à 9)	3ème	Lyon Nord

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
3ème	315	Gymnase Mazenod	238, rue Duguesclin	Rue Paul Bert (54 à 98), rue Garibaldi (228 à 256), rue d' Arménie (25 à 999), rue Duguesclin (268 à 278 et 263 à 279), rue des Rancy (11 à 37 et 18 à 40), rue Voltaire (63 à 999), rue du Gazomètre (totalité), rue Villeroi (73 à 999 et 82 à 998), rue Saint Amour (totalité), rue André Philip (252 à 278 et 265 à 293).	3ème	Lyon Nord
3ème	316	Groupe Scolaire Léon Jouhaux	34, rue Léon Jouhaux	Rue Paul Bert (100 à 130), Rue de la Bannière (2 à 44), Rue de l' Abondance (37 à 59), Rue Garibaldi (219 à 251), Place des Martyrs de la Résistance (totalité), Rue de la Rize (1 à 21 et 2 à 18), Rue des Rancy (39 à 47 et 42 à 60), Rue du Pensionnat (1 à 77 et 2 à 72), Rue du Lac (15 à 51 et 30 à 60), Rue Léon Jouhaux (1 à 73 et 2 à 78)	3ème	Lyon Nord
3ème	317	Halle des sports	91, boulevard Marius Vivier Merle	Rue Paul Bert (132 à 188), ligne de chemin de fer (de la rue Paul Bert à l'impassé du Pensionnat), impasse du Pensionnat (1 à 999), Rue du Pensionnat (79 à 999 et 74 à 80), Place Danton (1 à 1, 2 à 2, 5 à 999 et 6 à 998), Rue Danton (1 à 21 et 2 à 30), Rue de l' Abondance (61 à 69), Rue de la Bannière (1 à 39), Rue de la Rize (23 à 999 et 20 à 998), Rue Lavoisier (totalité), Rue des Rancy (49 à 999 et 62 à 998), Rue D' Essling (totalité), Boulevard Marius Vivier Merle (67 à 87 et 68 à 84), place Pierre Renaudi (1 à 999 et 4 à 998)	3ème	Lyon Nord
3ème	318	Ecole Aimé Césaire	10, rue du diapason	Rue de l' Abondance (28 à 52), Rue de la Bannière (46 à 998), Allée du Parc (2 à 998), Rue du Diapason (1 à 999), Avenue Jules Jusserand (1 et 1 et 2 à 998), Cours Gambetta (81 à 97), Rue Garibaldi (253 à 277), Rue Léon Jouhaux (75 à 999 et 80 à 998), Rue du Lac (63 à 999 et 62 à 998), Place Bir Hakem (totalité), Avenue Félix Faure (45 à 71 et 60 à 80), Rue Rachais (1 à 11 et 2 à 22), Rue Julien Dauvivier (totalité).	3ème	Lyon Nord
3ème	319	Groupe Scolaire A. Charial	25, rue Antoine Charial	Cours Lafayette (202 à 240), rue Bellecombe (90 à 998 et 93 à 999), rue St Antoine (1 à 11 et 2 à 20), rue Ternois (2 à 998), rue d' Aubigny (2 à 28 et 1 à 23), rue Gandoillère (2 à 998), avenue Georges Pompidou (5 à 23), voie ferrée de chemin de fer (de l'avenue Georges Pompidou au cours Lafayette), rue de Bommel (201 à 999 et 110 à 998), rue de la Villette (1 à 63 et 2 à 64), rue Riboud (totalité), rue du rève d' Or (totalité), place de Franckfort (totalité), place de la Villette (totalité), rue Maurice Flandin (1 à 33 et 2 à 60).	4ème	Lyon Est
3ème	320	Groupe Scolaire A. Charial	25, rue Antoine Charial	Avenue Georges Pompidou (2 à 34), Rue Etienne Richerand (56 à 998 et 71 à 999), Rue Antoine Charial (1 à 39 et 22 à 70), rue Turbil (2 à 20), Rue Paul Bert (181 à 209 et 235 à 265), Rue Gabillot (1 à 999), Rue Maurice Flandin (62 à 82 et 35), Voie ferrée de chemin de fer (de la rue Paul Bert à l'avenue Georges Pompidou), Rue de la Villette (65 à 999 et 66 à 998), place Ste Anne (1 à 999 et 2 à 998), Impasse de l' Ordre (totalité), rue de Baraban (112 à 132 et 111 à 127).	4ème	Lyon Est
3ème	321	Groupe Scolaire A. Charial	25, rue Antoine Charial	rue St Antoine (22 à 34), rue Etienne Richerand (10 à 54 et 39 à 53), rue Roposte (2 à 998), rue Baraban (58 à 88), avenue Georges Pompidou (25 à 43), rue Gandoillère (1 à 999), rue d' Aubigny (25 à 37 et 30 à 38), rue Ternois (1 à 999), rue des petites sœurs (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	322	Ecole Maternelle L. Mourguet	13, rue des Petites Sœurs	Rue St Antoine (36 à 40), rue Baraban (30 à 56 et 43 à 55), rue St Sidoine (2 à 998), limite Lyon / Villeurbanne (rue Saint Sidoine à rue Saint Victorien), Rue Saint Victorien (1 à 999), Rue Roposte (1 à 999), Rue Etienne Richerand (13 à 37), rue Claudius Pionchon (2 à 10 et 1 à 13), rue d' Aubigny (39 à 999 et 40 à 998)	4ème	Lyon Est
3ème	323	Ecole Maternelle L. Mourguet	13, rue des Petites Sœurs	Cours Lafayette (242 à 998), Limite Lyon / Villeurbanne (cours Lafayette à rue Saint Sidoine), rue du 24 février 1848 (4 à 998), rue Saint Sidoine (1 à 999), rue Baraban (27 à 41 et 26 à 28), rue Saint Antoine (13 à 999 et 42 à 998), rue Bellecombe (85 à 91), rue Etienne Richerand (2 à 8 et 1 à 11), rue du milieu (totalité), rue de la convention (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	324	Groupe Scolaire A. Charial	31, rue Antoine Charial	Rue St Victorien (2 à 20), rue Claudius Pionchon (12 à 30), place de la Ferrandièrre (1 à 5), avenue Georges Pompidou (45 à 999), rue Baraban (57 à 87), rue Louis Jasseron (totalité).	4ème	Lyon Est

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
3ème	325	Groupe Scolaire A. Charial	31, rue Antoine Charial	Rue Antoine Charial (2 à 22), Rue Gabillot (2 à 998), Rue Moissonnier (2 à 998), Avenue Laccassagne (2 à 28 et 1 à 11), Avenue Félix Faure (111 à 159), ligne de chemin de fer (de l'avenue Félix Faure à la rue Paul Bert), Rue Paul Bert (211 à 233 et 190 à 220), Rue Maurice Flandin (37 à 999 et 84 à 998), rue Général Mouton-Duvernet (22 à 998 et 21 à 999), rue Kimmeling (totalité), Impasse Millon (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	326	Ecole Primaire Meynis	8, rue Meynis	Rue Antoine Charial (72 à 114), passage Meynis (2 à 998), rue Meynis (2 à 998), avenue Félix Faure (171 à 189), rue Turbil (1 à 999), rue Paul Bert (258 à 290 et 267 à 301).	4ème	Lyon Est
3ème	327	Ecole Primaire Meynis	8, rue Meynis	Rue Frédéric Mistral (6 à 998), avenue Félix Faure (191 à 999), rue Meynis (1 à 999), passage Meynis (1 à 999), rue Antoine Charial (149 à 999 et 116 à 998), rue de l'Espérance (7 à 999 et 18 à 998), rue Sainte Anne de Baraban (56 à 998), rue Paul Bert (303 à 999 et 292 à 998), petite rue Saint Eusèbe (totalité), rue Saint Eusèbe (1 à 11 et 2 à 10).	4ème	Lyon Est
3ème	328	Ecole Primaire Meynis	8, rue Meynis	Avenue Félix Faure (166 à 998), place des maisons neuves (1 à 3), rue du Dauphiné (95 à 999), rue Carry (1 à 999 et 2 à 8), rue de la métallurgie (1 à 999), rue David (1 à 5).	4ème	Lyon Est
3ème	329	Groupe Scolaire Jules Verne	13, rue Jules Verne	Rue du Dauphiné (124 à 998), route de Genas (2 à 26), rue Bellicard (2 à 998), ligne du tramway (de la rue Bellicard à la rue de l'Est), rue de l'Est (1 à 9), rue Jeanne d' Arc (13 à 21), rue Feuillat (2 à 14 et de 1 à 31), ligne de tramway (impasse de la ruche à rue Feuillat), impasse de la ruche (1 à 999), rue Villebois-Mareuil (1 à 999), impasse lacombe (totalité), rue docteur Vaillant (totalité), passage Docteur Vaillant (totalité), rue Gmié (totalité), rue Félix (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	330	Groupe Scolaire Jules Verne	13, rue Jules Verne	Ligne du Tramway (avenue Laccassagne à rue Feuillat), rue Feuillat (16 à 42), avenue Laccassagne (53 à 109), rue Domrémy (totalité), passage Feuillat (totalité), impasse Jeanne d' Arc (totalité), rue Jeanne d' Arc (1 à 11 et 2 à 20), rue docteur Paul Biday (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	331	Espace Elsa Triolet	53, rue Charles Richard	Route de Genas (28 à 88), rue Saint Isidore (2 à 38), rue Jeanne d' Arc (23 à 65), place des poilus (totalité), place Antoine Galloy (totalité), rue de l'Est (2 à 998), ligne de tramway (entre la rue de l'Est et la rue Bellicard), rue Bellicard (1 à 999), avenue des accacias (totalité), rue Claudius Penet (totalité), impasse Laurency (totalité), impasse Morel (totalité), rue Cyrano (totalité), impasse Magnaudi (totalité), impasse Victor Hugo (totalité), impasse du Sablon (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	332	Gymnase Anselme	14 rue Antoinette	Rue Julien (18 à 26), rue Louis (24 à 58 et 43 à 49), cours docteur Long (70 à 138 et 93 à 111), rue Sainte Marie (16 à 38), rue de la Balme (37 à 61), rue Camille (37 à 59 et 36 à 48), rue Ferdinand Buissou (51 à 101 et 86 à 102), rue Louise (17 à 999), rue Charles Richard (19 à 999 et 42 à 998), avenue du château (37 à 999 et 46 à 998), cours Eugène (1 à 5 et 2 à 16), place du Château (totalité), rue du commandant Marchand (totalité), rue des Aubépins (totalité), rue des cerisiers (totalité), rue des sports (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	333	Gymnase Anselme	14 rue Antoinette	Route de Genas (132 à 182), rue St Charles (2 à 998), place St Charles (totalité), cours du docteur Long (113 à 159), rue Louis (11 à 41), rue Antoinette (26 à 998), place Antoinette (totalité), rue Camille (1 à 35 et 8 à 34), cours Richard Virton (33 à 73 et 42 à 74), rue Julien (27 à 999 et 28 à 998), place Ronde (totalité), rue de l'Église (totalité), rue Sainte Marie (1 à 11 et 2 à 14).	4ème	Lyon Est
3ème	334	Gymnase Anselme	14 rue Antoinette	Route de Genas (184 à 998), rue du Vinotier (2 à 998), petit chemin du Vinotier (2 à 998), Boulevard Priel (1 à 43 et 2 à 34), rue Bellevue (1 à 999), place Charles Dufraine (totalité), rue Pierre Bonnard (45 à 999), rue Camille (61 à 999), rue de la Balme (42 à 998 et 63 à 999), rue Sainte Marie (13 à 999 et 10 à 999), rue Saint-Charles (1 à 999), cours Richard Virton (75 à 999 et 76 à 999), cours docteur Long (140 à 998 et 161 à 999), rue de la Caille (totalité), rue Gelas (totalité), rue Ferdinand Buissou (103 à 999 et 104 à 998).	4ème	Lyon Est

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
3ème	335	65 Condorcet Ecole Primaire	37, rue Jules Massenet	Rue Pierre Bonnard (34 à 998), rue Bellevue (2 à 998), boulevard Pinel (36 à 90), rue Claude Farrère (35 à 999), rue François Villon (1 à 15), avenue Lacassagne (223 à 999 et 170 à 998), rue Tranieux 103 à 999 et 92 à 998), rue Alfred de Vigny (1 à 999), rue Jules Massenet (21 à 999 et 22 à 998), rue André Chenier (totalité), rue Antoine Lavolette (19 à 999 et 24 à 998), rue Coignet (31 à 999 et 24 à 998), rue Montaigne (2 à 22 et 1 à 19), rue Alfred de Musset (totalité), rue des Peupliers (totalité), rue Pascal (1 à 9 et 2 à 10), impasse Duret (totalité), rue des Mobilis (totalité), place Jules Hottin (totalité), rue Paul Bourde (totalité), rue Chambovet (totalité), impasse Pommier (totalité), rue Chevalier (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	336	65 Condorcet Ecole Primaire	37, rue Jules Massenet	Avenue Lacassagne (152 à 168), rue François Villon (2 à 998 et 17 à 999), rue Claude Farrère (1 à 33 et 2 à 998), boulevard Pinel (92 à 118), avenue Rockefeller (35 à 999), rue Viola (23 à 999), place Claudia (totalité), rue Tranieux (70 à 90 et 81 à 87), cours Eugénie (47 à 999 et 84 à 998), rue Coignet (1 à 29 et 2 à 22), rue Martin (totalité), rue Riperoux (totalité), avenue Esquirol (totalité), rue Gustave (totalité), rue Jules Michélet (totalité), rue Montaigne (21 à 999 et 24 à 998), rue Pascal (11 à 999 et 12 à 998).	4ème	Lyon Est
3ème	337	Ecole maternelle Viola	3, rue Viola	Rue Ferdinand Buisson (2 à 84), rue Camille (60 à 998), rue Pierre Bonnard (1 à 43 et 2 à 32), rue Alfred de Vigny (2 à 998), rue Tranieux (89 à 101), avenue Lacassagne (177 à 221), rue Jean-Marc Bernard (1 à 21 et 2 à 28), rue Viola (1 à 15 et 2 à 22), impasse Lindbergh (totalité), cours Eugénie (7 à 45 et 18 à 50), rue Constant (totalité), rue de la Balme (1 à 35 et 2 à 40), rue Jules Massenet (1 à 19 et 2 à 20), rue Antoine Lavolette (1 à 17 et 2 à 22), rue Louis (51 à 999 et 60 à 998).	4ème	Lyon Est
3ème	338	Ecole Louise	16 rue Louise	Avenue Lacassagne (88 à 150), cours Eugénie (52), rue Tranieux (20 à 68 et 21 à 79), rue Viola (17 à 21 et 24 à 998), avenue Rockefeller (1 à 33), place d' Arsonval (totalité), rue professeur Florence (1 à 999 et 2 à 22), rue Germain David (1 à 999), rue professeur Rochnaix (1 à 23), rue Roux-Saignat (totalité), rue Omer Louis (totalité), rue Jean bart (totalité), rue Jean Quirout (totalité), rue Jean-Marc Bernard (23 à 999 et 30 à 998).	4ème	Lyon Est
3ème	339	Espace Elsa Triolet	53, rue Charles Richard	Rue Jeanne d'Arc (22 à 998), rue Bonnard (52 à 58), cours docteur Long (1 à 47), avenue Lacassagne (111 à 157), rue Feuillat (31 bis à 39), rue Jules Verne (totalité), rue Bonnetfond (totalité), rue Lamartine (totalité), rue Amiral Courbet (totalité), impasse Lamartine (totalité), rue St Isidore (40 à 998 et 33 à 999), rue Jean Candoma (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	340	Gymnase de l'école Rebatel	29, rue docteur Rebatel	Avenue Lacassagne (78 à 86), rue Professeur Rochnaix (2 à 998 et 25 à 999), rue Germain David (2 à 998), rue professeur Florence (24 à 998), cours Albert Thomas (131 à 999), rue Feuillat (37 à 65), impasse Alexandre Aujas (totalité), rue Balhazan (totalité), rue Tranieux (1 à 19 et 2 à 18), rue René et Marguerite Pellet (totalité), rue Felix Rollet (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	341	Gymnase de l'école Rebatel	29, rue docteur Rebatel	Rue Saint Maximin (52 à 998), rue docteur Rebatel (30 bis à 998 et 25 à 999), rue de l'harmonie (2 à 14), rue docteur Bonhomme (2 à 24), cours Albert Thomas (71 à 115), rue Professeur Paul Sisley (45 à 51), rue Guillaud (16 à 998 et 33 à 999), rue Saint Marc (9 à 999), rue Jeanne Koehler (totalité), rue Guy (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	342	Groupe scolaire Nové Jossierand	4 passage Roger Bréchan	Rue des Dalhais (2 à 12), rue St Marc (2 à 998), rue Guillaud (21 à 31 et 14), rue Professeur Paul Sisley (29 à 43 et 34 à 46), cours Albert Thomas (69 à 75), rue Villon (1 à 13), rue St Maximin (27 à 43 et 28 à 50).	4ème	Lyon Est
3ème	343	Groupe scolaire Nové Jossierand	4 passage Roger Bréchan	Rue du Dauphiné (78 à 84), avenue Lacassagne (48 à 56), impasse des pins (2 à 998), rue Professeur Louis Roche (2 à 998), rue de Montbrillant (2 à 998 et 1 à 7), rue du Docteur Rebatel (18 à 24), rue des Dahlais (1 à 999), rue du Professeur Paul Sisley (1 à 27).	4ème	Lyon Est

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
3ème	344	Gymnase de l'école Rebatel	29 rue Docteur Rebatel	Square Jean Reveryz (totalité), Avenue Lacassagne (58 à 76), rue Feuillat (44 à 46), rue Elie Paris (1 à 999), rue de Montbrillant (9 à 999), rue du professeur Louis Roche (1 à 999), Impasse des Pins (1 à 999), rue Bana (totalité), Rue des Prévoyants de l'Avenir (totalité), rue du Docteur Rebatel (2 à 16 et 1 à 15), rue Fial (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	345	Groupe scolaire Nové Jossierand	7 passage Roger Bréchan	Rue du Dauphiné (de 22 à 76), Rue Professeur Paul Sisley (de 2 à 26), Rue Saint Philippe (1 à 999), rue Roger Bréchan (totalité), Chemin Rampon (totalité), Impasse Claude Rampon (totalité), passage Roger Bréchan (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	346	Groupe scolaire Nové Jossierand	7, passage Roger Bréchan	Rue Jean Renoir (2 à 998), rue du Dauphiné (1 à 37 et 2 à 6), rue Saint Théodore (2 à 998), Cours Albert Thomas (1 à 29), ligne de chemin de fer (de la rue Jeanne Hachette au cours Albert Thomas), rue Général Mourton-Duvernet (1), Rue Jeanne Hachette (2 à 40).	4ème	Lyon Est
3ème	347	Château Sans Souci	36, Avenue Lacassagne	Avenue Félix Faure (110 à 164), Avenue Lacassagne (30 à 46), Rue du Dauphiné (37 bis à 69), Rue Jean Renoir (1 à 999), Rue Jeanne Hachette (1 à 999 et 42 à 998), ligne de chemin de fer (de rue Jeanne Hachette à avenue Félix Faure), Rue des Cadets de la France Libre (totalité), Rue Jean-Pierre Lévy (totalité), Rue Général Mourton-Duvernet (3 à 19 et 2 à 20).	4ème	Lyon Est
3ème	348	Ecole élémentaire Georges Pompidou	16, rue des petites sœurs	Rue Saint Victorien (22 à 998), limite Lyon/Villeurbanne (rue Saint Victorien à impasse Edouard Aynard) (Aynard), impasse Edouard Aynard (2 à 998), limite Lyon/Villeurbanne (impasse Edouard Aynard à rue Frédéric Mistral) (rue Frédéric Mistral (2 à 4), rue Sainte Anne de Baraban (39 à 999), rue de la Cité (1 à 999 et 2 à 30), place de la ferrandière (7 à 999), rue Claudius Pionchon (15 à 27), rue Saint Eusèbe (20 à 998 et 19 à 999), rue François Gillet (totalité), rue de l'espérance (1 à 5 et 2 à 6).	4ème	Lyon Est
3ème	349	Ecole Aimé Césaire	10, rue du Diapason	Rue du Pensionnat (82 à 998), impasse du Pensionnat (2 à 998), ligne de chemin de fer (de l'impasse du Pensionnat au cours Gambetta), Cours Gambetta (99 à 999), Avenue Jules Jusserand (3 à 999), Rue du Diapason (2 à 998), Allée du Parc (1 à 999), Rue de la Bonnière (41 à 999), Rue de l'Abondance (71 à 999 et 54 à 998), Rue Danton (23 à 999 et 32 à 998), Place Danton (3 à 3 et 4 à 4), Boulevard Marius Vivier Merle (89 à 999 et 86 à 998), Avenue Félix Faure (73 à 109 et 82 à 108), Rue Danielle Fayrol Duclos (totalité), Rue de la Buire (totalité), Rue de l'Abbé Boisard (25 à 999 et 44 à 998), Rue Professeur René Guillet (totalité), Rue Phlômène Magnin (totalité).	3ème	Lyon Nord
3ème	350	Groupe Scolaire A. Charial	31, rue Antoine Charial	Avenue Georges Pompidou (36 à 998), Rue de Nazareth (totalité), Rue de la Cité (32 à 998), Rue Sainte Anne de Baraban (1 à 37), Rue Baraban (89 et 90 à 98), Rue des Teinturiers (1 à 999), Rue Etienne Richerand (55 à 59), rue Claudius Pionchon (32 à 998 et 29 à 999).	4ème	Lyon Est
3ème	351	Groupe Scolaire A. Charial	29, rue Antoine Charial	Rue Paul Bert (222 à 256), Rue Turbil (22 à 998), Rue Baraban (129 à 999 et 134 à 998).	4ème	Lyon Est
3ème	352	Gymnase Anselme	14 rue Antoinette	Route de Genas (90 à 130), rue Camille (2 à 6), rue Antoinette (1 à 999 et 2 à 24), rue Louis (2 à 22 et 1 à 9), rue Julien (1 à 25), rue Bonnard (2 à 50 et 1 à 23), rue Jeanne d'Arc (67 à 999), rue Saint Isidore (1 à 31), impasse Saint Isidore (totalité), rue Général Brulard (totalité), cours Richard Virton (2 à 40 et 1 à 31), place de la reconnaissance (totalité), rue Charles Richard (2 à 20 et 1 à 17).	4ème	Lyon Est
3ème	353	Espace Elsa Triolet	53, rue Charles Richard	Rue Julien (2 à 16), rue Charles Richard (22 à 40), cours docteur Long (49 à 91 et 2 à 68), rue Louise (2 à 998 et 1 à 15), rue Ferdinand Buisson (1 à 49), avenue Lacassagne (159 à 175), rue Bonnard (25 à 999 et 60 à 998), avenue du château (1 à 35 et 2 à 44), place Henri (totalité), rue du capitaine (totalité), rue Julie (totalité), place Louise (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	354	Château sans souci	36, avenue Lacassagne	Place Rouget de l'Isle (totalité), rue David (2 à 998 et 7 à 999), rue de la Métallurgie (2 à 998), rue Carry (10 à 998), rue du Dauphiné (71 à 93 et 86 à 122), rue Villebois-Mareuil (2 à 998), impasse de la rue (2 à 998), ligne de tramway (avenue Lacassagne à impasse de la rue), avenue Lacassagne (35 à 51), impasse Belleœur (totalité), rue de la rue (totalité), impasse du luthin (totalité).	4ème	Lyon Est

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
3ème	355	Ecole Primaire Meynis	8, rue Meynis	Rue des Tenturiers (2 à 998), rue Baraban (91 à 109 et 100 à 110), rue Sainte Anne de Baraban (2 à 54), rue de l'Espérance (8 à 16), rue Antoine Charial (41 à 147), rue Combet-Descombes (totalité), rue Saint Eusèbe (12 à 18 et 13 à 17), rue Etienne Richerand (61 à 69).	4ème	Lyon Est
3ème	356	Groupe scolaire Nové Josseland	7, passage Roger Bréchan	Rue Saint Philippe (2 à 998), rue Professeur Paul Sisley (28 à 32), rue Saint Maximin (2 à 16 et 1 à 25), rue des Tuiliers (2 à 20 et 1 à 11), rue Guillaud (1 à 9), rue Rossan (1 à 5 et 2 à 998), cours Albert Thomas (31 à 35), rue Saint Théodore (1 à 999), rue du Dauphiné (8 à 20), rue Marcel Pêhu (totalité).	4ème	Lyon Est
3ème	357	Groupe scolaire Nové Josseland	7, passage Roger Bréchan	Rue Saint Maximin (18 à 26), rue Villon (2 à 12), cours Albert Thomas (37 à 67), rue Rossan (7 à 19), rue Guillaud (2 à 12 et 11 à 19), rue des Tuiliers (13 à 21 et 22 à 24).	4ème	Lyon Est
3ème	358	Gymnase de l'école Rebattel	29, rue docteur Rebattel	Rue Elie Paris (2 à 998), rue Feuillat (48 à 80), cours Albert Thomas (117 à 129), rue Docteur Bonhomme (1 à 25), rue de l'Harmonie (1 à 999 et 16 à 998), rue Saint Maximin (48 à 999), rue Saint Marc (1 à 7), rue des Dahlias (14 à 998), rue docteur Rebattel (17 à 23 et 26 à 30), impasse Gazezagon (totalité), rue du Palais d'été (totalité).	4ème	Lyon Est
4ème	401	Mairie du 4ème	133, Boulevard de la Croix Rousse	du 125 au 147 Impairs Boulevard de la Croix Rousse - 1, 2 & 3, place des Tapis - du 1 au 17, I, rue Jacquard et du 8 au 42 P, rue Jacquard - 1 au 22, rue Perrot (P et I) - du 9 au 27 I, rue Valentin Coururier - du 2 au 8 P, rue d'Isly - du 1 au 20 pairs et impairs du Duverd - du 1 au 10 pairs et impairs rue Villeneuve et du 11 au 13 Impairs rue Villeneuve - 40 et 42, rue Denfert Rochereau - du 1 au 999, rue Perrod	2ème	Lyon Centre
4ème	402	Mairie du 4ème	133, Boulevard de la Croix Rousse	du 10 au 34 pairs rue Valentin Coururier - du 2 au 10 pairs et impairs impasse Dubois - Du 1 au 19 Pairs et Impairs rue Pelletier - du 151 au 161 impairs - du 149 au 161 Impairs bd de la Croix Rousse - du 5 au 999 & du 4 au 998 place des Tapis - 1 au 4, rue de la Terrasse - 1 et 2, place de la Croix Rousse - du 3 au 15 Impairs et 2, 4, 6, rue de Cûre - du 4 au 40 pairs bd des Canuts - 30 au 990 Pairs rue Duverd - du 1 au 999 impairs rue Victor Fort - du 2 au 6 pairs rue Jacquard - du 12 au 998 pairs rue Villeneuve - 19, 21 et 22 av. Cabias - du 44 au 60 pairs rue Denfert Rochereau	2ème	Lyon Centre
4ème	403	Groupe scolaire Joseph Cornier	32, rue Denfert Rochereau	du 8 au 14 Pairs rue Roussy - du 1 au 18 P et I, rue Joseph Bonnet - du 10 au 28 pairs rue Denfert Rochereau - du 19 au 25 impairs rue Jacquard - du 1 au 999 Impairs rue D'Isly - du 55 au 119 Impairs bd de la Croix Rousse - du 1 au 10, avenue Cabias P et I - du 2 au 24 P et I, place Taboreau - 1 et 3 - 6 et 8 rue Taboreau - du 1 au 999 P et I, rue Grataloup - du 1 au 999 P et I, passage Cuzin - du 1 au 999 P et I, rue Bely - du 1 au 999 place Edouard Millaud - du 1 au 999 P et I, impasse L. Dupeyroux - du 1 au 999 impasse Berger -	2ème	Lyon Centre
4ème	404	Groupe scolaire Joseph Cornier	32, rue Denfert Rochereau	du 1 au 199 impairs et du 20 au 998 Pairs du Philibert Roussy - du 22 au 38 P, rue Claudé Joseph Bonnet - du 1 au 23 Impairs rue Henri Gorjus - du 75 au 87 impairs rue Jacquard - du 2 au 20 P, rue Philippe de Lassalle - du 1 au 999 P et I, rue Anselme - du 1 au 999 P et I, rue E. Millaud - 3, rue Denfert Rochereau	2ème	Lyon Centre
4ème	405	Groupe scolaire Joseph Cornier	32, rue Denfert Rochereau	du 9 au 47 I, rue Denfert Rochereau - du 2 au 22 Pairs et du DU 27 au 35 I, rue Henri Gorjus - du 36 au 44 Pairs rue Philippe de Lassalle - du 52, AU 998 Pairs et 33, 35 et 39 rue Jacquard - du 1 AU 999 P et I, passage Guillemerier - du 1 au 999 P et I, rue Bourmes - du 1 au 999 P et I, rue Jérôme Duclair	2ème	Lyon Centre
4ème	406	Ecole Primaire des Entrepôts	2, rue des Entrepôts	du 1 au 24 P et I, rue Joseph Gillet - du 1 au 999 montée Hoche - du 1 au 999 avenue de Birmingham, du 1 au 999 chemin de Senin - du 1 au 999 P et I, place de Senin - 1 au 7 I, rue André Bonin	2ème	Lyon Centre
4ème	407	Ecole Primaire des Entrepôts	2, rue des Entrepôts	du 1 au 999 P et I, rue des Entrepôts - du 2 au 998 P, rue André Bonin - du 32 au 85 P et I, quai Gillet - du 1 au 70 P et I, rue d'Ypres - du 1 au 999 P et I, impasse d'Ypres	2ème	Lyon Centre

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
4ème	408	Salle municipale la Ficelle	65, boulevard des Canuts	64 bd des Canuts, du 5 au 999 I, grande rue de la Croix Rousse - du 1 au 999 P et I, impasse Viard, du 2 au 998 P, rue du Dumont - du 1 au 999 P et I, rue Casas - du 1 au 999 P et I, rue Rosset - du 1 au 999 P et I, rue Marie Henriette - du 1 au 31 P et I, rue Hélon - du 24 au 999 P, rue de Cûre -	2ème	Lyon Centre
4ème	409	Ecole Maternelle du Gros caillou	169, Boulevard de la Croix-Rousse	du 163 au 999 I, bd de la Croix Rousse - du 1 au 999 rue Aimé Bousange - du 3 au 999 P et I, place de la Croix Rousse - du 2 au 998 P, rue Victor Fort - du 1 au 999 P et I, passage Dumont - du 1 au 999 I, rue Dumont - du 8 au 22 P, rue de Cûre - du 2 au 14 P et I, et 3, grande rue de la Croix Rousse - du 2 au 22 P, rue d'Ivry - 15, rue de Belfort - du 1 au 19 I, & du 2 au 6 P, rue Dumange - du 1 au 13 P et I, rue du Mail - du 1 au 3 & du 2 au 998 P, rue d'Austerlitz - du 1 au 999 I, rue du Pavillon	2ème	Lyon Centre
4ème	410	Ecole Maternelle du Gros caillou	169, Boulevard de la Croix-Rousse	du 8 au 14 P, rue Dumange - du 2 au 998 P, rue du Pavillon - du 5 au 999 I, rue d'Austerlitz - du 1 au 13 I, rue de Belfort - du 2 au 998 P, montée Justin Godart - du 1 au 999 P et I, montée Bonarfos - 4, montée Rater - du 1 au 999 P et I, rue Lebrun - DU 1 au 12 P et I, rue Célu - du 1 au 999 P et I, montée du boulevard -	2ème	Lyon Centre
4ème	411	Groupe Scolaire Cdt Arnaud	6, place Commandant Arnaud	du 1 au 999 I, montée Justin Godart - du 2 au 10 P, rue de Belfort - du 22 B, au 999 P et I, rue D'Ivry - du 1 au 3 I et du 2 au 12 P, rue Dumont d'Urville - du 16 au 998 P, rue de Nuits - du 16 au 999 P et I, rue Dumange - 1, au 42 P et I, rue Joseph Souliary - du 11 au 999 P et I, rue Célu - du 1 au 88 P et I, rue Louis Thevenet - du 25 au 999 P et I, rue du Chariot d'Or - du 1 au 999 P et I, passage des Gloniettes -	2ème	Lyon Centre
4ème	412	Groupe Scolaire Cdt Arnaud	6, place Commandant Arnaud	du 1 au 31 I, rue d'Ivry - du 16 au 62 P, grande rue de la Croix Rousse - du 2 au 8 P, rue Pailleron - du 15 au 21 P et I et 23 au 43 I, rue du Mail - du 2 au 14 P, rue de Nuits - du 5 au 11 I, rue Dumont d'Urville - du 1 au 24 P et I, rue du chariot d'or - du 17 au 21 I & du 12 au 14 P, rue de Belfort - 1, 2 et 3, place Bertone	2ème	Lyon Centre
4ème	413	Groupe Scolaire Cdt Arnaud	4, place Commandant Arnaud	du 17 au 999 I, rue de Nuits - 16 et 16 b, rue Belfort - du 8 au 12 P et 11 au 999 P et I, rue Gigodot - le 13 et 15 et du 14 au 998 P, rue Dumont d'Urville - du 2 au 998 P, rue de la Tour du Pin - du 4 au 999 P et I, rue Claudius Linossier - du 9 au 999 P et I, rue Louis Thévenet	2ème	Lyon Centre
4ème	414	Groupe Scolaire Cdt Arnaud	4, place Commandant Arnaud	du 1 au 9 I, rue de Nuits - 4 et 5, place Bertone - du 22 au 998 P, rue du Mail - du 1 au 9 I, rue Pailleron et du 10 au 23 P et I, rue Pailleron - du 64 au 76 P, grande rue de la Croix Rousse - du 2 au 12 P, rue Janin - du 1 au 999 P et I, place Commandant Arnaud - du 19 au 999 I, rue Dumont Durville - 1 au 9 I, rue Gigodot - du 1 au 999 I, impasse Gigodot - du 18 au 22 P et du 31 au 999 I, rue de Belfort - du 1 au 999 I, passage Lamure	2ème	Lyon Centre
4ème	415	Ecole Georges Lapierte	61, rue E. Pons	du 1 au 999 P et I, cours d'Herbouville - Du 21 au 999 I & du 44 au 998 P, rue Josephin Souliary - du 1 au 999 I et le 6, rue Mascray - du 12 au 999 P et I, rue Rimplinger - du 2 au 998 P, rue saint Die - du 37 au 999 I et du 44 au 998 P, rue Eugène Pons - du 1 au 999 P et I, rue Philippeville - du 20 au 998 P, montée de la Boucle - du 1 au 999 P et I, rue de la Fontaine, du 1 au 999 P et I, rue Saint Eucher - du 1 au 999 P et I, rue Professeur Maurice Vallas - du 1 au 999 P et I, rue Guiffon - du 1 au 999 P et I, rue des Actionnaires - du 1 au 999 P et I, place Adrien Godien - du 1 au 999 I, montée Rater	2ème	Lyon Centre
4ème	416	Groupe scolaire Jean de la Fontaine	41, Rue Philippe de Lassalle	du 2 au 52 P, rue Chazière - du 1 au 999 I, rue Henri Ferré - du 1 au 33 I, rue Pernon - du 1 au 25 I, rue Philippe de Lassalle - du 23 au 999 P et I, rue Bony	2ème	Lyon Centre
4ème	417	Groupe scolaire Jean de la Fontaine	41, Rue Philippe de Lassalle	du 1 au 69 I, rue Chazière - du 1 au 999 P et I, chemin Vert - du 1 au 14 P et I, rue Bony - du 1 au 29 I, boulevard de la Croix Rousse - du 1 au 999 P et I, rue Bleton - II, 13 et 21, montée des Esses	2ème	Lyon Centre
4ème	418	Groupe scolaire Jean de la Fontaine	41, Rue Philippe de Lassalle	du 2 au 998 P, rue Henri Ferré, du 64 au 78 P, rue Chazière, du 65 au 999 I, rue Henon, du 27 au 41 I, rue Philippe de Lassalle, du 35 au 999 I, & du 2 au 998 P, rue Pernon, du 1 au 999 P et I, place Camille Flammarion, du 1 au 999 P et I, rue Dangeon, du 1 au 999 P et I, rue Falcom, du 1 au 999 P et I, place Picard, du 1 au 999 P et I, rue Pillement.	2ème	Lyon Centre

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métró
4ème	419	Gymnase Baillieux	53, rue Philippe de Lassalle	du 1 au 999 I rue Herman Sabron , du 74 au 998 P et I rue d'Ypres du 1 au 999 P et I chemin du Vallon, 1 au 999 I rue du Bois de la Caillie du 43 au 999 I rue Philippe de Lassalle, du 1 au 999 P et I rue Ribot - du 100 au 998 P rue Henon, du 71 au 999 I & du 80 au 998 P rue Chaziere - du 1 au 999 P et I rue de la Cromichie, du 1 au 999 P et I rue Niepce, du 1 au 999 P et I rue de l'Impasse Chaziere.	2ème	Lyon Centre
4ème	420	Ecole Jean De La Fontaine	41, rue Ph. De Lassalle	du 50 au 60 P rue Philippe de Lassalle, du 65 au 87 I rue Henon, du 1 au 999 P et I rue Barodet, du 37 au 43 I & du 26 au 34 P rue Henri Gorjus, du 1 au 999 P et I rue Jean Revel, 49 rue Denfert Rochereau	2ème	Lyon Centre
4ème	421	Gymnase Baillieux	53, rue Philippe de Lassalle	du 1 au 999 I rue Bellevue, du 23 au 999 I & du 12 au 998 P rue Clos Savaron, du 54 au 98 P rue Henon, du 45 au 999 I rue Henri Chevalier, du 45 au 999 I & du 36 au 998 P rue Henri Gorjus, du 1 au 999 P et I rue Louis Prize, du 1 au 999 P et I rue Petrus Sombardier, du 62 au 998 P rue Philippe de Lassalle. DU 2 AU 998 P rue Herman Sabron	2ème	Lyon Centre
4ème	422	Salle municipale la Ficelle	65, boulevard des Canuts	du 59 au 999 I boulevard des Canuts, du 1 au 999 P et I impasse Brunet, du 1 au 999 P et I impasse de la Loge, du 61 au 999 I rue de Cuire, du 2 au 998 P rue Bellevue, du 1 au 21 & du 2 au 10 rue Clos Savaron, du 30 au 52 P rue henon, du 1 au 43 I rue Henri Chevalier.	2ème	Lyon Centre
4ème	423	Salle municipale la Ficelle	65, boulevard des Canuts	du 33 au 55 I & du 42 au 54 P boulevard des Canuts - du 1 au 999 P et I impasse Gord - du 31 au au 59 I rue de Cuire - du 57 au 65 I & du 91 au 105 I & du 72 au 78 P rue Denfert Rochereau - du 33 au 63 I rue Henon	2ème	Lyon Centre
4ème	424	Ecole Commandant Arnaud	4, place Commandant Arnaud	du 82 au 998 P Grande rue de la Croix Rousse - du 1 au 999 P et I montée Georges Kubler, du 1 au 999 P et I passage Claude Louis Pernet, du 1 au 999 P et I passage Richan, du 1 au 999 P et I rue Arfaud, du 1 au 999 P et I rue Richan - du 5 au 999 I rue de la Tour du Pin, du 1 au 999 P et I rue des Trois Enfants du 2 au 42 P et du 1 au 35 I rue Eugene Pons - du 1 au 13 I rue Janin, du 1 au 999 P et I rue Jean Jullien, du 1 au 10 P et I rue Rupinger, du 2 au 998 P rue Henri Lachiezze Rey, du 30 au 40 P rue de Belfort et du 51 au 73 I rue de Belfort - 1 au 999 place Joannes Ambre	2ème	Lyon Centre
5ème	501	Mairie du 5ème	14, rue Edmond Locard	Allée Emmanuelle Gounod, Avenue du Point du Jour (du 21 au 69Q - du 24 au 48Q), Impasse Cumin, Impasse Général de Lutz, rue des Granges (du 1 au 33Q), rue du Docteur Edmond Locard (du 1 au 18Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	502	Ecole Maternelle F. Truffaut	25, rue Sœur Janin	Impasse du Point du Jour (du 23 au 999 Q), rue de Champvert (du 19 au 35 Q et du 20 au 32Q), rue du Docteur Edmond Locard (du 19 au 99Q et du 20 au 106Q), rue sœur Janin	1ère	Lyon Ouest
5ème	503	Ecole Maternelle F. Truffaut	25, rue Sœur Janin	Rue de Champvert (du 19 au 18Q), rue des Acqueducts (du 25 au 41Q et du 26 au 38Q), rue du Docteur Edmond Locard (101 à 999Q et du 108 au 998Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	504	Ecole Maternelle F. Truffaut	25, rue Sœur Janin	Allée de Taurone, Avenue du Point du Jour (71 à 999Q et 50 à 998Q), Impasse du Point du Jour (du 1 au 22Q), rue des Acqueducts (1 à 23Q et 2 à 24Q), rue des Granges (34 à 999Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	505	Ecole maternelle - Salle de jeux Secret	2, impasse Secret	Chemin des Cyrises, Impasse Secret, Rue Joliot Curie (7 à 75Q et 8 à 48Q), rue Maurice Jacob, Place des compagnons de la chanson.	1ère	Lyon Ouest
5ème	506	Ecole maternelle - Salle de jeux Secret	2, impasse Secret	Impasse Chomet, Impasse de Tourvielle, Impasse des Anglais, Place Benedict Tessier, Rue Arnaud, rue de Tourvielle (2 à 998Q), rue docteur Albéric Pont (45 à 999Q et 36 à 998Q), rue François Genin (1 à 49Q et 2 à 20Q), rue Joliot Curie (1 à 66Q), rue ML et Au Soucellier	1ère	Lyon Ouest
5ème	507	Groupe Scolaire Les Gémeaux	54, rue Pierre Valdo	Allée de Bretagne, Allée des Tamaris, Impasse de la Reine, Rue Chantclair, rue Chazay (du 1 au 999Q), rue Commandant Charcot (160 à 998Q), rue de Beilsen (2 à 998Q), rue de la Garenne, rue des Noyers (19 à 999Q), rue JL Vincent, rue Pierre Valdo (131 à 999Q - 122 à 998Q), rue Simon Jallade	1ère	Lyon Ouest

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métró
5ème	508	Groupe Scolaire Les Gémeaux	54, rue Pierre Valdo	Allée Henriette, Place César Geoffroy, rue Chazay (du 2 au 998Q), rue Commandant Charcot (du 128 au 158B), rue Georges Martin Witowski, rue Henriette, rue Jeunette (du 2 au 998Q), rue Pierre Valdo (du 61 au 129B et du 66 au 104Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	509	Groupe Scolaire Les Gémeaux	54, rue Pierre Valdo	Rue de Tourvielle (du 25 au 35Q), rue des noyers (1 à 17Q et 2 à 998Q), rue Jean Faucomet, rue Rivet, rue Pierre Valdo (106 à 120Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	510	Groupe Scolaire Les Gémeaux	54, rue Pierre Valdo	Allée de la Santé, Impasse des Mûres, Impasse Edmond Rostand, rue Commandant Charcot (du 88 au 126Q), rue de Tourvielle (du 1 au 23B), rue François Genin (du 51 au 999Q et du 22 au 998Q), rue Jean Marie Duclos, rue Jeunet (du 1 au 999Q), rue Pierre Valdo (du 1 au 59Q et du 2 au 64Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	511	Gymnase Charcot	13, avenue du Commandant Charcot	Boulevard des Castors (du 1 au 23Q et du 2 au 44Q), rue commandant Charcot (du 1 au 35B et du 26 au 70T), rue de Grange Bnyère (35 au 999Q), rue de foiseau Blanc, rue du panorama	1ère	Lyon Ouest
5ème	512	Gymnase Charcot	13, avenue du Commandant Charcot	du Commandant Charcot (72 au 86 T), rue du Docteur Albéric Pont (du 1 au 43Q et du 2 au 34Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	513	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson	10 rue des Fossés de Trion	Allée des Troïnes, Boulevard des Castors (25 au 999Q et 46 à 998Q), rue de l'Albe, rue du Fort Saint Irénée (1 à 87Q), rue Sœur Bouvier	1ère	Lyon Ouest
5ème	514	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson	10 rue des Fossés de Trion	Avenue Barthélémy Buyer (1 à 117Q), rue Benoist Mary (15 à 999Q et 20 à 998Q), rue des Pépinières, rue des Quatre Colomes, rue Saint Fiacre	1ère	Lyon Ouest
5ème	515	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson	10 rue des Fossés de Trion	Avenue du Point du Jour (1 à 19Q et 2 à 22Q), Place de Trion, rue Appian, Rue Benoist Mary (1 à 13Q et 6 à 18Q), rue Commandant Charcot (2 à 24Q), rue de la Favorite, rue des Pommières, rue du Fort Saint Irénée (2 à 998Q), rue Montreau Jaume	1ère	Lyon Ouest
5ème	516	Groupe Scolaire Ferdinand Buisson	10 rue des Fossés de Trion	Montée de Choulans (151 à 999Q et 130 à 998Q), Place Eugène Wiernet, Place Saint Alexandre, Place Saint Irénée, Rue Benoist Mary (2 à 4Q), rue de Trion (1 à 999Q), rue des Anges, rue des Basses Verchères, rue des Chevacheurs, rue des Fossés de Trion, rue des Macchabées, rue Saint Alexandre, rue Saint Irénée, rue Trouvée, rue Vde Bourse	1ère	Lyon Ouest
5ème	517	Groupe Scolaire Champvert	231, avenue Barthélémy Buyer	Avenue Barthélémy Buyer (119 à 205Q), rue de Champvert (68 à 998Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	518	Groupe Scolaire Champvert	231, avenue Barthélémy Buyer	Avenue Barthélémy Buyer (207 à 999Q), rue de Champvert (37 à 999Q et 34 à 66Q), rue Maurice Bellemain	1ère	Lyon Ouest
5ème	519	Groupe Scolaire Champvert	231, avenue Barthélémy Buyer	Rue des Acqueducts (du 43 au 999Q et du 40 au 998Q), rue de la Garde, Impasse de la Garde	1ère	Lyon Ouest
5ème	520	Groupe Scolaire Diderot	25, avenue de Ménéval	Rue de Boyer (du 1 au 999Q), avenue de Ménéval (du 2 au 998Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	521	Groupe Scolaire Diderot	25, avenue de Ménéval	Avenue de Ménéval (du 1 au 999Q), rue Joliot Curie (du 50 au 98Q), Avenue Eisenhower (du 1 au 19Q), Place Docteur Schweitzer, rue Nicolas Sicard	1ère	Lyon Ouest
5ème	522	Groupe Scolaire Diderot	25, avenue de Ménéval	Rue Joliot Curie (du 77 au 161Q), rue des Battières, rue de Tourville (du 37 au 999Q), rue Chapiron, Impasse de la Joconde, avenue Général Eisenhower (du 27 au 999Q et du 36 au 998Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	523	Groupe Scolaire Diderot	25, avenue de Ménéval	Rue de l'Abbé Papon (1 à 999Q), rue Joliot Curie (163 à 999Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	524	Groupe Scolaire Albert Camus	17, montée du Télégraphe	Montée Cardinal Decourtray, Montée de Fourvière, Place Abbé Larue, Place de l'Antiquaille, Place des Minimes, Rue Cléberg, rue de l'Antiquaille, rue des Farges, rue des Tournelles, rue Plancus, rue Roger Radisson (du 1 au 11Q et 2 au 38Q), rue Professeur Pierre MARTON, Montée du Gardo, Esplanade Saint Potthin, Allée du Champ de Colle, Belvédère Cardinal Henri DE LUBAC.	1ère	Lyon Ouest
5ème	525	Groupe Scolaire Albert Camus	17, montée du Télégraphe	Montée de Loyasse, montée du Télégraphe, Place du 158ème RI, Place Père F. Vanillon, rue Cardinal Génier, rue de Trion (du 2 au 998Q), rue du Bas de Loyasse (du 2 au 998Q), rue Henri Le Chatelier, rue Jean Prévost, rue Pauline Marie Janicot, rue Pierre Audry (117 à 999Q), rue Roger Radisson (13 à 999Q et 40 à 998Q)	1ère	Lyon Ouest

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
5ème	526	Ecole Fulchiron	Place de la Commanderie	Impasse Turquet, Montée des Epies, Montée du Gourguillon (7 à 999Q et 14 à 998Q), Place Bâffronier Valensio, Place Beuregard, Place Benoît Crépu, Place de la Commanderie, Place du Port neuf, Place François Bertras, Quai Fulchiron (14 à 33Q), rue Armand Calliat, rue de la Quarantaine (1 à 9A et 2 à 16Q), rue du Doyenné (15 à 999Q et 22 à 998Q), rue Mouton, rue Saint Georges (9 à 999Q et 16 à 998Q)	1ère	Lyon Ouest
5ème	527	Ecole Fulchiron	Place de la Commanderie	Avenue Debrousse, Avenue 1 <sup>er</sup> DFL, Impasse de Choulans, Montée de Choulans (1 à 149Q et 2 à 128Q), Montée des Gênoévains, Montée Saint Laurent, Place Pierre Bosson, Quai des Etrroits, Quai Fulchiron (34 à 999Q), rue de la Quarantaine (11 à 999Q et 18 à 998Q), rue des trois Artichauts	1ère	Lyon Ouest
5ème	528	MJC du Vieux Lyon	1, rue de la Brèche	Avenue Adolphe Max, Avenue du Doyenné, Montée du Chemin Neuf, Montée du Gourguillon (1 à 5Q - 2 à 12Q), Montée Saint Barthélémy (31 à 999Q), Place de la Trinité, Place Edouard Commette, Place Saint Jean, Quai Fulchiron (1 à 13Q), Quai Romain Rolland (25 à 999Q), rue Bellière, rue de la Brèche, rue des Antonins, rue des Estrées, rue du Doyenné (1 à 13Q - 2 au 20Q), rue du Viel Lavarensé, rue Ferrachat, rue Jean Carriés, rue Mandelot, rue Marius Gonin, rue Monseigneur Lavarensé, rue Meurguet, rue Saint Etienne, rue Saint Georges (1 au 7 Q - 2 au 14Q), rue Saint Jean (37 à 999Q - 68 à 998Q), rue Sainte Croix, rue Tramassac	1ère	Lyon Ouest
5ème	529	Mairie annexe	5, place du Petit Collège	Montée des Chazeaux, Montée du Garillan, Montée Saint Barthélémy (15 à 29Q), Petite rue Tramassac, Place de la balaine, Place du Gouvernement, Place du Petit Collège, place Neuve Saint Jean, Place Paul Duquaire, Quai Romain Rolland (14 au 24Q), rue de Géodagne, rue de la Balaine, rue de la Bombarde, rue de la Fronde, rue de la Loge (1 à 999Q), rue des Trois Maries, rue du Bœuf, rue du Palais de Justice, rue Saint Jean (13 à 35Q - 10 à 66Q), rue Soufflot, Place de la Basoche.	1ère	Lyon Ouest
5ème	530	Ecole Maternelle Gerson	3, rue François Vermy	Montée du Change, Montée saint Barthélémy (1 à 9Q), Place du Change, Place Ememard Fousseret, Place Saint Paul, Quai de Bondy, Quai Romain Rolland (1 à 13Q), rue de l'Angile, rue de la Loge (2 au 998Q), Rue Docteur Aignros, rue François Vermy, rue Juiverie, rue Lanerie, rue Louis Carrand, rue Octavio Mey, rue Saint Eloi, rue Saint Jean (1 à 11Q - 2 à 8Q), rue Saint Nicolas, rue Punaise	1ère	Lyon Ouest
5ème	531	Ecole Maternelle Gerson	3, rue François Vermy	Gemin du Rosaire, Esplanade de Fournière, Impasse de la Sarra, Montée de la Chana (1 à 999Q), Montée de la Sarra (11 à 999Q), Montée des Carmes Déchaussés, Montée Nicolas de Lange, Montée Saint Barthélémy (11 à 13Q - 2 à 998Q), Passage Saint Philomène, Place Bourgneuf, Place de Fournière, Place de l'Homme de la Roche, Place du Cloître de Fournière, Place Gerson, Quai Pierre Scize (63 à 999Q), rue de Mautauban (1 à 999Q - 2 à 18Q), rue Saint Paul	1ère	Lyon Ouest
6ème	601	Mairie du 6ème	58, rue de Sèze	rue de Sèze, côté pair de 58 à 86 // rue Cuvier, côté impair de 91 à 123 // rue Boileau, côté impair de 97 à 99 (commençant rue de Sèze) // rue Tête d'Or, côté pair de 56 à 64 // rue Bossuet, côté impair de 33 à 63, côté pair de 54 à 80 (commençant rue Boileau) // rue Garibaldi, côté impair, de 67 à 81, côté pair de 94 à 96 (commençant rue de Sèze)	4ème	Lyon Nord
6ème	602	Mairie du 6ème	58, rue de Sèze	rue Cuvier, côté pair de 96 à 116 (commençant rue Boileau, finissant rue Tête d'Or) // rue Vauban, côté impair de 81 à 103 (commençant rue Boileau, finissant rue Tête d'Or) // rue Boileau, côté impair de 107 à 125 (finissant rue Vauban) // rue Tête d'Or, côté pair de 76 à 94 // rue Bugeaud, côté impair de 71 à 101, côté pair, de 90 à 100 (commençant rue Boileau) // rue Amédée Bonnet, côté impair de 33 à 41 (commençant rue Boileau, finissant rue Garibaldi) // rue Garibaldi, côté impair, de 87 à 101, côté pair de 100 à 116 // rue Barrier, côté impair de 3 à 21, côté pair de 8 à 20 (commençant rue Cuvier, finissant rue Vauban)	4ème	Lyon Nord
6ème	603	Mairie du 6ème	58, rue de Sèze	rue de Sèze, côté pair de 10 à 54 // rue Cuvier côté impair de 27 à 85, côté pair de 34 à 84 // rue Vendôme côté impair de 109 à 125, côté pair de 90 à 112 // rue Boileau, côté pair de 90 à 102 // rue Bossuet, côté impair de 1 à 31b, côté pair de 4 à 42 // rue de Créqui, côté impair de 105 à 117, côté pair de 92 à 106 // rue Diguesclin, côté impair de 103 à 115, côté pair de 108 à 120	4ème	Lyon Nord

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
6ème	604	Gymnase Viricel	100, rue de Sèze	rue de Sèze, côté pair de 100 à 122 (commençant rue Tête d'Or) // rue Cuvier, côté impair de 129 à 173, côté pair 152 à 180 // rue Tête d'Or, commençant rue de Sèze, finissant rue Cuvier // rue Professeur Weill, côté pair de 12 à 24	4ème	Lyon Nord
6ème	605	Gymnase Viricel	100, rue de Sèze	rue Bossuet, côté impair de 77 à 105, côté pair de 88 à 126 // rue Viricel, côté impair de 1 à 9, côté pair de 16 à 16 (commençant rue de Sèze, finissant rue Cuvier) // rue Massena, côté impair de 51 à 65, côté pair de 52 à 64 // rue Ney, côté impair de 37 à 53, côté pair de 42 à 56	4ème	Lyon Nord
6ème	606	Gymnase Viricel	100, rue de Sèze	rue Cuvier, côté pair (commençant rue Tête d'Or, finissant rue Vinice) // rue Vauban, côté impair de 115 à 133 // Place Derouville de 6 à 6 // rue Juliette Bécamier, côté impair de 33 à 39 // rue Tête d'Or, côté impair de 91 à 99 (commençant rue Cuvier) // boulevard des Brotteaux, côté pair de 36 à 38 // rue Professeur Weill, côté pair de 30 à 38 // rue Bugeaud, côté impair de 111 à 139, côté pair, de 104 à 138 (commençant rue Tête d'Or) // rue Massena, côté impair de 67 à 89, côté pair de 68 à 94 // rue Ney, côté impair de 55 à 77, côté pair de 58 à 78	4ème	Lyon Nord
6ème	607	Gymnase Viricel	100, rue de Sèze	rue Vauban, côté pair de 114 à 140, côté impair de 141 à 141 // Place Derouville, tous numéros de 2 à 5 // rue Juliette Bécamier, côté impair de 13 à 31, côté pair de 10 à 40 // cours Lafayette, côté impair de 145 à 181 // rue Tête d'Or, côté impair de 103 à 119 // rue Louis Blanc, côté impair de 65 à 93, côté pair de 74 à 102 // rue Fournet, côté impair de 1 à 11, côté pair, de 2 à 8 // rue Robert, côté impair de 83 à 111, côté pair de 90 à 108 (commençant rue Tête d'Or) // rue Massena côté impair de 93 à 119, côté pair de 102 à 120 (commençant rue Vauban, finissant cours Lafayette) // rue Ney, côté impair de 83 à 105, côté pair de 84 à 104 (finissant cours Lafayette)	4ème	Lyon Nord
6ème	608	Ecole Ferry	13, rue Fournet	rue de Sèze, côté pair, de 124 à 134 // rue Curie, côté pair, de 20 à 22 // place Jule Ferry, côté pair de 18 à 18 // rue Juliette Récamier, côté impair, de 41 à 49 (commençant boulevard des Brotteaux, finissant boulevard des Belges // place Général Brosset, de 3 à 3 // rue Professeur Weill, côté impair de 13 à 25 (finissant rue Juliette Récamier) // boulevard des Belges, côté impair de 99 à 103, côté pair de 104 à 114 // rue Bossuet, côté impair de 107 à 117, côté pair de 128 à 132 (finissant boulevard des Belges) // rue Cuvier, côté impair de 175 à 185, côté pair de 188 à 194 (commençant rue Professeur Weill) // boulevard des Brotteaux, côté impair de 5 à 25, côté pair de 14 à 34 // rue Waldeck Rousseau, côté impair de 15 à 17, côté pair de 14 à 24 (finissant rue Cuvier)	4ème	Lyon Nord
6ème	608	Ecole Ferry	13, rue Fournet	rue Juliette Récamier, côté pair de 46 à 52 // rue des Emeraudes, commençant place Jules Ferry, finissant rue Michel Rambaud // rue Béranger, côté pair de 20 à 20 (commençant rue Michel Rambaud, finissant rue de la Viabert) // rue de la Viabert, commençant rue Béranger, finissant place Jules Ferry // rue Vauban, côté impair de 145 à 153, côté pair de 148 à 150 // rue Fournet, côté impair de 13 à 15 // boulevard des Brotteaux, côté impair de 27 à 39, côté pair de 42 à 56 // rue Waldeck Rousseau, côté impair de 39 à 39, côté pair de 26 à 38 (commençant rue J. Récamier, finissant rue Vauban) // place Général Brosset, côté impair de 5 à 7, côté pair de 2 à 6 // place Jules Ferry, de 1 à 6 et de 13 à 15	4ème	Lyon Nord

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
6ème	609	Ecole Ferry	15, rue Fournet	<p>rue Vauban, côté pair de 152 à 154 // rue de la Viabert, commençant rue Vauban, finissant rue Béranger // rue Béranger, commençant rue de la Viabert, finissant cours Lafayette // cours Lafayette, côté impair de 183 à 227 // boulevard des Brotteaux, côté impair de 45 à 59, côté pair de 58 à 76 // rue Waldeck Rousseau, côté impair de 41 à 51, côté pair de 54 à 68 // boulevard Jules Favre, côté impair de 1 à 25, côté pair de 2 à 28 // rue Lalande, côté impair de 1 à 29, côté pair de 24 à 30 (commençant rue de la Viabert) // Place Jules Ferry, de 11 à 12 // rue Fournet, côté impair de 19 à 19, côté pair de 10 à 10 (finissant rue Lalande) // rue Chevillard, côté impair de 3 à 3, côté pair de 2 à 6</p>	4ème	Lyon Nord
6ème	610	Groupe Scolaire Antoine Remond	58, rue de Bellecombe	<p>rue des émeraudes, côté pair de 2 à 10 // rue de la Gaîté, côté pair de 6 à 18 // rue de la Viabert, côté impair de 29 à 49 // rue Béranger, côté impair de 5 à 25 (commençant rue Michel Rambaud, finissant rue de la Gaîté) // rue Michel Rambaud, côté impair de 17 à 17 // rue Curtelin, côté pair de 2 à 16, côté impair commençant rue des émeraudes, finissant limite Villeurbanne // rue Godinot, côté impair de 3 à 3, (commençant avenue Thiers, finissant rue Bellecombe) // rue Jean Broquin, côté pair de 10 à 10 (commençant avenue Thiers, finissant rue Bellecombe) // rue Jean Broquin, côté impair de 19 à 29, côté pair de 28 à 36 (limite Villeurbanne) // rue Pétrequin, côté impair de 21 à 33 (commençant rue Curtelin, finissant rue de la Gaîté) // rue Bellecombe, côté impair de 158 à 29, côté pair de 6 à 28 // rue Sainte-Genève, côté impair de 5 à 25 // petite rue de la Viabert, côté impair de 23 à 23, côté pair de 10 à 20 // rue d'Inkermann, côté impair de 43 à 53, côté pair de 44 à 60 // rue des Charmettes, côté impair de 95 à 99 (limite Villeurbanne) // avenue de Thiers, côté impair de 125 à 149, côté pair de 154 à 170</p>	4ème	lyon nord
6ème	611	Groupe Scolaire Antoine Remond	58, rue de Bellecombe	<p>rue Bellecombe, côté impair de 31 à 83, côté pair de 30 à 86 // petite rue de la Viabert, côté impair de 1 à 1, côté pair de 4 à 8 // rue Béranger, commençant rue de la Gaîté, finissant cours Lafayette // rue Sainte-Genève, côté pair de 18 à 64 // cours Lafayette, côté impair de 233 à 257 // avenue Thiers, côté impair de 161 à 177, côté pair de 186 à 204 // rue des Droits de l'Homme, côté pair de 14 à 14 (commençant rue Germain, finissant cours Lafayette) // rue de la Viabert, côté impair de 13 à 21, côté pair de 16 à 24 (commençant rue Béranger) // rue Germain, côté impair de 9 à 15, côté pair de 2 à 22 // rue Lannes, côté impair de 5 à 5 (commençant avenue Thiers, finissant rue Bellecombe)</p>	4ème	Lyon Nord
6ème	612	Groupe Scolaire Antoine Remond	58, rue de Bellecombe	<p>rue de la Viabert côté pair, de 26 à 50 // cours Lafayette, côté impair, de 267 à 305 // rue Sainte-Genève, côté impair de 31 à 45 (finissant cours Lafayette) // rue Germain, côté impair de 21 à 51, côté pair de 32 à 56 (commençant rue Sainte-Genève, finissant rue Baraban) // rue d'Inkermann, côté impair de 57 à 85, côté pair de 64 à 92 // rue des Charmettes, côté impair, de 101 à 135, côté pair de 88 à 120 // rue Notre-Dame, côté impair de 1 à 33, côté pair de 4 à 38 // rue Baraban côté impair de 3 à 23, côté pair de 2 à 22</p>	4ème	Lyon Nord
6ème	613	Ecole Jean Jaurès - Salle réfectoire	46, rue Robert	<p>rue Vauban, côté pair de 32 à 74 // cours Lafayette, côté impair, de 25 à 95 // rue Boileau, côté pair, commençant rue Vauban, finissant cours Lafayette // rue Fénelon, côté impair de 27 à 31, côté pair de 28 à 30 // rue Vendôme, côté impair de 139 à 145, côté pair, de 130 à 148 // rue de Créqui, côté impair de 143 à 153, côté pair de 126 à 134 (commençant rue Vauban) // rue Duquesclin, côté impair de 153 à 169, côté pair de 152 à 152 (finissant cours Lafayette) // rue Dussaussoy, côté impair de 21 à 21 (commençant rue Vauban, finissant rue Louis Blanc) // rue Louis Blanc, côté impair, de 15 à 31, côté pair de 14 à 26 (commençant rue Vendôme) // rue Robert, côté impair de 1 à 9, côté pair de 4 à 32 // place de l'Europe, de 10 à 17</p>	4ème	Lyon Nord

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
6ème	614	Ecole Jean Jaurès - Salle réfectoire	46, rue Robert	<p>rue Vauban, côté pair de 94 à 96 // cours Lafayette, côté impair de 115 à 125 (finissant rue Tête d'Or) // rue Boileau, côté impair de 131 à 149 // rue Tête d'Or, côté pair, de 102 à 116 (finissant ars Lafayette) // rue Louis Blanc, côté impair de 35 à 57 et côté pair du 58 à 70 // rue Robert, côté impair de 49 à 59, côté pair de 46 à 74 // rue Garibaldi, côté impair de 105 à 125, côté pair de 140 à 144 // rue Bornier, côté impair de 25 à 45, côté pair de 24 à 48 // rue Juliette Récamier, côté impair de 3 à 9</p>	4ème	Lyon Nord
6ème	615	Ecole Créqui	123, rue de Créqui	<p>rue Vauban, côté impair de 49 à 75 (commençant avenue Maréchal de Saxe) // rue Boileau, côté pair de 104 à 128 // place Egard Quinet, côté impair de 3 à 17, côté pair de 6 à 16 // rue Bugeaud, côté impair de 33 à 57, côté pair de 34 à 62 // rue Amédée Bonnet, côté impair de 3 à 9, côté pair de 4 à 10 // rue Vendôme, côté impair de 127 à 129 (finissant rue Vauban), côté pair de 114 à 116 (finissant rue Vauban) // rue de Créqui, côté impair de 119 à 139, côté pair de 110 à 112 (finissant rue Vauban) // rue Duquesclin, côté impair de 123 au 145, côté pair de 126 au 148 // rue Dussaussoy, côté impair de 7 à 7 (commençant rue Bugeaud, finissant rue Vauban), côté pair (commençant rue Bugeaud, finissant rue Vauban)</p>	4ème	Lyon Nord
6ème	616	Ecole Créqui	123, rue de Créqui	<p>rue Vauban, côté impair de 3 à 25, côté pair de 2 à 20 // cours Lafayette, côté impair du 1 au 21 // quai Général Sarrail, tous numéros du 15 au 23 // Avenue Maréchal de Saxe côté impair de 31 à 47, côté pair de 46 à 56 // rue Fénelon, côté impair de 1 à 11, côté pair de 4 à 18 // passage Coste, tous numéros de 1 à 8 // rue Molière côté impair de 51 à 59, côté pair de 42 à 56 // rue Pierre Corneille, côté impair de 57 à 75, côté pair de 46 à 64</p>	4ème	Lyon Nord
6ème	617	Ecole Créqui	123, rue de Créqui	<p>rue Cuvier, côté pair du 2 au 26 // rue Vauban, côté impair de 1 à 1 // quai Général Sarrail, tous numéros du 6 au 14 // avenue Maréchal de Saxe côté impair de 19 à 25, côté pair de 22 à 42 (finissant rue Vauban) // rue Bugeaud, côté impair de 3 à 25, côté pair de 2 à 30 // rue Molière, côté impair de 23 à 43, côté pair de 18 à 36 // rue Pierre Corneille, côté impair de 23 à 53, côté pair de 22 à 42 // impasse Molière, tous numéros de 1 à 2</p>	4ème	Lyon Nord
6ème	618	Ecole Créqui	123, rue de Créqui	<p>place Maréchal Lyautéy, tous numéros de 15 à 19 // rue de Sèze, côté pair de 2 à 6 // rue Cuvier, côté impair, de 1 à 23 // quai Général Sarrail, de 1 à 5 // avenue Maréchal de Saxe, côté impair, de 7 à 17, côté pair, de 10 à 20 // rue Molière côté impair de 3 à 17, côté pair de 4 à 16 // rue Pierre Corneille, côté impair de 1 à 15, côté pair de 2 à 20</p>	4ème	Lyon Nord
6ème	619	Ecole Jean Racine	10, rue Crillon	<p>rue Duquesne, côté pair, de 2 à 6 (commençant quai de Serbie) // place Maréchal Lyautéy, tous numéros de 2 à 7 // quai de Serbie, tous numéros de 3 à 15 // rue Mallesherbes, côté pair de 8 à 46 // rue Docteur Mouisset, côté impair, de 5 à 7, côté de 10 à 10 (commençant quai de Serbie, finissant rue Mallesherbes // rue Sully, côté impair de 5 à 9, côté pair de 4 à 12 (commençant quai de Serbie // rue Godofroy, côté impair, de 1 à 33, côté pair de 8 à 30</p>	4ème	Lyon Nord
6ème	620	Ecole Jean Racine	10, rue Crillon	<p>rue Sully, côté pair de 20 à 26 // rue de Sèze, côté impair de 1 à 27 // place Maréchal Lyautéy de 9 à 13 // rue de Créqui, côté pair, de 70 à 90 (commençant rue Crillon) // rue Crillon, côté pair de 6 à 6 (commençant rue Vendôme, finissant rue de Créqui) // rue Tronchet, côté impair de 1 à 17, côté pair de 2 à 20 // cours Franklin Roosevelt, côté impair de 1 à 21, côté pair de 4 à 26 // avenue Maréchal Foch, côté impair, de 47 à 67, côté pair de 58 à 62 // avenue Maréchal de Saxe, côté impair, de 1 à 5, côté pair, de 4 à 8 // rue Vendôme, côté impair de 85 à 107, côté pair 66 à 88</p>	4ème	Lyon Nord

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
6ème	621	Ecole Jean Racine	10, rue Crillon	rue Duquesne, côté pair, de 8 à 24 // rue Sully, côté impair de 15 à 35, côté pair de 14 à 16 // rue Malsherbes, côté impair de 15 à 45 // rue de Créqui, côté pair, de 46 à 52 (finissant rue Crillon) // place Fyvis de Chavannes, tous numéros de 1 à 13 // rue du Docteur Moussier, côté impair de 9 à 9, côté pair de 14 à 16 // avenue Maréchal Foch, côté impair, de 31 à 45, côté pair de 20 à 56 // rue Vendôme, côté impair de 55 à 69, côté pair de 46 à 54.	4ème	Lyon Nord
6ème	622	Gymnase Municipal Crillon	27, rue Crillon	rue Lieutenant Colonel Prevost, côté pair de 34 à 36 (finissant rue Duguesclin) // rue de Sèze, côté impair de 31 à 39 (commençant rue de Créqui, finissant rue Duguesclin) // rue de Créqui, côté impair de 39 à 99 (finissant rue de Sèze) // rue Duguesclin, côté pair de 26 à 104 // rue Duquesne, côté impair de 35 à 45, côté pair de 26 à 30 // rue Montgolfier, côté impair de 17 à 21, côté pair de 26 à 32 // rue Sully, côté impair de 45 à 51, côté pair de 50 à 56 (finissant rue Duguesclin) // rue Crillon, côté impair de 7 à 15, côté pair de 10 à 16 // rue Tronchet, côté impair de 19 à 33, côté pair de 22 à 28 // cours Franklin Roosevelt, côté impair de 23 à 29, côté pair de 28 à 38	4ème	Lyon Nord
6ème	623	Gymnase Municipal Crillon	27, rue Crillon	rue Barrême, côté impair, de 3 à 3, côté pair, de 4 à 10 (commençant avenue de Grande-Bretagne) // rue Duquesne, côté impair, de 1 à 31 // quai de Serbie, de 1 à 1 // avenue de Grande-Bretagne, tous numéros de 11 à 16 // rue Vendôme, côté impair de 37 à 45, côté pair de 16 à 40 // rue de Créqui, côté pair de 38 à 42 // rue Lieutenant Colonel Prevost, côté impair, de 5 à 11, côté pair de 6 à 16 // rue Vaissie, côté impair, de 1 à 1, côté pair, de 2 à 6 // place d'Helvétie, tous numéros de 3 à 10 // rue Malsherbes, côté impair de 9 à 9, côté pair, de 2 à 2 // avenue Maréchal Foch, côté impair de 1 à 29, côté pair de 4 à 16	4ème	Lyon Nord
6ème	624	Gymnase Municipal Crillon	27, rue Crillon	boulevard des Belges, côté pair de 2 à 2 // place Général Leclerc, tous numéros de 1 à 6 // rue du lieutenant colonel Prevost, côté impair de 17 à 21, côté pair de 24 à 26 // avenue de Grande-Bretagne, de 1 à 9 // rue Vendôme, côté impair de 1 à 33, côté pair (commençant avenue de Grande-Bretagne, finissant rue cadt Faurax) // rue de Créqui, côté impair de 3 à 33, côté pair de 8 à 34 (commençant boulevard des Belges) // rue Commandant Faurax, côté impair de 5 à 11, côté pair de 4 à 12 (commençant avenue de Grande-Bretagne) // Quai Charles de Gaulle, tous numéros de 1 à 200 // rue Barrême, côté impair, de 7 à 9, côté pair de 16 à 18	4ème	Lyon Nord
6ème	625	Gymnase Municipal Crillon	27, rue Crillon	boulevard des Belges, côté impair de 1 à 19, côté pair de 4 à 18 // rue du Lieutenant Colonel Prevost, côté impair de 27 à 35 // rue Barrême, côté impair de 17 à 29, côté pair du 22 au 24 // rue Duguesclin, côté impair de 3 à 11, côté pair de 4 à 22 // rue Félix Jacquier, côté pair de 4 à 4 (commençant boulevard des Belges, finissant rue Barrême) // rue Commandant Faurax, côté impair de 19 à 29, côté pair de 16 à 24 (finissant boulevard des Belges)	4ème	Lyon Nord
6ème	626	Ecole Jean Rostand (Gymnase)	94, rue Tronchet	cours Franklin Roosevelt, côté impair de 31 à 57, côté pair de 40 à 60 // rue Tronchet, côté pair de 66 à 80 // cours Vitton, côté impair de 1 à 23 // rue de Sèze, côté impair de 43 à 67 // rue Duguesclin, côté impair de 95 à 99 // rue Garibaldi, côté impair de 47 à 57, côté pair de 70 à 76 // rue Tête d'or, côté pair, de 36 à 44 // rue Boileau, côté impair de 81 à 87, côté pair de 84 à 84 (commençant passage Cazenove) // place Kleber, tous numéros de 2 à 7	4ème	Lyon Nord
6ème	627	Ecole Jean Rostand (Gymnase)	94, rue Tronchet	rue Montgolfier, côté pair de 58 à 68 // rue Sully, côté impair de 61 à 77, côté pair de 64 à 92 (finissant rue Garibaldi) // passage Cazenove, côté impair de 1 à 13, côté pair de 4 à 12 // rue Tronchet, côté impair de 35 à 57, côté pair de 30 à 60 // rue Duguesclin, côté impair de 71 à 93 // rue Garibaldi, côté pair de 28 à 68 // rue Crillon, côté impair de 21 à 41, côté pair de 18 à 38 // rue Boileau côté impair de 57 à 75 (commençant rue Montgolfier), côté pair de 64 à 80	4ème	Lyon Nord

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
6ème	628	Ecole Jean Rostand (Gymnase)	94, rue Tronchet	boulevard des Belges, côté impair de 21 à 21, côté pair de 20 à 26 // rue Barrême, côté pair, de 32 à 32 (commençant rue Duguesclin), côté impair commençant rue Jacquier, finissant rue Boileau // rue Montgolfier, côté impair de 25 à 29, côté pair de 44 à 52 // rue Duguesclin, côté impair de 17 à 69 // rue Boileau, côté pair de 4 à 56 // rue Lieutenant Colonel Prevost, côté impair de 39 à 49, côté pair de 44 à 54 // rue Duquesne, côté impair, de 47 à 63, côté pair de 34 à 44 // rue Félix Jacquier, côté impair de 7 à 39, côté pair de 10 à 36 (commençant boulevard des Belges)	4ème	Lyon Nord
6ème	629	Ecole Jean Rostand	92, rue Tronchet	boulevard des Belges, côté impair de 23 à 47, côté pair de 28 à 50 // rue Montgolfier, côté impair de 47 à 75 // rue Boileau, côté impair, de 1 à 43 (commençant boulevard des Belges) // rue Tête d'Or, côté pair, de 2 à 8 // rue Morellet, côté pair de 2 à 2 // rue Lieutenant Colonel Prevost, côté impair de 51 à 53, côté pair de 58 à 62 // rue Duquesne, côté impair, de 67 à 77, côté pair de 46 à 68 // rue du Musée Guimet, côté impair de 3 à 21, côté pair de 2 à 18 // rue Garibaldi, côté impair de 1 à 13, côté pair de 2 à 20 // rue Paul-Michel Perret, côté impair de 1 à 3, côté pair de 6 à 6	4ème	Lyon Nord
6ème	630	Ecole Jean Rostand	92, rue Tronchet	boulevard des Belges, côté impair de 49 à 57, côté pair de 52 à 58 // rue Montgolfier, côté impair de 81 à 89, côté pair de 76 à 98 // rue Tronchet, côté impair de 67 à 81 // rue Garibaldi, côté impair de 23 à 45 (commençant rue Montgolfier) // rue Tête d'Or, côté impair de 1 à 33, côté pair de 14 à 34 // rue Jacques Moyron, côté pair de 12 à 12 (commençant boulevard des Belges) // rue Jean-Jacques de Boissieu, côté impair du 1 au 7, côté pair de 2 à 2 // rue Sully, côté impair de 105 à 117, côté pair de 110 à 130 (commençant rue Garibaldi) // rue Crillon, côté impair de 57 à 79, côté pair de 42 à 68 // rue Laurent Vibert, côté impair de 3 à 21, côté pair de 6 à 22 // rue Paul-Michel Perret, côté impair de 9 à 9	4ème	Lyon Nord
6ème	631	Ecole Jean Rostand	92, rue Tronchet	rue Sully, côté pair de 132 à 138 // rue de Sèze, côté impair de 71 à 111 // rue Garibaldi, côté impair de 59 à 65 // rue Tête d'Or, côté impair de 39 à 57, côté pair 46 à 50 // rue Massena, côté pair de 83 à 95, côté pair de 92 à 98 // cours Vitton, côté impair de 27 à 39, côté pair de 2 à 36	4ème	Lyon Nord
6ème	632	Lycée du Parc	1, Bd Anatole France (Verguin)	boulevard des Belges, côté impair de 59 à 63, côté pair de 60 à 94 // cours Vitton, côté impair de 49 à 67, côté pair de 48 à 58 // rue Jacques Moyron, côté impair de 9 à 9 (commençant boulevard des Belges) // rue Massena, côté impair de 1 à 43, côté pair de 2 à 6 // rue Montgolfier, côté pair de 100 à 102 (commençant Jacques Moiron, finissant Boulevard des Belges) // rue Sully, côté impair de 133 à 137, côté pair 142 à 146 // rue Crillon, côté impair de 95 à 99, côté pair de 88 à 96 // rue Tronchet, côté impair de 99 à 111, côté pair de 102 à 116 // rue Ney, côté impair de 1 à 23, côté pair de 4 à 26	4ème	Lyon Nord
6ème	633	Lycée du Parc	1, Bd Anatole France (Verguin)	cours Vitton, côté pair de 60 à 112 (finissant limite Villeurbanne) // rue de Sèze, côté impair de 113 à 143 // rue Massena, côté impair de 45 à 49 // rue Curie, côté impair de 1 à 19, côté pair de 4 à 10 // place Jules Ferry, tous numéros de 16 à 17 // rue des Emeraudes, côté impair de 11 à 19 (finissant limite Villeurbanne) // rue Ney, côté impair de 27 à 33, côté pair de 32 à 36 // rue Professeur Weill, côté impair de 3 à 5, côté pair de 2 à 10 // boulevard des Brotteaux, côté impair de 1 à 3, côté pair de 2 à 12 // boulevard des Belges, côté impair de 89 à 97, côté pair de 98 // rue Waldeck Rousseau, côté impair de 3 à 11, côté pair de 2 à 8 // rue Michel Rombaud, côté impair de 3 à 3 (commençant crs Vitton, finissant rue des Emeraudes) // rue Béranger, côté impair de 1 à 3, côté pair de 4 à 8 // avenue Thiers, côté impair de 115 à 119	4ème	Lyon Nord

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
6ème	634	Lycée du Parc	1, Bd Anatole France (Verguin)	parc de la Tête d'Or, limite périmétrique, de 1 à 999 // avenue Verguin, côté pair de 4 à 30 // cours Vitton, côté impair de 69 à 95 (limite Villeurbanne) // boulevard des Belges, côté impair, de 65 à 87 // avenue Thiers, côté impair de 111 à 111, côté pair de 128 à 140 // rue Sully, côté impair, de 143 à 147 // rue Crillon, côté pair de 102 à 104 // rue Tronchet, côté impair de 115 à 125, côté pair de 122 à 132 // rue Jean Novel, côté impair de 1 à 1, côté pair de 2 à 6 (limite Villeurbanne) // rue Antoine Barbier, côté impair de 5 à 7, côté pair de 4 à 14 (commençant rue Louis Guénin) // rue de Hanôir, côté impair de 1 à 1 (limite Villeurbanne) // boulevard Anatole France, côté impair de 1 à 29, côté pair de 2 à 18 // boulevard Stralengrad, côté impair de 153 à 167, côté pair de 170 à 170 // rue Louis Guénin, côté impair de 113 à 121 (commençant rue Jean Novel), finissant cours Vitton // rue de Genève, côté impair de 9 à 23, côté pair de 12 à 22	4ème	Lyon Nord
7ème	701	Mairie du 7ème	16, place Jean Macé	Place Jean Macé, voie ferrée, rue professeur Maurice Zimmermann, place Jules Guesde, rues : Sébastien Gryphe, J'aboulay	3ème	Lyon Sud
7ème	702	Mairie du 7ème	16, place Jean Macé	*Avenue Berthelot (n°31 à 61 et n°28 à 54), place Jean Macé (n°13, 15 et 14,16), place Jules Guesde (n°1 à 5 et 2,4), rue Bancel (n°21 à 25 et n°28 à 52), rue d'Anvers (n°110 à 116), rue Etienne Rognon (n°19 à 23), rue Taboulay (n°38 à 62), rue professeur Grignard (n°35 à 65 et n°38 à 66), rue professeur Zimmermann (n°1 à 7), rue Raoul Servant (n°27 à 47 et n°36 à 44), rue Renan (n°30), rue Sébastien Gryphe (n°131 à 145), rue St Jérôme (n°55 à 59).	3ème	lyon sud
7ème	703	Ecole Berthelot	94, rue de Marseille	Rue de l'Université, avenue Jean Jaurès, rues : J'aboulay, Sébastien Gryphe	3ème	Lyon Sud
7ème	704	Ecole Berthelot	94, rue de Marseille	*Avenue Berthelot (n°1 à 29 et n°2 à 26), avenue Leclerc (n°1 à 9 et n°2 à 10), place Jules Guesde (n°6 à 12 et n°7 à 11), quai Claude Bernard (n°27 à 29 et n°28 à 30), rue de Marseille (n°83 à 107 et n°94 à 102), rue Etienne Rognon (n°1 à 11 et n°2 à 24), rue Pasteur (n°98 à 108 et n°105), rue professeur Charles Appleton (n°2 à 98 et n°1 à 99), rue professeur Grignard (n°2 à 34), rue professeur Zimmermann (n°2 à 6), rue Raoul Servant (n°1 à 15 et n°34), rue Raulin (n°39 à 71 et n°36 à 70).	3ème	Lyon Sud
7ème	705	Ecole Maternelle Gilbert Dru	13, rue Saint Michel	Le Rhône, rues : de l'Université, Sébastien Gryphe, professeur Grignard	3ème	Lyon Sud
7ème	705	Ecole Maternelle Gilbert Dru	13, rue Saint Michel	*Quai Claude Bernard (n°17 à 25 et n°16 à 26), rue Béchevelin (n°87 à 121 et n°64 à 98), rue Chevreul (n°1 à 43 et n°2 à 30), rue de l'Université (n°2 à 20), rue de Marseille (n°37 à 81 et n°58 à 92), rue Docteur Solvat (n°4 à 6 et n°1), rue J'aboulay (n°1 à 33 et n°2 à 36), rue Pasteur (n°61 à 85 et n°72 à 96), rue professeur Grignard (n°1 à 27), rue Raulin (n°1 à 37 et n°2 à 34), rue Sébastien Gryphe (n°94 à 142).	3ème	Lyon Sud
7ème	705	Ecole Maternelle Gilbert Dru	13, rue Saint Michel	Rues : Salomon Reinach, Sébastien Gryphe, de la Thibaudière, avenue Jean Jaurès, rues : de l'Université, Béchevelin	3ème	Lyon Sud

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
7ème	706	Ecole Maternelle Gilbert Dru	13, rue Saint Michel	Rue Saint Michel, avenue Jean Jaurès, rues : de la Thibaudière, Sébastien Gryphe, Salomon Reinach, Béchevelin	3ème	Lyon Sud
7ème	707	Groupe Scolaire pasteur	44, rue Pasteur	*Avenue Jean Jaurès (n°32 à 44), rue Béchevelin (n°23 à 47), rue capitaine Robert Cluzan (n°2 à 26 et n°1 à 25), rue Chalopin (n°9 à 35 et n°10 à 30), rue d'Anvers (n°12 à 36 et n°13 à 23), rue de la Thibaudière (n°1 à 19), rue Jangot (n°2 à 14 et n°1 à 13), rue Marzagan (totalité), rue Montesquieu (n°37 à 77 et n°38 à 80), rue Salomon Reinach (n°27 à 41), rue Sébastien Gryphe (n°27 à 53 et n°34 à 62), rue Saint Michel (n°2 à 34).	3ème	Lyon Sud
7ème	708	Groupe Scolaire pasteur	44, rue Pasteur	Le Rhône, rues : d'Aguesseau, Pasteur, de l'Université	3ème	Lyon Sud
7ème	709	Ecole Primaire Gilbert Dru	32, grande rue de la Guillotière	*Place Ollier (n°1 à 9 et n°2 à 8), quai Claude Bernard (n°1 à 15 et n°2 à 12), rue Govenne (totalité), rue d'Aguesseau (n°2 à 14), rue de Bonald (n°1 à 9 et n°2 à 14), rue de l'Université (n°1 à 7), rue Montesquieu (n°1 à 11 et n°2 à 16), rue Pasteur (n°24 à 66), rue Salomon Reinach (n°4 à 6 et n°9 à 13).	3ème	Lyon Sud
7ème	710	Ecole Primaire Gilbert Dru	32, grande rue de la Guillotière	Rues : d'Aguesseau, Béchevelin, de l'Université, Pasteur	3ème	Lyon Sud
7ème	710	Ecole Primaire Gilbert Dru	32, grande rue de la Guillotière	*Place Deperet (totalité), rue Amédée Lambert (totalité), rue Béchevelin (n°8 à 62), rue d'Aguesseau (n°16 à 30), rue de Bonald (n°11 à 15 et n°16 à 20), rue de Marseille (n°7 à 29 et n°10 à 56), rue Fléissent (totalité), rue Jangot (n°1 et n°2), rue Montesquieu (n°13 à 29 et n°18 à 36), rue Pasteur (n°21 à 57), rue Salomon Reinach (n°8 à 22 et n°15 à 25), rue Saint André (totalité).	3ème	Lyon Sud
7ème	711	Ecole Jean-Marie Chavant	9, avenue Félix Faure	Le Rhône, cours Gambetta, rues : Louis Dansard, Gilbert Dru, Béchevelin, d'Aguesseau	3ème	Lyon Sud
7ème	712	Ecole Félix Faure	9, avenue Félix Faure	*Cours Gambetta (n°2 à 38), grande rue de la Guillotière (n°1 à 31 et n°2 à 24), place commandant Claude Bulard (totalité), place Gabriel Peri (totalité), place Raspail (n°4 et 12 et n°5 à 11), rue Basse Combaloit (n°2 à 14), rue Béchevelin (n°1 à 13 et n°2 à 6), rue d'Aguesseau (n°3 à 23), rue de Marseille (n°1 à 5 et n°2 à 8), rue des Trois Rois (n°1 à 15 et n°2 à 12), rue Gilbert Dru (n°2 à 12), rue Louis Dansard (n°1 à 23), rue Passet (totalité), rue Pasteur (n°4 à 22 et n°5 à 19), impasse des passants (totalité).	3ème	Lyon Sud
7ème	712	Ecole Félix Faure	9, avenue Félix Faure	Cours Gambetta, avenue Jean Jaurès, rues : Saint-Michel, Gilbert Dru, Louis Dansard	3ème	Lyon Sud
7ème	712	Ecole Félix Faure	9, avenue Félix Faure	*Avenue Jean Jaurès (n°2 à 28), cours Gambetta (n°40 à 52), grande rue de la Guillotière (n°26 à 56 et n°39 à 69), rue Chalopin (n°1 à 7 et n°2 à 6), rue Gilbert Dru (n°1 à 9), rue Louis Dansard (n°2 à 14), rue Sébastien Gryphe (n°1 à 25 et n°2 à 30), rue Saint Michel (n°1 à 29).	3ème	Lyon Sud
7ème	712	Ecole Félix Faure	9, avenue Félix Faure	Avenue Jean Jaurès, cours Gambetta, rue Jean-Marie Chavant, grande rue de la Guillotière, rues : de la Madeleine, de la Thibaudière	3ème	Lyon Sud
7ème	712	Ecole Félix Faure	9, avenue Félix Faure	*Avenue Félix Faure (n°1 à 3 et n°4 à 6), Jean Jaurès (n°1 à 39), cours Gambetta (n°54 à 56), grande rue de la Guillotière (n°84 à 106), place Victor Basch (n°6 à 8 et n°7 à 9), rue Creuzet (n°3 à 23 et n°2 à 22), rue de la Madeleine (n°4 à 24), rue de la Thibaudière (n°27 à 57), rue Elie Rochette (n°1 à 3 et n°2 à 4), rue Jean-Marie Chavant (n°2 à 998), rue Montesquieu (n°79 à 105 et n°90 à 124), rue Saint Michel (n°31 à 57 et n°40 à 68), impasse Rival (totalité).	3ème	Lyon Sud
7ème	712	Ecole Félix Faure	9, avenue Félix Faure	Cours Gambetta, rue Rachais, grande rue de la Guillotière, rue Jean-Marie Chavant	3ème	Lyon Sud
7ème	712	Ecole Félix Faure	9, avenue Félix Faure	*Avenue Félix Faure (n°9 à 17 et n°10 à 34), cours Gambetta (n°60 à 88), grande rue de la Guillotière (n°95 à 135), place Anstridre Briand (2 à 998), place Victor Basch (n°5), rue Alphonse Daudet (totalité), rue André Philip (n°34 à 336), rue de Créqui (n°279 à 999 et n°258 à 998), rue Duguesclin (n°312 à 998, et n°309 à 999), rue Jean-Marie Chavant (n°1 à 999), rue Rachais (n°30 à 52).	3ème	Lyon Sud

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métró
7ème	713	Groupe Scolaire - Ecole Marc Bloch	93, rue de Chevreur	Place Jean Macé, avenue Jean Jaurès, rues : Marc Bloch, St Lazare, Jaboulay, Brigadier Voituret, la voie ferrée *Avenue Berthelot (n°69 à 75), avenue Jean Jaurès (n°67 à 79), place Jean Macé (n°3 à 9 et n°4 à 10), rue Chevreur (n°75 à 89 et n°90 à 96), rue Domes (n°3 à 13 et n°2 à 12), rue du Colombier (n°47 à 53 et n°44 à 64), rue Elie Rochette (n°37 à 47 et n°36 à 38), rue Jaboulay (n°61 à 69 et n°68 à 74), rue Marc Bloch (n°2 à 20), rue Parmentier (n°67 à 79 et n°70 à 78), rue Saint Lazare (n°34 à 36).	3ème	Lyon Sud
7ème	714	Groupe Scolaire - Ecole Marc Bloch	93, rue de Chevreur	Avenue Jean Jaurès, rues : de la Thibaudière, Elie Rochette, des trois pierres, Domes, Marc Bloch *Avenue Jean Jaurès (n°45 à 65), rue Creuzet (n°25 à 51), rue de la Thibaudière (n°26 à 38), rue des trois pierres (n°1 à 9 et n°2 à 40), rue Domes (n°17 à 25), rue du Colombier (n°17 à 19 et n°14 à 26), rue Elie Rochette (n°19 à 29 et n°6 à 30), rue Gilliet (totalité), rue Marc Bloch (n°1 à 15), rue Père Chevrier (n°31 à 57 et n°34 à 44), rue Saint Lazare (n°13 à 23 et n°20 à 26), rue d' Athènes (totalité).	3ème	Lyon Sud
7ème	715	Groupe Scolaire - Ecole Marc Bloch	93, rue de Chevreur	Rue Camille Roy (25 à 31), rue Chevreur (87), rue de la Madeleine (37 à 57 et 60 à 64), rue des trois pierres (46), rue Domes (14 à 28), rue du Brigadier Voituret (1 à 5 et 2 à 6), rue du repos (8 à 32), rue du sauveur (1 à 999), rue Garibaldi (359 à 363), rue Jaboulay (71 à 73), rue Marc Bloch (23 à 37 et 24), rue Saint lazare (29 à 37), rue du Vivier (n°5)	3ème	Lyon Sud
7ème	716	Groupe Scolaire - Ecole Marc Bloch	93, rue de Chevreur	Rues : Brigadier Voituret (8 à 14 et 7 à 15), Chevreur, Camille Roy, Paul Duvi vier, Garibaldi, la voie ferrée *Avenue Berthelot (n°108 à 110 et n°77 à 109), rue Camille Roy (n°2 à 28 et n°7 à 23), rue Chevreur (n°76 à 96), rue du Brigadier Voituret (n°7 à 15), rue Garibaldi (n°386), rue Jaboulay (n°82 à 100, n°77 à 89), rue Parmentier (n°81 à 83), rue du Vivier (n°2 à 6).	3ème	Lyon Sud
7ème	717	Groupe Scolaire JP Veyet	17, rue du Beguin	Rues : du Béguin, Tourville, grande rue de la guilloitière, Garibaldi, du Repos, Domes, des trois pierres, Saint Lazare *Grande rue de la Guilloitière (n°156 à 170), rue Bâtonnier, Jacquier (n°1 à 999), rue de la Madeleine (n°1 à 31 et n°36 à 48), rue Tourville (n°1 à 19 et n°20 à 24), rue des trois pierres (n°35), rue Domes (n°39 à 53 et n°30 à 46), rue du Béguin (n°2 à 32 et n°43), rue du Repos (n°1 à 31 et n°2 à 6), rue Garibaldi (n°324 à 346), rue Rachais (n°65 à 75 et n°82 à 90).	3ème	Lyon Sud
7ème	718	Groupe Scolaire JP Veyet	17, rue du Beguin	Rues : de la Thibaudière, de la Madeleine, grande rue de la Guilloitière, rues : Rachais, du Béguin, St-Lazare, des trois pierres, Elie Rochette *Grande rue de la Guilloitière (n°110 à 118), place Saint Louis (totalité), rue Clair, Tisseur (n°1 à 7 et n°2 à 8), rue Claude Boyer (totalité), rue de la Madeleine (n°1 à 3), rue de la Thibaudière (n°42 à 50), rue des trois pierres (n°15 à 25), rue du Béguin (n°1 à 9), rue Elie Rochette (n°5 à 11), rue Rachais (n°58 à 76), rue Saint Lazare (n°2 à 6).	3ème	Lyon Sud
7ème	719	Groupe Scolaire JP Veyet	17, rue du Beguin	Cours Gambetta, rue Garibaldi, grande rue de la guilloitière, rues : Tourville, du Béguin, Rachais *Grande rue de la Guilloitière (n°139 à 193 et n°120 à 154), place Stalingrad (n°1 à 7), rue Abbé Boisard (n°1 à 7), rue André Philip (n°349 à 357 et n°338 à 358), rue Clair, Tisseur (n°9 et n°10), rue Tourville (n°2 à 20), rue du Béguin (n°11 à 37), rue Garibaldi (n°302 à 320), rue Rachais (n°25 à 63), rue Pauline Kergomard (n°5 à 27).	3ème	Lyon Sud
7ème	720	Ecole Julie - Victoire Daubié	41, rue Victorien Sardou	Cours Gambetta, rues : Nicolai, grande rue de la Guilloitière, rue Garibaldi *Cours Gambetta (n°106 à 142), grande rue de la Guilloitière (n°213 à 235), rue Abbé Boisard (n°13 à 23 et n°24 à 42), rue Garibaldi (n°285 à 309), rue Jules Brunard (n°11 à 17 et n°14 à 20), rue Nicolai (n°4 à 28), rue Victorien Sardou (n°4 à 28 et n°15 à 27), impasse Herand (totalité).	3ème	Lyon Sud

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métró
7ème	721	Ecole Julie - Victoire Daubié	41, rue Victorien Sardou	Cours Gambetta, bid des Tchecoslovaques, rues : Claude Veyron, Nicolai *Boulevard des Tchecoslovaques (n°1 et n°2 à 40), cours Gambetta (n°152 à 156 et n°144 à 150), grande rue de la Guilloitière (n°214 à 224, n°241 à 267), rue Claude Veyron (n°9 à 13 et n°15 à 25), rue Docteur Crestin (n°6 à 14 et n°17), rue Jules Brunard (n°19 à 39 et n°26 à 46), rue Nicolai (n°1 à 15 et n°25 à 31), rue Pierre Robin (n°1 à 29 et n°6 à 32).	3ème	Lyon Sud
7ème	722	Ecole Julie - Victoire Daubié	41, rue Victorien Sardou	Grande rue de la Guilloitière, rue Claude Veyron, rues : de l'Epagne prolongée, du repos, Garibaldi *Boulevard des Tchecoslovaques (n°58 à 78), grande rue de la Guilloitière (n°186 à 212), rue Claude Veyron (n°4 à 32), rue Domes (n°54 à 72 et n°63 à 69), rue Docteur Crestin (n°2 à 4 et n°5), rue du Repos (n°33 à 37), rue Garibaldi (n°313 à 353), rue Victorien Sardou (n°33 à 47 et n°36 à 38).	3ème	Lyon Sud
7ème	723	MJC Jean Macé	38, rue Camille Roy	Avenue Berthelot (121 à 145 et 112 à 152), impasse des chalets (1 à 999), route de vienne (2 à 74 et 39 à 91), rue de Cronstadt (1 à 999), rue de Toulon (1 à 999), rue Garibaldi (367 à 389), rue du Vivier (23 à 51 et 34), rue Paul Duvi vier (43), rue Marcel, Teppaz (totalité), rue Joséphine Baker (totalité)	3ème	Lyon Sud
7ème	724	MJC Jean Macé	38, rue Camille Roy	Avenue Berthelot (149 à 209 et 154 à 212), rue du repos (43 à 67 et 60 à 102), rue Faidherbe (1 à 999), rue Général de Mimbrel (1 à 999), rue Lamotte (4 à 16), rue Jean Gay (1 à 14), rue Sabine et Miron, Zlatin (6 à 22) *boulevard des Tchecoslovaques (n°112 à 114).	3ème	Lyon Sud
7ème	725	Ecole M. Pagnol	46, rue Lieutenant Colonel Girard	La voie ferrée, bd Yves Farge, rues : commandant Ayasse, Lieutenant-Colonel Girard, des Girondins, le Rhône *Avenue Leclerc (n°12 à 28 et n°13 à 27), rue Camille Desmoulins (totalité), rue des Girondins (n°1 à 25 et n°26 à 32), rue Desaugiers (totalité), rue Gustave Nadaud (totalité), rue Lieutenant Colonel Girard (n°1 à 35), rue Victor Lagrange (n°3 à 11 et n°4 à 26), boulevard Yves Farge (n°8 à 130).	1ère	Lyon Sud
7ème	726	Ecole Claudius Berthelier	53, rue André Bollier	Rue Auguste Payant (2 à 999), rue Clément Marot (2 à 44), avenue Jean Jaurès (200 à 208), rue André Bollier (53 à 99), rue Marcel Mérieux (145 à 185), Allée du bon Laif (totalité), place du traité de Rome, rue Maurice Bouchor (totalité), rue Félix Brun (41 à 999), rue Michel Felizart (totalité), rue Simone de Beauvoir (totalité), allée Léopold Sedar Senghor (totalité) *Rue Auguste Payant (2 à 998), place du traité de Rome (n°2 à 6).	1ère	Lyon Sud
7ème	727	Ecole M. Pagnol	46, rue Lieutenant Colonel Girard	Le Rhône, rue des Girondins (2 à 29), rue Lieutenant Colonel Girard (2 à 36), rue Commandant Ayasse (5 à 11 et 2 à 26), avenue Leclerc (29 à 43 et 30 à 42)	1ère	Lyon Sud
7ème	728	Ecole Claudius Berthelier	53, rue André Bollier	Rues : Marcel Mérieux, André Bollier, Boulevard Yves Farge *Rue André Bollier (n°23 à 47), rue Commandant Ayasse (n°43 à 47 et n°44 à 52), rue du Rhône (n°1 à 21 et n°4 à 30), rue Marcel Mérieux (n°152 à 174), boulevard Yves Farge (n°93 à 121).	1ère	Lyon Sud
7ème	729	Ecole M. Pagnol	46, rue Lieutenant Colonel Girard	Avenue du Pont Pasteur, le Rhône, boulevard Yves Farge (136 à 178), place Alexandrin Morin, place Jean de Verazzane, rue André Bollier (5 à 13 et 12), rue Lieutenant Colonel Girard (37 à 51 et 38 à 56) *Avenue Leclerc (n°45 à 71 et n°54 à 70), place Alexandre Morin (totalité), place Jean de Verazzane (totalité), avenue du pont Pasteur (n°2).	1ère	Lyon Sud
7ème	730	Ecole Claudius Berthelier	53, rue André Bollier	Rue André Bollier, avenues : Jean Jaurès, Debouze, places : de l'Exposition Universelle, Dr Charles Mérieux, Boulevard Yves Farge *Avenue Debouze (n°1 à 63), avenue Jean Jaurès ( n°240 à 262), Place Antonin Perrin (n°16 et n°15 à 17), rue André Bollier (n°22 à 100), rue des Cures (totalité), rue du Rhône (n°40 à 52 et n°45 à 63), rue Marcel Mérieux (n°180 à 210 et n°187 à 219), rue Mathieu Vanille (n°1 à 37 et n°2 à 32), boulevard Yves Farge (n°129 à 131), parvis René Descartes (totalité), allée de Fontenay (n°9 à 25), place Docteurs Charles et Christophe Mérieux (n°14 à 16 et n°15 à 17).	1ère	Lyon Sud

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
7ème	731	Ecole A. Briand	295, avenue Jean Jaurès	Avenue Jean-François Raclet, rues : de Gerland, Jean Vallier, de l'Effort, avenues : Debourg, Jean Jaurès *Avenue Debourg (n°65 à 91), avenue Jean-François Raclet (n°2 à 30), avenue Jean Jaurès (n°227 à 261), rue de Gerland (n°126 à 138), rue de l'Effort (n°1 à 15 et n°2 à 28), rue Georges Gouy (n°1 à 27 et n°2 à 28), rue Jean Vallier (n°97 à 117 et n°98 à 106), rue Jules Vercherin (totalité).	1ère	Lyon Sud
7ème	732	Ecole A. Briand	295, avenue Jean Jaurès	Avenue Jean François Raclet, la voie ferrée, rue Challemel Lacour, avenues Jean Jaurès, Debourg : rues : de l'Effort, Jean Vallier, de Gerland *Avenue Debourg (n°92 à 104 et n°93 à 107), avenue Jean-François Raclet (n°38 à 64) avenue Jean Jaurès (n°263 à 289), boulevard de l'Artillerie (n°7 et n°34 à 88), rue Challemel Lacour (n°21 à 65), rue de Gerland (n°125 à 173 et n°140 à 172), rue de l'Effort (n°23 à 29), rue Georges Gouy (n°46 à 54), rue Jean Vallier (n°108 à 114), rue Simon Fryd (n°7 à 11).	1ère	Lyon Sud
7ème	733	Ecole A. Briand	295, avenue Jean Jaurès	Avenues : Debourg, Jean Jaurès, rues : Challemel Lacour, de Gerland, avenue Tony Garnier, rue Marcel Mérieux *Avenue Debourg (n°60 à 90), avenue Jean Jaurès (n°291 à 321 et n°264 à 310), rue Benjamin Dellessert (totalité), rue Challemel Lacour (n°1 à 13 et n°2 et 52), rue de Gerland (n°174 à 206), rue de l'Effort (n°49 à 53 et n°52 à 58), rue Georges Gouy (n°56 à 64 et n°57 à 69), rue Marcel Mérieux (n°223 à 253), rue Prosper Chappet (totalité), square du Professeur Galtier (totalité), rue Hermann Frenkel (n°1 à 13 et n°2 à 12), rue Jean Baldassini (n°15 à 35).	1ère	Lyon Sud
7ème	734	Ecole A. Briand	295, avenue Jean Jaurès	rue Antonin Perrin, Place de l'Exposition Internationale, avenue Debourg, rue marcel Mérieux, avenue Tony Garnier, rues : de Gerland, Challemel Lacour, la voie ferrée, limite avec Saint Fons, le Rhône *Avenue Debourg (n°34 à 58), avenue du Château de Gerland (totalité), avenue Jean Jaurès (n°345 à 405 et n°328 à 350), avenue Jules Carteret (totalité), avenue Tony Garnier (totalité), boulevard Chambaud de la Bryère (totalité), boulevard du parc d'Artillerie (n°81 à 99 et n°90 à 98), chemin Diedrichs (totalité), place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux (n°1 à 3), rue de Fos sur mer (totalité), rue d'Amsterdam (totalité), rue d'Arles (totalité), rue de Bale (totalité), rue de Bondeaux (totalité), rue de Dijon (totalité), rue de Dole (totalité), rue de Châlon sur Saône (totalité), rue de l'Ardoise (totalité), quai Fillon (totalité), quai de Beaucaire (totalité), rue Challemel Lacour (n°58 à 76), rue d'Avignon (totalité), rue de Gerland (n°195 à 213), rue de Surville (n°1 à 103), rue du Vercors (n°1 à 37 et n°2 à 40), rue Grôlier (totalité), rue Jacques Monod (totalité), rue Jean Bouin (totalité), rue Jean-Pierre Chevrot (totalité), rue Louis Broussas (totalité), rue Marcel Mérieux (n°218 à 254), rue Saint-Jean de Dieu (totalité), passage Bonnardel (totalité), place des Pavillons (totalité), allée d'Italie (totalité), rue de Saint-Cloud (totalité), Espace Henry Vallée (totalité), bas port rive gauche (totalité), rue Alexander Fleming (totalité), allée Pierre de Coubertin (totalité), passage du Vercors (totalité), place de l'Exposition Internationale (n°19 à 21), place Henri Cochet (n°1 à 5 et n°2 à 6), quai du Canada (totalité), place de l'Ecole (totalité), rue de Turin (totalité), rue Jonas Salk (totalité), place de Montréail (totalité), allée de Lodz (totalité), rue Maurice Carraz (totalité), rue Antonin Perrin.	1ère	Lyon Sud

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
7ème	735	Ecole François Ravier	1, place Jean Jaurès	La voie ferrée, rues : de la Croix Barret, Marie Madeleine Fourcade, avenue Jean Jaurès *Avenue Jean Jaurès (n°105 à 175), place Jean Jaurès (n°1 à 5 et n°2 à 6), passage Faugier (totalité), rue Abraham Bloch (totalité), rue Croix Barret (n°47), rue de Gerland (n°1 à 85 et n°2 à 82), rue Etienne Joyet (totalité), rue Lortet (n°26 à 28 et n°47 à 49), rue Paul Massimi (totalité), rue Pierre Sénard (totalité), rue Pré-Gaudry (n°59 à 77 et n°54 à 62), rue Ravier (totalité), impasse de l'Asphalte (totalité), rue Marie-Madeleine Fourcade (n°1 à 21), rue Pierre Bourdeix (n°2 à 14 et n°17).	1ère	lyon sud
7ème	736	Ecole François Ravier	1, place Jean Jaurès	Rues : Marie Madeleine Fourcade, de la Croix Barret, la voie ferrée, avenues : Jean François Raclet, Jean Jaurès *Avenue Jean-François Raclet (n°1 à 51), avenue Jean Jaurès (n°179 à 221), boulevard de l'Artillerie (n°6 à 30), rue André Bollier (n°101 à 129 et n°104 à 134), rue Châteaubriand (n°1 à 99), rue Clément Marot (n°51 à 75 et n°58 à 72), rue Croix Barret (n°2 à 80), rue de Gerland (n°87 à 123 et n°100 à 122), rue Héctor Malot (totalité), rue Marie-Madeleine Fourcade (n°2 à 22).	1ère	Lyon Sud
7ème	737	Ecole Claudius Berthelier	53, rue André Bollier	Rue Auguste Poyant (1 à 999), rue Clément Marot (3 à 19), avenue Jean Jaurès(100 à 198), voies de chemin de fer, boulevard Yves Farges (7 à 85), impasse Pré-Gaudry (totalité), rue Blanche et georges Caton (totalité), rue Crépet (totalité), rue de la grande famille (totalité),rue des bons enfants (totalité),rue des gronodins (34 à 52), rue des Verriers (totalité), rue Galland (totalité), rue Lortet (totalité), rue Pré-Gaudry (totalité), rue Victor Lagrange (34 à 66), rue Félix Brun (2 à 40), impasse Midré (totalité),rue des balancoires(totalité), allée Niboyet (totalité), *rue Victor Lagrange (32 à 66)	1ère	Lyon Sud
7ème	738	MJC Jean Macé	38, rue Camille roy	Rue du repos (34 à 58), rue Camille Roy (36 à 50), rue Chevreau (98 à 100), rue Jabouloy (91 à 93), rue Garibaldi (360 à 382), route de Vienne (3 à 29), rue Lamothie (7 à 17)	3ème	Lyon Sud
8ème	801	Mairie du 8ème	12, avenue Jean Mermoz	Avenue Général Frère (2 à 54 P et 1 à 69 I), avenue Jean Mermoz (2 à 32 P et 1 à 39 I), Boulevard Jean XXIII (69 à 999 I), rue Maryse Bastié (52 à 998 P), avenue Paul Samy (1 à 53 I), place du 11 novembre 1918 (1 à 999 T)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	802	Mairie du 8ème	12, avenue Jean Mermoz	Boulevard Jean XXIII (38 à 998 P et 39 à 67 I), rue Baraille (1 à 83 I et 2 à 84 P), rue Maryse Bastié (22 à 50 P), rue Marius Berliet (129 à 999 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	803	Mairie du 8ème	12, avenue Jean Mermoz	Impasse Bazot (1 à 999 T), rue Antoine Luminère (du n° 30 à 998 P et 41 à 999 I), rue Marius Berliet (du n° 97 à 127 I), rue Saint Mathieu (du n° 32 à 998 P), rue Saint Maurice (du n° 38 à 64 P et 35 à 57 I), rue Saint Romain (du n° 26 à 998 P et 29 à 999 I), rue Villon (du n° 53 à 67 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	804	Gymnase Colbert	1, rue Louis Chapuy	Impasse Saint Gervais (n° 1 au n° 999 T), rue Henri Pensier (n° 11 au n° 999 I et n° 8 au n° 998 P), rue Louis Jouvet (n° 1 au n° 999 T), rue Santos Dumont (n° 11 au n° 21 I et n° 16 au n° 998 P), rue Saint Gervais (n° 29 au n° 999 I et n° 4 au n° 30 P), rue Saint Mathieu (n° 1 au n° 15 I et n° 12 au n° 30 P), rue Saint Nestor (n° 1 et n° 2 au n° 4 I), rue Saint Romain (n° 13 au n° 27 I et n° 10 au n° 24 P), rue Villon (n° 50 au n° 64 P).	3ème	Lyon Sud Est
8ème	805	Gymnase Colbert	1, rue Louis Chapuy	Avenue des Frères Lumière (n° 1 et n° 2 au n° 12), cours Albert Thomas (n° 2 au n° 12 I), rue Louis Chapuy (n° 1 au n° 999 T), rue Louis Jouvet (n° 2 au n° 998 P), rue Marius Berliet (n° 1 au n°95 I et n° 2 au n° 30 P), rue Professeur Rollet (n° 2 au n° 998 P), rue Santos Dumont (n° 1 au n° 9 I et n° 2 au n° 14 P), rue Saint Gervais (n° 32 au n° 998 I), rue Saint Mathieu (n° 2 au n° 10 I), rue Saint Romain (n° 1 au n° 11 I et n° 2 au n° 8 P)	3ème	Lyon Sud Est

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
8ème	806	Gymnase Colbert	1, rue Louis Chapuy	Avenue des Frères Lumière (3 à 37 I et 14 à 50 P), Cours Albert Thomas (14 à 44 P), petite rue de Monplaisir (1 à 999 T), rue des Tuilleries (28 à 998 P), rue Edouard Rochet (1 à 21 I et 2 à 16 P), rue Saint Gervais (2 P), rue Henri Fenster (1 à 9 I et 2 à 6 P), rue Professeur Rollet (1 à 999 I), rue Santos Dumont (23 à 999 I), rue Saint Hippolyte (1 à 1 et 9 T), rue Rossan (22 à 998 P et 21 à 999 I), rue Saint Théodore (22 à 998 P et 21 à 999 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	807	Gymnase Dargent	55, rue du professeur Sisley	Rue Saint Mathieu (17 à 39 I), Saint Gervais (9 à 27 I), Saint Nestor (3 à 31 I et 6 à 26 P), Saint Maurice (14 au 36 P), rue Villon (38 à 48 P et 41 à 51 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	808	Gymnase Dargent	55, rue du professeur Sisley	Avenue des Frères Lumière (52 à 100 P et 39 à 77 I), cours Albert Thomas (46 à 68 I), rue du Premier Film (2 à 10 P et 1 à 9 I), rue Edouard Rochet (18 à 998 P et 23 à 999 I), rue professeur Paul Sisley (48 à 998 P), rue Saint Firmin (1 à 999 T), rue Saint Fulbert (1 à 999 T), rue Saint Maurice (2 à 12 P), rue Léo et Maurice Trouillet (2 à 18 P et 1 à 19 I), rue des Tuilleries (27 à 99 I), rue Saint Gervais (1 à 7 I), rue Villon (17 à 39 I et 14 à 36 P)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	809	Gymnase Dargent	55, rue du professeur Sisley	Avenue des Frères Lumière (n° 102 au n° 182 P), rue Antoine Lumière (n° 1 au n° 17 I et n° 2 au n° 8 P), rue des Lilas (1 au n° 999 T), rue Marlyse Bastié (n° 2 au n° 20 P)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	810	Gymnase Dargent	55, rue du professeur Sisley	avenue des Frères Lumière (79 à 133 I), Rue des Alouettes (n° 1 au n° 29 I), cours Albert Thomas (n° 70 au n° 128 P), impasse des Platanes (n° 1 au n° 999 T), place Ambroise Courtois (n° 1 au n° 999 T), rue docteur Armand Gelibert (n° 1 au n° 999 T), rue docteur Bonhomme (n° 26 au n° 998 P et n° 27 au n° 999 I), rue Neuve de Monplaisir (n° 1 au n° 999 T), rue du 1er film (n° 11 au n° 999 I et n° 12 au n° 998 P), rue Feuillat (n° 82 au n° 998 P), rue professeur Paul Sisley (n° 55 au n° 999 I), rue Saint Maurice (n° 1 au n° 7 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	811	Gymnase Régine CAVAGNOUD	9, rue Genton	Avenue des Frères Lumière (184 à 998 P et 135 à 999 I), Cours Albert Thomas (30 à 998 P), place d'Arsonval (2 à 998 P), promenade Léo et Napoléon Bullukian (1 à 25 I et 2 à 28 P), rue Charles Jung (1 à 999 T), avenue Rockefeller (2 à 38 P), boulevard Ambroise Paré (2 à 28 P), boulevard Jean XXIII (2 à 16 P et 1 à 19 I), rue Volney (1 à 43 I et 2 à 16 P), rue Laënnec (30 à 44 P et 25 à 57 I), rue Tromusset (1 à 999 I), rue Seignemartin (1 à 13 I), rue Nungesser et coli (1 à 999 I et 12 à 998 P), passage des Alouettes (1 à 15 I), rue des Alouettes (31 à 999 I), rue Docteur Victor Despeignes (1 à 999 I), rue Feuillat (67 à 999 I), rue Jean Perréal (1 à 999 T), rue Longefer (59 à 999 I), rue Professeur Calmette (1 à 999 T), place Professeur Joseph Renault (1 à 999 T)	4ème	lyon sud est
8ème	812	Gymnase Régine CAVAGNOUD	9, rue Genton	boulevard Jean XXIII (18 à 36 P et 21 à 37 I), impasse Albert (1 à 999 T), impasse Pomone (1 à 999 T), rue des Maçons (1 à 999 T), rue Docteur Victor Despeignes (2 à 998 P), rue Gabriel Sarrazin (1 à 999 T), rue Louis Cézard (1 à 999 T), rue Président Kruger (à 13 I et 2 à 10 P), rue Professeur Joseph Renault (1 à 999 T), rue Marlyse Bastié (17 à 47 B I), rue Longefer (13 à 57 I), rue Laënnec (46 à 56 P), rue Tromusset (2 à 998 P), rue Seignemartin (2 à 26 P et 15 à 21 I), rue Nungesser et coli (2 à 10 P), passage des Alouettes (2 à 998 P et 17 à 999 I), rue des Alouettes (30 à 998 P)	4ème	lyon sud est
8ème	813	Gymnase Régine CAVAGNOUD	9, rue Genton	Avenue Jean Mermoz (41 à 83 I), boulevard Ambroise Paré (46 à 998 P), rue Auguste Pinton (totalité), rue Bataille (85 à 161 I et 86 à 162 P), rue du transval (totalité), rue Edouard Nieuport (1 à 37 I et 2 à 38 P), rue Jacqueline Auriol (1 à 17 I et 2 à 16 P), rue Jean Desparmet (totalité), rue Longefer (1 à 11 I et 2 à 54 P), rue Marlyse Bastié (47 à 69 I), rue Président Kruger (15 à 999 I et 12 à 998 P), rue Professeur Joseph Nicolas (1 à 3 I et 2 à 6 P), rue Seignemartin (69 à 999 I et 28 à 998 P), rue Thomas Blanchet (1 à 21 I et 2 à 32 P)	4ème	lyon sud est
8ème	814	Gymnase Régine CAVAGNOUD	9, rue Genton	Rue Seignemartin (23 à 57 I), rue Thomas Blanchet (23 à 47 I), boulevard Ambroise Paré (30 à 44 P), rue l'abbé Laurent Remilleux (1 à 999 T), rue Laënnec (58 à 84 P et 59 à 77 I), rue Volney (18 à 32 P), rue Longefer (56 à 998 P), rue Pierre Sommerat (1 à 999 T)	4ème	lyon sud est

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
8ème	815	Gymnase Jean Mermoz	194, Boulevard Pinel	Avenue Rockefeller (40 à 998 P), boulevard Pinel (136 à 224 P), cours Chaussagne (1 à 999 T), impasse Jean Jaurès (1 à 999 T), passage Ranvier (2 à 998 P), rue Bataille (164 à 998 P et 163 à 999 I), rue des Artisans (1 à 999 T), rue Gaston Brissac (1 à 999 T), rue Guillaume Paradin (1 à 999 T), rue Laënnec (79 à 999 I et 86 à 998 P), rue Montvert (1 à 999 T), rue Professeur Ranvier (2 à 30 P et 1 à 999 I), rue Saint Alban (1 à 999 T), rue Thomas Blanchet (34 à 998 P et 49 à 999 I), rue Victor de laprade (1 à 999 T), rue Volney (34 à 998 P et 45 à 999 I), rue Genton (1 à 13 I et 2 à 998 P), rue Colette (2 à 998 P), rue Professeur Joseph Nicolas (5 à 15 I), boulevard Ambroise Paré (1 à 57 I)	4ème	Lyon Sud Est
8ème	816	Gymnase Jean Mermoz	194, Boulevard Pinel	Boulevard Ambroise Paré (59 à 999 I), passage Ranvier (1 à 999 I), place Julie Daubié (1 à 999 T), place Marc Sangnier (1 à 999 T), rue Commandant Caroline Aigle (1 à 999 T), rue Professeur Joseph Nicolas (8 à 38 P et 17 à 27 I), rue Colette (1 à 999 I), rue Genton (15 à 999 I), rue Professeur Ranvier (32 à 998 P), avenue Jean Mermoz (85 à 999 I)	4ème	Lyon Sud Est
8ème	817	Groupe Scolaire Louis Pasteur gymnase	4, rue Gaston Cotte	Avenue Général Frère (71 à 129 I et 56 à 96 P), avenue Jean Mermoz (34 à 100 P), avenue Paul Santy (55 à 81 I), boulevard Emond Michelet (1 à 999 T), passage Comrais (2 à 998 P), rue Edouard Nieuport (39 à 999 I et 40 à 998 P), rue Jacqueline Auriol (19 à 999 I et 18 à 998 P), rue Marlyse Bastié (71 à 999 I), rue Pierre Verger (totalité), rue Professeur Joseph Nicolas (40 à 998 P et 29 à 33 I), rue Professeur Morat (47 à 999 I et 48 à 998 P)	4ème	Lyon Sud Est
8ème	818	Groupe Scolaire Louis Pasteur gymnase	4, rue Gaston Cotte	Avenue Général Frère (131 à 163 I), avenue Jean Mermoz (102 à 998 P), boulevard Pinel (226 à 240 P), impasse Claude Jourdan (totalité), place André Lartaget (totalité), rue Albert Morel (totalité), rue Catherine Frane (totalité), rue Claude Violet (totalité), rue de la meuse (totalité), rue de la Moselle (1 à 19 I et 2 à 48 P), rue de Narvicq (1 à 999 I), rue Gaston Cotte (totalité), rue Louis Tixier (totalité), rue Professeur Joseph Nicolas (29 à 999 I et 40 à 998 P), rue Toussaint Mille (totalité)	4ème	Lyon Sud Est
8ème	819	Groupe Scolaire Louis Pasteur gymnase	4, rue Gaston Cotte	Rue de Narvicq (2 à 998 P), avenue Pierre Million (1 à 999 T), place Jean Mermoz (1 à 999 T), rue Joseph Chalié (1 à 999 T), rue Jules Froment (1 à 999 T), boulevard Pinel (242 à 264 P), avenue Général Frère (165 à 999 I), rue de la Moselle (21 à 49 I)	4ème	Lyon Sud Est
8ème	820	Groupe Scolaire Jean Macé	1, bis rue Valensaut	avenue Paul Santy (200 à 998 P et 207 à 999 I), boulevard Pinel (280 à 998 P), avenue Viviani (63 à 999 I), boulevard Laurent Bonnefoy (1 à 999 T), chemin des Puiseurs (1 à 999 T), rue des Puiseurs (1 à 999 T), place Jules Grandclément (1 à 999 T), rue Professeur Marcel Dargent (1 à 999 T)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	821	Groupe Scolaire Jean Macé	1, bis rue Valensaut	Avenue Paul Santy (168 à 198 P et 169 à 205 I), rue de l'Argonne, avenue Général Frère (166 à 998 P), rue Victor et Roger Thomas (1 à 999 T), rue Jules Cambon (1 à 999 T), avenue Viviani (47 à 61 I), boulevard Pinel (266 à 278 P), impasse Charas (1 à 999 T), impasse Gantz (1 à 999 T), impasse Jean Ladoux (1 à 999 T), impasse Lucien Ladoux (1 à 999 T), impasse Pihot (1 à 999 T), place Gabriel Bourdarias (1 à 999 T), rue du Puisard (1 à 999 T), rue Thénard (1 à 999 T)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	822	Groupe Scolaire Jean Macé	1, bis rue Valensaut	Rue des Roses (1 à 999 I), avenue Général Frère (118 à 164 P), rue de l'Argonne (1 à 999 T), avenue Paul Santy (103 à 167 I), impasse Arlette (1 à 999 T), rue Alphonse Rodet (1 à 999 T), rue de la Moselle (50 à 998 P et 51 à 999 I), rue Florent (1 à 999 T)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	823	Groupe Scolaire Jean Macé	1, bis rue Valensaut	Rue Jules Valensaut (1 à 999 T), avenue Paul Santy (136 à 166 P), rue Hugues Guerin (1 à 999 T), avenue Viviani (39 à 45 I), impasse Colonel Lamy (1 à 999 T), place Général André (1 à 999 T), rue Général André (1 à 999 T)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	824	Groupe Scolaire Jean Gioia	14, rue Stéphane Coignet	Rue Jules Valensaut (2 à 998 P), rue des Roses (2 à 998 P), avenue Général Frère (98 à 116 P), passage Comrais (1 à 999 I), avenue Paul Santy (124 à 134 P et 83 à 101 I), rue Stéphane Coignet (12 à 998 P et 1 à 999 I), avenue Viviani (33 à 37 I), impasse Stéphane Coignet (1 à 999 T)	3ème	Lyon Sud Est

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
8ème	825	Groupe Scolaire Jean Gioino	14, rue Stéphane Coignet	Avenue Paul Santy (72 à 122 P), rue Stéphane Coignet (2 à 10 P)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	826	Groupe Scolaire Jean Gioino	14, rue Stéphane Coignet	boulevard des Etats Unis (161 à 999), rue Philippe Fabia (62 à 998 P et 75 à 999 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	827	Groupe Scolaire Jean Gioino	14, rue Stéphane Coignet	Rue Professeur Beauvisage (1 à 125 I), boulevard des Etats-Unis (n° impairs du 107 à 159), rue Philippe Fabia (2 à 60 P et 1 à 73 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	829	Groupe Scolaire A. Fournier	28, rue Berry Albrecht	Avenue de Pressensé (63 à 67 I), avenue Viviani (1 à 31 I) boulevard des Etats-Unis (110 à 998 P), rue Berry Albrecht (totalité), rue Professeur Beauvisage (127 à 999 I), rue Professeur Leriche (totalité), rue Professeur Tavernier (totalité), square des Amériques (totalité)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	830	Groupe Scolaire C. Peguy	63, boulevard des Etats-Unis	Avenue Paul Santy (10 à 70 P), rue Professeur Beauvisage (2 à 148 P), rue Ludovic Arrachart (50 à 998 P et 25 à 999 I), rue Jean Sarrazin (2 à 78 P et 1 à 77 I), boulevard des Etats-Unis (88 à 108 P et 91 à 105 I), rue Wakatsuki (18 à 998 P), rue Rochambeau (1 à 999 I et 14 à 998 P), impasse Beauvisage (1 à 999 I), place du 8 mai 1945 (1 à 999 I), rue Antoine Péricaud (36 à 998 P et 35 à 999 I), rue Commandant Pégout (1 à 999 I), rue de la Concorde (1 à 999 I), rue du Bocage (34 à 998 P et 27 à 999 I), rue Laurent Conle (1 à 999 I), rue Théodore Levigne (14 à 18 P et 13 à 17 I), rue Varichon (1 à 999 I), rue Xavier Privas (42 à 998 P et 39 à 999 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	831	Groupe Scolaire C. Peguy	63, boulevard des Etats-Unis	Rue Jean Sarrazin (94 à 998 P et 79 à 999 I), rue Professeur Beauvisage (150 à 998 P), avenue de Pressensé (1 à 61 I), rue Denis (34 à 998 et 31 à 999 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	832	Groupe Scolaire C. Peguy	63, boulevard des Etats-Unis	Rue Jean Sarrazin (80 à 92 P), boulevard des Etats-Unis (76 à 86 P et 77 à 89 I), rue Denis (2 à 32 P et 15 à 29 I), rue Paul Cazeneuve (69 à 999 I), passage Raymond (1 à 999 I), rue René et Madeleine Gaillie (1 à 999 I), rue des Sempollières (16 à 998 P et 15 à 999 I), rue Ludovic Arrachart (8 à 48 P et 15 à 23 I), rue Théodore Levigne (20 à 998 P et 19 à 999 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	833	Groupe Scolaire C. Peguy	63, boulevard des Etats-Unis	Avenue Berthelot (n° 316 au n° 998 P), boulevard des Etats Unis (n° 63 au n° 75 I et n° 62 au n° 74 P), rue Denis (n° 1 au n° 13 I), rue des Serpilières (n° 1 au n° 13 I et n° 2 au n° 14 P), rue Emile Combes (n° 47 au n° 999 I et n° 48 au n° 998 P), rue Joseph Chapelle (n° 43 au n° 999 I et n° 50 au n° 998 P), rue Ludovic Arrachart (n° 1 au n° 13 I et n° 2 au n° 6 P), rue Paul Cazeneuve (n° 47 au n° 67 I), avenue Paul Santy (n° 2 au n° 8 P), rue Wakatsuki (n° 2 au n° 16 P), square René Pricod (n° 1 au n° 999 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	834	Groupe Scolaire C. Peguy	63, boulevard des Etats-Unis	Rue Antoine Péricaud (n° 1 au n° 33 I et n° 2 au n° 34 P), rue du Bocage (n° 1 au n° 25 I et n° 2 au n° 32 P), rue Emile Combes (n° 1 au n° 45 I et n° 2 au n° 46 P), rue Joseph Chapelle (n° 1 au n° 41 I et n° 2 au n° 48 P), rue Paul Cazeneuve (n° 9 au n° 45 I), rue Rochambeau (n° 2 au n° 12 P), rue Théodore Levigne (n° 1 au n° 11 I et n° 2 au n° 12 P), rue Wakatsuki (n° 1 au n° 999 I), rue Xavier Privas (n° 1 au n° 37 I et n° 2 au n° 40 P), square Normandie Niemen (n° 1 au n° 999 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	835	Groupe Scolaire Combe Blanche	4, rue paul Cazeneuve	Rue Villon (89 à 109 I), avenue Berthelot (288 à 314 P), rue Paul Cazeneuve (14 à 998 P), rue Pierre Delore (45 à 999 I), boulevard des Etats-Unis (28 à 60 P et 25 à 61 I), impasse Cazeneuve (1 à 999 I), impasse de la Baudette (1 à 999 I), impasse Ferret (1 à 999 I), impasse Jouhet (1 à 999 I), rue de Nice (1 à 999 I), rue Jean Chevallier (1 à 999 I)	1ère	Lyon Sud Est
8ème	836	Groupe Scolaire Combe Blanche	4, rue paul Cazeneuve	Rue Saint Agnon (1 à 999 I), rue Marius Berliet (82 à 998 P), avenue Berthelot (273 à 999 I), rue de la Rosière (1 à 999 I), rue des Hériédaux (24 à 998 P et 25 à 999 I), rue Paul Cazeneuve (2 à 12 P et 1 à 7 I), rue Saint Maurice (66 à 998 P et 59 à 999 I), rue Villon (66 à 96 P et 69 à 87 I)	1ère	Lyon Sud Est

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
8ème	837	Groupe Scolaire Combe Blanche	4, rue paul Cazeneuve	Rue de la solidarité (1 à 999 I), rue Marius Berliet (32 à 80 P), rue Saint Agnon (2 à 998 P), avenue Berthelot (211 à 271 I et 214 à 286 P), rue Villon (98 à 998 P et 111 à 999 I), rue Pierre Delore (1 à 43 I), avenue de l'Europe (1 à 999 I), boulevard des Etats-Unis (1 à 23 I et 2 à 26 P), rue Audibert et Lavrotte (2 à 18 P et 1 à 73 I), rue de l'Espagne (1 à 999 I), rue de l'Eternité (1 à 999 I), rue de la Fraternité (1 à 999 I), rue de l'Égalité (1 à 999 I), rue des Hériédaux (2 à 22 P et 1 à 23 I), rue Professeur Kleinclausz (1 à 999 I)	1ère	Lyon Sud Est
8ème	838	Groupe Scolaire P. Delorme	161, route de Vienn	Rue Pierre Delore (2 à 64 P), rue Audibert et Lavrotte (20 à 98 P), route de Vienn (86 à 144 P et 97 à 161 I), rue du Presbytère (2 à 998 P), impasse Brachet (1 à 999 I), impasse Caron (1 à 999 I), impasse Martin (1 à 999 I), place Belleville (1 à 999 I), place Louis Lebreton (1 à 999 I), rue Antoine Dumont (1 à 999 I), rue des Jasmiris (1 à 999 I), rue Garon Duret (1 à 999 I), rue Henri Barbusse (1 à 39 I et 2 à 40 P)	1ère	Lyon Sud Est
8ème	839	Groupe Scolaire P. Delorme	161, route de Vienn	Rue du Presbytère (n° 1 au n° 999 I), route de Vienn (n° 146 au n° 192 P), rue Challemel Lacour (n° 113 au n° 123 I), rue de Charpentier (n° 1 au n° 999 I), rue de Champagnieux (n° 2 au n° 998 P), rue Général Gouraud (n° 1 au n° 999 I), parc Léon Pfeffer (n° 1 au n° 999 I), rue Chantal Sandrin	1ère	Lyon Sud Est
8ème	840	Ecole Philibert Delorme	161, route de Vienn	Rue de Montagny (92 à 998 P), rue Challemel Lacour (125 à 999 I), rue de Champagnieux (1 à 999 I), place du Moulin à Vent (1 à 999 I), route de Vienn (194 à 230 P et 201 à 999 I), rue du Moulin à Vent (1 à 45 I), rue Henri Barbusse (41 à 999 I et 42 à 998 P)	1ère	Lyon Sud Est
8ème	841	Groupe Scolaire P. Delorme	159, route de Vienn	Route de Vienn (n° 232 au n° 998 P), rue Challemel Lacour (n° 126 au n° 998 P), rue de Montagny (n° 51 au n° 117 I et n° 50 au n° 90 P), rue de Surville (n° 99 et n° 105 au n° 999 I et n° 104 au n° 998 P)	1ère	Lyon Sud Est
8ème	842	Groupe Scolaire P. Delorme	159, route de Vienn	Rue Antoine Lumière (du n° 10 à 28 P et 21 I), rue Léo et Maurice Trouilhert (du n° 20 à 998 P et 21 à 999 I), rue Saint Mathieu (du n° 41 à 999 I), rue Saint Maurice (du n° 9 à 33 I), rue Saint Nestor (28 à 998 P et 33 à 999 I), impasse Baraille (1 à 999 I), impasse berchet (1 à 999 I), rue des Alouettes (du n° 2 à 28 P), rue Berchet (1 à 999 I)	3ème	Lyon Sud Est
8ème	844	Gymnase Régine CAVAGNOD	9, rue Genton	Rue Maryse Bastié (n° 1 au n° 69 I), rue professeur Morat (n° 1 à 45 I et n° 2 à 46 P)	4ème	lyon sud est
9ème	901	Mairie du 9ème	6, place du Marché	Avenue Sidoine Apollinaire (1 à 79 et 2 à 66), Passage (impasse) du Béal (entier), Impasse Bellefontaine (entière), Impasse des Souvenirs (entière), rue de l'Oiselière (2 à 998), rue de Montboud (1 à 15), rue des Deux Amants (2 à 32), rue des Plâtriers (entière), rue du Béal (entière), rue du Bourbonnais (59 à 999 et 52 à 998), rue du Souvenir (entière), rue du 24 mars 1852 (37 à 999 et 36 à 998), rue Marietton (53 à 999), rue Tissot (23 à 999 et 26 à 999 I)	1ère	Lyon Ouest
9ème	902	Mairie du 9ème	6, place du Marché	Avenue Joannès Messet (1 à 23 et 2 à 26), rue des Combattants en Afrique de Nord (entière), rue du Docteur Honoré (2 à 998), rue du 3 septembre 1944 (entière), rue du Bourbonnais (41 à 55), rue George de loup (60 à 998), rue Littré (entière), rue Saint Pierre de Vaise (71 à 999 et 86 à 998)	1ère	Lyon Ouest

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métró
9ème	903	Mairie du 9ème	6, place du Marché	Passage Mas (entier), Place du marché (6), place Dumas de Loire (7 à 11 et 8 à 10), place Fember (entière), Rue de l'Oiselière (entière), rue des Tuileries (2 à 998), rue du docteur Horand (1 à 21), rue du Bourbonnais (1 à 39 et 16 à 50), rue Jouffroy d'Abbanis (entière), rue Marietton (27 à 51), rue Sergent Michel Berthet (2 à 16), square Montel (entier)	1ère	Lyon Ouest
9ème	904	Groupe Scolaire Chapeau Rouge	45, rue du Chapeau Rouge	Grande rue de Vaise(2 à 18b), Impasse des Tanneurs (entière), place de la Rhodioceta (3 à 5 et 4), place du Marché (3 à 5 et 4 à 8), place Dumas de Loire (1 à 5 et 2 à 6), place Saint Didier (entière), rue Antoine Bérard (3), rue Cottin (7 à 999 et 2 à 998), rue de la Conciergerie (entière), rue de la Grange (1 à 23, 2 à 22), rue des Bains (1 à 13 et 2 à 10), rue des Deux places (entière), rue des Nouvelles Maisons (entière), rue des Prés (entière), rue des Tanneurs (entière), rue des Trois Maisons (entière), rue du Bourbonnais (2 à 14), rue du Marché (2 à 998), rue Eugène Baudin (entière), rue Sergent Michel Berthet (11 à 35 et 18 à 36), rue Saint Didier (entière), rue Marietton (23 à 25), rue du docteur Horand (23 à 999), rue gorge de loup (2 à 58), rue des Tuileries (entière), rue Saint Pierre de Vaise (19 à 59, 26 à 80)	1ère	Lyon Ouest
9ème	906	Groupe Scolaire Chapeau Rouge	45, rue du Chapeau Rouge	Avenue René Cassin (17 à 999 et 20 à 998), boulevard Antoine de St Exupéry (entière), Grande rue de Vaise (20 à 998), impasse Charavay (entière), place Alfred Vanderpal (entière), place du Marché (1 à 2), place Jean Monnet (entière), rue de la Carrière (entière), rue du Chapeau Rouge (1 à 999 et 2 à 998), rue du Marché (entière), rue Jean-Marie Leclair (4 à 16,7 à 9), rue Saint Pierre de Vaise (1 à 3 et 2 à 24), place de la Rhodioceta (1 à 2), rue Antoine Bérard (2 à 4) rue Sergent Michel Berthet (37 à 59), rue Cottin (1 à 5)	1ère	Lyon Ouest
9ème	907	Groupe Scolaire Jean Zay	11, rue Jean Zay	Rue de la Fraternelle (entière), rue de la Grange (25 à 999 et 24 à 998), rue Gorge de Loup (1 à 63), rue Jean Zay (entière), rue Louis Loucheur (1 à 999 et 2 à 28), rue Sergent Michel Berthet (38 à 998)	1ère	Lyon Ouest
9ème	908	Groupe Scolaire Jean Zay	11, rue Jean Zay	Avenue Barthelemy Buyer (14 à 80), rue du Bas de Loryasse (1 à 999), rue Pierre Audry (47 à 107, 2 à 64,74 à 76, et 112 à 114)	1ère	Lyon Ouest
9ème	909	Groupe Scolaire Jean Zay	11, rue Jean Zay	Allée de l'Aquilon (entière), allée de l'Observatoire (entière), allée des Cavatines (entière), avenue Joannès Masset (25 à 39 et 28 à 998), avenue Sidoine Apollinaire (93 à 999 et 68 à 998), impasse Gorge de Loupe (entière), impasse de la Trappe (entière), rue de la Grovière (entière), rue de la Persévérance (entière), rue des Deux Amants (1 à 33), rue Gorge de Loup (65 à 999), rue Louis Loucheur (30 à 998), rue Pierre Audry (66 à 72 et 78 à 108)	1ère	Lyon Ouest
9ème	910	Groupe Scolaire Hector Berlioz	192, avenue Barthélémy Buyer	Avenue Barthélémy Buyer (90 à 204), impasse Frère Benoît (entière), rue des Deux Amants (37 à 999), rue Frère Benoît (entière), rue Professeur Patel (entière)	1ère	Lyon Ouest
9ème	911	Groupe Scolaire Hector Berlioz	192, avenue Barthélémy Buyer	Allée de Beauieu Montribouild (entière), avenue Barthélémy Buyer (206 à 998), rue de la Chapelle (1 à 999 et 18), rue des Deux Amants (36 à 998), rue de Montribouild (15 à 999)	1ère	Lyon Ouest
9ème	912	Ecole Chevalier Bayard	4, quat Chauveau	Montée de la Chara (2 à 998), montée de la Sarra (n° 5 à 7 et n° 18 à 20), montée de l'Observance (1 à 999), montée du Grillon (entière), quat Pierre Saize (17 à 51 et 18 à 52), rue Docteur Rafin (entière), rue de Montauban (20 à 998)	2ème	Lyon Ouest
9ème	913	Ecole Chevalier Bayard	4, quat Chauveau	Quat Arlông (entier), quat Chauveau( en entier) (1 à 3 et 2 à 4), quat Pierre Saize (1 à 15 et 6 à 16), Montée de l'Observance (2 à 998)	2ème	Lyon Ouest
9ème	914	Gymnase Audrey Hepburn	11, rue Laure Diebold	Quat Jayr (25 à 29 et 24 à 30), rond-point des Monts d'Or (entier), rue Chénard (entière), rue de Bourgogne (2 à 48), rue de la Claire (43 à 49 et 38 à 52), rue de la Corderie (entière), rue de Saint Cyr (1 à 19), rue Laporte (entière), rue Musaryk (5 à 999), rue Roger Salengro (entière), rue Roquette (1 à 999), place de Paris (8)	2ème	Lyon Ouest

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métró
9ème	915	Gymnase Audrey Hepburn	11, rue Laure Diebold	Avenue du 25ème régiment des Tirailleurs sénégalais (89 à 101), Grande rue de Vaise (1 à 999), boulevard de la Duchère (54 à 56), impasse de la Courtille (entière), impasse des Jardins (entière), impasse Paquet Merel (entière), place Valmy (27 et 20), quat Jayr (31 à 45 et 32 à 998), rue Berjon (entière), rue de Bourgogne (1 à 999), rue de la Claire (57 à 999 et 56 à 998), rue de la Gare (entière), rue du Mont d'Or (entière), rue du 24 mars 1852 (27 à 35 et 26 à 32), rue Laure Diebold (entière), rue Marietton (1 à 19 et 2 à 108), rue Nérard (entière), rue Roquette (2 à 998), rue Saint Simon (entière), rue Tissot (1 à 21 et 2 à 24)	2ème	Lyon Ouest
9ème	916	Groupe Scolaire Gare d'eau	22, rue de Saint Cyr	Quat de la Gare d'eau (entier), quat du Commerce (17 à 999 et 16 à 998), quat Jayr (12 à 22 et 1 à 23), rue Bourget (1 à 999), rue de la Claire (1 à 33 et 2 à 36), rue de Saint Cyr (27 à 49 et 2 à 70), rue des Mariniers (entière), rue du 24 mars 1852 (1 à 7), rue Masaryk (1 à 3 et 2 à 28), rue Rhin et Danube (entière), rue Transversale (entière), place de Paris (6)	2ème	Lyon Ouest
9ème	917	Groupe Scolaire Gare d'eau	22, rue de Saint Cyr	Avenue du 25ème régiment de tirailleurs sénégalais (102 à 166), impasse Mouillard (entière), rue Auguste Isaac (entière), rue de Saint Cyr (51 à 65), rue Mouillard (entière), rue du 24 mars 1852 (2 à 16), rue de Bourgogne (50 à 998), place de Paris (1 à 3, et 2 à 4)	2ème	Lyon Ouest
9ème	918	Groupe Scolaire Fougères	107, rue des Fougères	Avenue du Plateau (235 et 236), boulevard de la Duchère (17 à 23), rue du Château de la Duchère (113 à 123 et 114 à 122), rue Jean Fournier (101 à 111 et 102 à 112), rue des Fougères (107 et 100), rue des Erables (237, 251 à 259 et 250 à 258)	2ème	Lyon Ouest
9ème	919	Groupe Scolaire les Anémones - Gymnase	238, avenue du Plateau	Avenue du Plateau (239 à 249, 6.12 et 238 à 248), tour Panoramique, avenue Rosa Parks (1 à 11), boulevard de la Duchère (225 à 239 et 226 à 234), place Abbé Pierre (9 au 17), rue François Giroud (4 et 6), rue Père Louis de Galaré (entière), rue Albert Jacquard (entière), rue Denise Jousset (entière), rue Hélène Berthoud (entière) et rue Roger Fenech (entière)	2ème	Lyon Ouest
9ème	920	Groupe Scolaire les Anémones - Gymnase	238, avenue du Plateau	Allée Edith Piaf (entière), Allée Victor Muhlstein (entière), Avenue Andreï Sakharov (301 et 264 à 300), Avenue de Champagne (357 à 359, 20, 210 et 350 à 364), Avenue du Plateau (1 à 17), Avenue Rosa Parks (1 à 7 et 2 à 14), rue Arthur Rimbaud (entière), rue de Jéricho (1 à 5), rue Boyen George Chapas (351 à 355 et 350 à 354), rue Edith Piaf (entière), rue Marcel Gerdan (1 à 217 et 2 à 216), rue Maurice Béjart (4 à 8), rue Mouloudji (entière), rue Victor Muhlstein (entière), rue Victor Schœlcher (entière)	2ème	Lyon Ouest
9ème	921	Gymnase des Géraniums	570, rue de Beer Sheva	Allée de la Sauvegarde (581 à 583 et 582 à 584), avenue Ben Gourion (entière), avenue d'Ecully (551 à 559 et 550 à 558), avenue de la Sauvegarde (451 à 579 et 450 à 578), avenue des Sources (1 à 999), avenue Rosa Parks (13 à 999 et 24 à 52), rue de Beer Sheva (521 à 549 et 520 à 570), rue Louis Juffret (35 à 999), rue Marius Donjon (1 à 5, 413 à 419, 441 à 449, 414 à 418 et 440 à 450), rue Maurice Béjart (5), allée Marius Donjon (entière)	2ème	Lyon Ouest
9ème	922	Groupe Scolaire des Dalhias	307, boulevard de Balmont	Avenue Andreï Sakharov (303 à 999, et 302 à 998), avenue du 25ème régiment des tirailleurs sénégalais (103 à 163), boulevard de Balmont (307), montée de Balmont (2 à 998), rue de la Piementa (341 et 2 à 342)	2ème	Lyon Ouest
9ème	923	Groupe Scolaire des Dalhias	307, boulevard de Balmont	Allée Jean Quirez (entière), avenue de Lanesson (3), avenue du 25ème régiment des tirailleurs sénégalais (165 à 999), boulevard de Balmont (40 à 370), place Rochago Boualem (entière), rue de la Piementa (343 à 345 et 344), rue Boyen Georges Chapas (321 à 339 et 320 à 340)	2ème	Lyon Ouest

Arr.	N° BV	Implantation	Adresse	Répartition Géographique	Circo	Circo Métro
9ème	924	Groupe Scolaire Antonin Laborde	61, rue des Docks	Avenue Douaumont (entière), avenue du 28ème régiment des tireurs sénégalais (176 à 218), rue Antonin Laborde (27 à 29), rue de l'Arbalétrière (entière), rue des Contrebandiers (entière), rue des rivières (1 à 17), rue de St Cyr (67 à 69, 157 à 173 et 86 à 190), rue Jean Perrin (entière), rue Louis Bouquet (1 à 999), rue Maréchal de Lattre de Tassigny (1 à 999 et 2 à 40), rue Pierre Boizet (entière)	2ème	Lyon Ouest
9ème	925	Groupe Scolaire Antonin Laborde	61, rue des Docks	Impasse Masson (1 à 999), impasse Louis Pasteur (entière), place Giovanni da Verrazzano (entière), quai du Commerce (1 à 15 et 2 à 14), quai Paul Sédallian (31 à 999 et 330 à 998), rue Antonin Laborde (1 à 21b et 2 à 998), rue Bourget (2 à 998), rue Arsène Claudy (entière), rue de la Sparterie (entière), rue de la Martinique (entière), rue des Docks (entière), rue de la Navigation (entière), rue des Mûriers (entière), rue de Saint Cyr (72 à 84), rue du Four à chaux (entière), rue Emile Dupont (entière), rue Henri Lafoy (entière), rue Jean Marcourt (entière), rue Joannès Carret (1 à 999 et 2 à 998), rue Plasson et Chaize (entière), rue des Brasseries (entière), rue Félix Mangini (rue entière)	2ème	Lyon Ouest
9ème	926	Gymnase La Sauvagère	Square Mouriquand	Avenue du Frêne (entière), Grande rue de St Rambert (entière), impasse de l'Horloge (entière), impasse Masson (entière), montée de la Sauvagère (entière), place de St Rambert (entière), place Henri Barbusse (entière), Pont de l'Île Barbe (entier), quai Paul Sédallian (1 à 29 et 2 à 28), quai Raoul Carré (entier), rue Claude Foye (entière), rue Chavière (entière), rue Communieu (entière), rue de la Mignonne (entière), rue de Trèves (entière), rue des Docteurs Cordier (1 à 15 et 2 à 8), rue des Villas (entière), rue du Pont Cotton (entière), rue Général Girodon (entière), rue Éligant (entière), rue Malibran (entière), rue Renée Sabran (entière), rue Vélten (entière), square Edouard Mouriquand (entier), rue Jolivet (entière), lieu-dit " Île Barbe (entière).	2ème	Lyon Ouest
9ème	927	Groupe Scolaire Frédéric Mistral	20, rue Fayolle	Rue Camille de Neuville (entière), rue Ernest Fabrègue (entière), rue Gabriel Chevallier (entière), rue de Saint Cyr (192 à 194), rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (42à 998), rue Hector Berlioz (41 à 999), rue Jean-Baptiste Chopin (entière), rue Louis Bouquet (2 à 998), rue Marc Boegner (entière), place Bernard Schonberg (1 à 3 et 2).	2ème	Lyon Ouest
9ème	928	Groupe Scolaire Frédéric Mistral	20, rue Fayolle	Impasse Auguste Rodin (entière), rue Maurice Barriot (entière), place Pierre Puget (entière), rue Albert Camus (entière), rue Albert Chaline (entière), rue Claude Debussy (entière), rue Claude Le Laboureur (1 à 999 et 2), rue de Saint Cyr (196 à 232), rue des Docteurs Cordier (57 à 999 et 40 à 998), rue Fayolle (entière), rue Hector Berlioz (32 à 998), rue Joseph Folliet (entière), square Maurice Ravel (entier), square Paul Cézanne (entier)	2ème	Lyon Ouest
9ème	929	Groupe Scolaire Frédéric Mistral	20, rue Fayolle	Chemin de Montpellas (entier), place Bernard Schonberg (6), rue des Docteurs Cordier (19 à 21), rue Hector Berlioz (1 à 39), rue Marc Boegner (12 à 18)	2ème	Lyon Ouest
9ème	930	Groupe Scolaire Alphonse Daudet	18, rue Charles Porcher	Chemin du Petit Montessuy (entier), chemin de Montessuy (entier), chemin de Charbottes (27 à 999 et 28 à 998), impasse de la Mouichonne (entière), rue Albert Faison (1 à 999 et 34 à 998), rue Charles Porcher (entière), rue Claude Le Laboureur (26 à 998), rue des docteur Cordier (30 à 34), rue Jean-Baptiste Courty (entière), rue Pierre Termier (2 à 66 et 70), rue Sylvain Simondan (entière), Montée des Balmes (2 à 998 et 91).	2ème	Lyon Ouest

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-26-015

instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique

et répartissant les électeurs pour la commune de

~~VILLEURBANNE~~ *instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique*  
*et répartissant les électeurs pour la commune de VILLEURBANNE située dans la circonscription*

~~Villeurbanne de la métropole de Lyon et dans la 6ème~~  
*(69-06)*  
circonscription législative du Rhône (69-06)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

### ARRETE n° 69-2020-

**instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique  
et répartissant les électeurs pour la commune de VILLEURBANNE située dans la  
circonscription Villeurbanne de la métropole de Lyon et dans la 6ème circonscription  
législative du Rhône (69-06)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n°69-2019-08-22-004 du 22 août 2019 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Villeurbanne située dans la circonscription Villeurbanne de la métropole de Lyon et dans la 6ème circonscription législative du Rhône,

CONSIDERANT la demande du maire de Villeurbanne du 3 août 2020,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### **ARRÊTE :**

Article 1er : L'arrêté n°69-2019-08-22-004 du 22 août 2019 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Villeurbanne seront répartis en 79 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il figure dans l'annexe ci-jointe.

.../...

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 coût d'un appel local

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Villeurbanne est le bureau de vote n° 42, sis au Palais du Travail, 9 place Lazare-Goujon.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Villeurbanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Villeurbanne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

N° et siège du bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune		
<b>Bureau n° 1</b> Groupe Scolaire Saint-Exupéry 33 Rue Des Jardins	Rue de L'Epi de Ble	Du 1 au 999	
	Petite Rue du Roulet	Du 30 au 38	
	Rue des Jardins	Du 1 au 999	
	Rue Saint Jean	Du 2 au 998	
		Du 11 au 999	
	Allée du Mens	Du 2 au 998	
	Rue du Pont des Planches	Du 1 au 999	
	Rue du Clos Mon Desir	Du 1 au 999	
	Rue Leon Piat	Du 1 au 999	
	Allée Paulette Cornu	Du 1 au 999	
		Du 12 au 52	
	Rue du Canal	Du 51 au 51	
	Avenue de la Rize	Du 1 au 999	
	Rue des Coquelicots	Du 1 au 999	
<b>Bureau n° 2</b> Groupe Scolaire Saint-Exupéry 33 Rue Des Jardins	Rue du Roulet	Du 1 au 999	
	Petite Rue du Roulet	Du 1 au 5	
	Rue Tranquille	Du 1 au 999	
	Rue de Verdun	Du 1 au 999	
	Rue du Vert Buisson	Du 1 au 999	
	Rue Leo Lagrange	Du 1 au 999	
	Rue Saint Jean	Du 1 au 9	
	Rue des Bluets	Du 1 au 999	
	Impasse du Reve	Du 1 au 999	
	Rue du Marais	Du 1 au 999	
	Impasse du Marais	Du 1 au 999	
	Allée du Mens	Du 1 au 999	
	Rue Mimi Pinson	Du 1 au 999	
	Impasse des Moineaux	Du 1 au 999	
	Rue Abbe Firmin	Du 1 au 999	
	Rue des Acacias	Du 1 au 999	
	Rue du Canal	Du 1 au 13	
	Rue de la Prairie	Du 1 au 999	
	Rue des Bons Amis	Du 1 au 999	
	Rue de la Digue	Du 1 au 999	
	Rue Douaumont	Du 1 au 999	
	Rue Eugene Pottier	Du 1 au 999	
	Rue Louis Jarnet	Du 1 au 999	
	Rue des Pres	Du 1 au 999	
	Rue Louis Maynard	Du 1 au 999	
	Rue L. Et R. Desgrand	Du 1 au 999	
	<b>Bureau n° 3</b> Groupe Scolaire Lazare-Goujon 50 Rue Pierre-Voyant	Allée des Enfants	Du 1 au 999
		Rue Ernest Renan	Du 1 au 999
Rue Gustave Chamboeuf		Du 1 au 999	
Rue de la Serenite		Du 1 au 999	
Rue Paul Gojon		Du 2 au 998	
Rue du 8 Mai 1945		Du 181 au 999	
		Du 259 au 999	
Rue du 4 Aout 1789		Du 264 au 998	
		Du 1 au 999	
Rue Louis Galvani		Du 16 au 998	
Avenue Marcel Cerdan		Du 1 au 5 Bis	
		Du 2 au 22 Bis	
Rue Bourchanin		Du 1 au 999	
Impasse Marcel Cerdan		Du 1 au 999	
Rue Baudin	Du 1 au 999		
Rue Chambfort	Du 1 au 999		

<b>Bureau n° 4</b> Groupe Scolaire Lazare-Goujon 50 Rue Pierre-Voyant	Rue de la Cooperative	Du 2 au 998
	Impasse Louis Galvani	Du 1 au 999
	Rue Pierre Voyant	Du 43 au 999
		Du 46 au 58
	Rue Francois Mole	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 353 au 395
		Du 263 au 337
	Rue Francis de Pressense	Du 268 au 334
	Rue du 8 Mai 1945	Du 174 au 998
	Rue de Venise	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 5</b> Groupe Scolaire Lazare-Goujon 13 Rue De La Sérénité	Impasse Million	Du 1 au 999
		Du 239 au 257
	Rue du 4 Aout 1789	Du 254 au 262
	Impasse des Iris	Du 1 au 999
	Rue des Boucherets	Du 1 au 999
	Impasse du Boucheret	Du 1 au 999
	Rue Greuze	Du 47 au 999
	Rue Pierre Voyant	Du 60 au 998
	Cours Emile Zola	Du 303 au 351
	Rue Jean Zuber	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 6</b> Groupe Scolaire Jean-Moulin 3 Rue Alfred-Brinon	Passage du Tenor	Du 1 au 999
	Rue Paul Gojon	Du 1 au 999
	Rue Jules Siegfried	Du 1 au 999
		Du 92 au 170
	Rue du 8 Mai 1945	Du 107 au 173
	Place Paul Strauss	Du 1 au 999
		Du 20 au 30
	Rue Lancon	Du 25 au 35
	Rue Professeur Calmette	Du 1 au 999
	Rue Louis Galvani	Du 2 au 14
<b>Bureau n° 6</b> Groupe Scolaire Jean-Moulin 3 Rue Alfred-Brinon	Rue Louise Michel	Du 1 au 999
	Rue Deauville	Du 1 au 999
	Rue de Mulhouse	Du 1 au 999
	Rue Alexandre Ribot	Du 1 au 999
	Rue Georges Picot	Du 1 au 999
	Rue de la Jeunesse	Du 1 au 999
		Du 43 au 999
	Rue du Champ de L'Orme	Du 48 au 998
	Rue de la Cooperative	Du 1 au 999
	Rue de Turin	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 6</b> Groupe Scolaire Jean-Moulin 3 Rue Alfred-Brinon	Rue de Barcelone	Du 1 au 999
	Rue Greuze	Du 1 au 45
		Du 1 au 41
	Rue Pierre Voyant	Du 2 au 44
		Du 33 au 103
	Rue du 8 Mai 1945	Du 68 au 82
	Rue Emile Cheysson	Du 1 au 999
	Rue Rene Prolongee	Du 1 au 999
	Rue des Barottieres	Du 1 au 999
	Rue Alfred Brinon	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 6</b> Groupe Scolaire Jean-Moulin 3 Rue Alfred-Brinon	Impasse Bourru	Du 1 au 999
	Rue Marcel Sembat	Du 2 au 998
	Rue Michel Dupeuble	Du 3 au 999
	Impasse des Soeurs	Du 1 au 999
	Impasse Octavie	Du 1 au 999
	Rue du 8 Mai 1945	Du 28 au 66
Rue Octavie	Du 29 au 75	

<b>Bureau n° 7</b> Groupe Scolaire Jean-Moulin 3 Rue Alfred-Brinon		Du 30 au 62
	Rue Prof. Emile Bouvier	Du 1 au 999
	Rue Rene	Du 1 au 999
	Rue Armand	Du 2 au 998
	Rue Chateau Gaillard	Du 29 au 59
	Rue de la Boube	Du 2 au 998
	Place des Buers	Du 1 au 999
	Rue Daniel Liacer	Du 1 au 999
	Rue Marcel Sembat	Du 1 au 999
	Impasse Chanteur	Du 1 au 999
	Rue P-J Proudhon	Du 1 au 999
	Rue du 8 Mai 1945	Du 88 au 90
	<b>Bureau n° 8</b> Groupe Scolaire Château-Gaillard 9 Rue Pierre-Joseph-Proudhon	Rue Octavie
		Du 77 au 999
Impasse Richard		Du 1 au 999
Rue Louis Fort		Du 1 au 999
Rue des Bienvenus		Du 29 au 51
Rue Montgolfier		Du 1 au 17
		Du 2 au 22
Rue Chateau Gaillard		Du 61 au 105
		Du 70 au 94
Rue Alexis Perroncel		Du 145 au 999
Impasse Alexandre Dumas		Du 1 au 999
Rue Alexandre Dumas		Du 1 au 999
Rue Michel Dupeuble		Du 1 au 1
		Du 2 au 998
<b>Bureau n° 9</b> Groupe Scolaire Château-Gaillard Rue Pierre-Joseph-Proudhon		Rue Flachet
	Rue Francis de Pressense	Du 189 au 225
	Rue Henri Balay	Du 1 au 999
	Rue Joseph Gillet	Du 1 au 999
	Rue P-J Proudhon	Du 2 au 998
	Rue Lazare Drut	Du 1 au 999
	Rue Paret	Du 1 au 999
	Rue de la Prevoyance	Du 1 au 999
	Rue Louis Fort	Du 2 au 998
	Rue des Bienvenus	Du 53 au 69
		Du 19 au 999
		Du 24 au 998
	Rue Chateau Gaillard	Du 96 au 132
		Du 107 au 131
	Rue du Champ de L'Orme	Du 1 au 41
	Impasse Comby	Du 1 au 999
	Rue Pelisson	Du 1 au 999
Rue Greuze	Du 2 au 28	
<b>Bureau n° 10</b> Ccva 234 Cours Émile-Zola	Rue Flachet	Du 1 au 999
		Du 26 au 998
	Rue Francis de Pressense	Du 229 au 261
		Du 240 au 264
	Rue Lancon	Du 1 au 23
		Du 2 au 18
	Impasse du Progres	Du 1 au 999
	Rue Anatole France	Du 192 au 998
		Du 133 au 999
	Rue Chateau Gaillard	Du 134 au 998
	Impasse des Lilas	Du 1 au 999
	Rue du Champ de L'Orme	Du 2 au 46
	Rue Charles Perrault	Du 1 au 999

<b>Bureau n° 11</b> Ccva 234 Cours Émile-Zola	Rue Denis Papin	Du 1 au 999
	Rue Greuze	Du 30 au 998
	Cours Emile Zola	Du 257 au 301
	Rue de France	Du 1 au 999
	Rue Jules Kumer	Du 24 au 998
	Rue du 4 Aout 1789	Du 99 au 153
<b>Bureau n° 12</b> Ccva 234 Cours Émile-Zola	Rue Docteur Rollet	Du 35 au 999
	Cours Emile Zola	Du 212 au 248
	Rue du 1er Mars 1943	Du 2 au 78
		Du 59 au 71
	Rue Francis de Pressense	Du 180 au 228
	Rue Gerard Maire	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 13</b> Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail	Rue Pierre Loti	Du 1 au 999
	Rue Antoine Bernoux	Du 1 au 999
	Rue Anatole France	Du 140 au 190
		Du 151 au 999
	Avenue du Cdt Lherminier	Du 1 au 999
	Rue Roger Lenoir	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 14</b> Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail	Cours Emile Zola	Du 217 au 255
	Rue de Fontanieres	Du 63 au 999
		Du 68 au 998
	Rue Francis de Pressense	Du 149 au 185 C
	Rue des Bienvenus	Du 71 au 999
		Du 76 au 998
<b>Bureau n° 15</b> Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail	Impasse des Bienvenus	Du 1 au 999
	Rue Raspail	Du 24 au 998
	Rue Francis de Pressense	Du 119 au 147
		Du 134 au 146
	Rue Jean Bourgey	Du 1 au 999
	Rue Leon Chomel	Du 1 au 999
	Rue Edouard Vaillant	Du 74 au 998
		Du 75 au 999
	Rue Raspail	Du 2 au 22
	Cours Emile Zola	Du 171 au 187
	Allee Parc du Centre	Du 1 au 999
Rue Robert Desnos	Du 1 au 999	
Rue Geoffray	Du 1 au 999	
	Du 32 au 66	
Rue de Fontanieres	Du 49 au 61	
Rue Francis de Pressense	Du 105 au 117	
Impasse Chosson	Du 1 au 999	
Rue Mauvert	Du 1 au 999	
Rue Edouard Vaillant	Du 49 au 73	
	Du 50 au 72 B	
Impasse Fontanieres	Du 1 au 999	
Rue des Bienvenus	Du 60 au 74	
Rue Colonel Klobb	Du 1 au 31	
	Du 2 au 998	
Rue Alexis Perroncel	Du 71 au 133	
	Du 96 au 110	
Rue Billon	Du 1 au 999	
Rue de la Famille	Du 1 au 999	
Rue Raspail	Du 1 au 999	
Rue Charles Gounod	Du 1 au 999	
Rue du Foyer	Du 1 au 999	
Rue Benjamin Constant	Du 1 au 999	
Rue de la Filature	Du 1 au 43	

<b>Bureau n° 16</b> Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail	Rue Henri	Du 2 au 998	
	Rue Georges Courteline	Du 2 au 998	
	Avenue Roger Salengro	Du 62 au 134 Du 81 au 141	
	Rue Yvonne	Du 1 au 29 Du 2 au 24	
	Rue Edouard Vaillant	Du 1 au 47 Du 2 au 48	
	Rue des Antonins	Du 47 au 999 Du 48 au 998	
	Rue du Pérou	Du 1 au 999	
	Rue des Allies	Du 1 au 17 Du 2 au 20 B	
	Impasse Chatigny	Du 1 au 999	
	Rue Colin	Du 1 au 15	
	Rue Alexis Perroncel	Du 38 au 92	
	<b>Bureau n° 17</b> Groupe Scolaire Jean-Zay 16 Rue Raspail	Rue de la Filature	Du 2 au 998 Du 45 au 999
		Rue de Fontanieres	Du 1 au 47 Du 2 au 30
		Rue Georges Clemenceau	Du 1 au 999
Rue des Bienvenus		Du 1 au 27 Du 2 au 58	
Rue des Allies		Du 19 au 999 Du 22 au 998	
Rue Chateau Gaillard		Du 30 au 68	
Rue Colonel Klobb		Du 33 au 999	
Rue Alexis Perroncel		Du 114 au 998 Du 135 au 143	
<b>Bureau n° 18</b> Complexe Sportif Armand 20 Rue Armand		Rue de la Feysine	Du 1 au 999
		Impasse Henri	Du 1 au 999
	Avenue Roger Salengro	Du 190 au 998 Du 201 au 999	
	Rue du 8 Mai 1945	Du 1 au 31 Du 2 au 26	
	Avenue Monin	Du 1 au 999	
	Rue Octavie	Du 1 au 27	
	Impasse Molière	Du 1 au 999	
	Rue de la Cloche	Du 1 au 999	
	Avenue Albert Einstein	Du 45 au 999	
	Rue de la Boube	Du 1 au 999	
	Rue du Capitaine Ferber	Du 1 au 999	
	Rue Rouget de L'Isle	Du 1 au 999	
	Terrain de la Feysine	Du 1 au 999	
	Rue Françoise Giroud	Du 1 au 9999	
	Rue Michel Rocard	Du 1 au 9999	
	Rue Andre Isaac Dit Pierre Dac	Du 1 au 9999	
	Rue Helen Joanne Cox Dite Joe Cox	Du 1 au 9999	
	Rue Edmonde Charles-Roux	Du 1 au 9999	
	Rue Henri	Du 1 au 999	
		Impasse Guillet	Du 1 au 999
Avenue Roger Salengro		Du 136 au 188 Du 177 au 199	
Rue Jean-Pierre Bredy		Du 1 au 999	
Rue Octavie		Du 2 au 28	
Rue de Longchamp		Du 1 au 999	
Rue Emile Duniere		Du 1 au 999	

<b>Bureau n° 19</b> Complexe Sportif Armand 20 Rue Armand	Rue de la Sainte Famille	Du 1 au 999	
	Rue Armand	Du 1 au 999	
	Rue Basile	Du 1 au 999	
	Rue Marie-Antoinette	Du 1 au 999	
	Rue Chateau Gaillard	Du 1 au 27 Du 2 au 28	
	Avenue Albert Einstein	Du 25 au 43 Du 1 au 999	
	Rue du Luizet	Du 2 au 12	
	<b>Bureau n° 20</b> Complexe Sportif Armand 20 Rue Armand	Rue Georges Courteline	Du 45 au 999
		Avenue Roger Salengro	Du 143 au 175
		Rue Wilhelmine	Du 1 au 999
		Impasse des Tilleuls	Du 1 au 999
		Rue Prisca	Du 1 au 999
		Rue des Antonins	Du 1 au 45
		Place de Croix-Luizet	Du 1 au 999
		Rue de L'Espoir	Du 1 au 999
Passage des Antonins		Du 1 au 999	
Rue Chateaubriand		Du 1 au 999	
Avenue Albert Einstein		Du 11 au 23 Du 12 au 998	
Rue Jean-Baptiste Clement	Du 1 au 999		
Rue du Canada	Du 1 au 999		
Rue du Luizet	Du 14 au 998		
Allee du Rhone	Du 1 au 999		
Rue de l'Emetteur	Du 1 au 9999		
<b>Bureau n° 21</b> Complexe Sportif Armand 20 Rue Armand	Rue Georges Courteline	Du 1 au 43	
	Avenue Roger Salengro	Du 59 au 79	
	Rue Leon Fabre	Du 17 au 999 Du 22 au 998	
	Rue des Antonins	Du 2 au 46	
	Rue Marcel Dutartre	Du 1 au 999	
	Avenue Albert Einstein	Du 1 au 9	
	Rue de la Doua	Du 1 au 999	
	Rue Francis de Pressense	Du 33 au 53	
	Rue Gervais Bussiere	Du 13 au 999	
	Rue Colin	Du 40 au 998	
<b>Bureau n° 22</b> Groupe Scolaire Descartes 16 Rue Descartes	Rue Alexis Perroncel	Du 1 au 21	
	Rue Descartes	Du 24 au 998 Du 49 au 999	
	Rue Jean Ottavi	Du 2 au 998	
	Rue Maria Casares	Du 1 au 9999	
	Rue Isabelle Sadoyan	Du 1 au 9999	
	Allee Jeanne Moreau	Du 1 au 9999	
	Rue Gervais Bussiere	Du 7 au 11	
	Avenue Roger Salengro	Du 46 au 60	
	Rue Colin	Du 2 au 38 Du 17 au 39	
	Rue Alexis Perroncel	Du 2 au 36 Du 23 au 43	
<b>Bureau 023</b> Groupe Scolaire Descartes 16 Rue Descartes	Rue Paul Cambon	Du 1 au 999	
	Rue Descartes	Du 1 au 47 Du 2 au 22	
	Rue Jean Ottavi	Du 1 au 999	
	Avenue Galline	Du 18 au 998	
	Rue Francis de Pressense	Du 21 au 29 Ter	
	Rue Gervais Bussiere	Du 2 au 998	

<b>Bureau n° 24</b> Groupe Scolaire Descartes 16 Rue Descartes	Avenue Roger Salengro	Du 1 au 37
		Du 2 au 24
	Place Wilson	Du 1 au 17
	Rue Melzet	Du 1 au 999
	Avenue Condorcet	Du 25 au 999
		Du 44 au 998
	Rue de Milan	Du 1 au 999
	Rue Pierre Larousse	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 25</b> Groupe Scolaire Descartes 16 Rue Descartes	Rue Hector Berlioz	Du 1 au 13
		Du 2 au 18
	Avenue Galline	Du 53 au 999
	Rue Gervais Bussiere	Du 1 au 5
	Avenue Roger Salengro	Du 26 au 44
		Du 39 au 57
	Rue Schmidt	Du 1 au 999
	Rue Marteret	Du 1 au 999
	Rue Leon Fabre	Du 1 au 15
		Du 2 au 20
	Bld du 11 Novembre 1918	Du 31 au 999
		Du 80 au 998
	Rue Marguerite	Du 1 au 999
	Avenue Albert Einstein	Du 2 au 10
	Rue Spreafico	Du 1 au 999
	Rue Bonnet	Du 1 au 999
	Rue du Boulevard	Du 1 au 999
	Avenue Condorcet	Du 15 au 23
	Rue de Bruxelles	Du 2 au 998
		Du 17 au 999
Rue de la Doua	Du 2 au 998	
Av. Claude Bernard	Du 1 au 9999	
Avenue Gaston Berger	Du 1 au 9999	
<b>Bureau n° 26</b> Gymnase du Tonkin 30 Rue du Tonkin	Rue John Ford	Du 1 au 999
	Av. Roberto Rossellini	Du 1 au 7
		Du 2 au 998
	Bd de la Bataille de Stalingrad	Du 1 au 107
	Rue du Tonkin	Du 2 au 6
	Rue Louis Guerin	Du 1 au 31
		Du 2 au 28
	Boulevard Laurent Bonnevey	Du 1 au 999
	Rue Georges Melies	Du 1 au 999
	Bld du 11 Novembre 1918	Du 1 au 29
		Du 2 au 54
Allee Julien Duvivier	Du 1 au 999	
<b>Bureau n° 27</b> Gymnase du Tonkin 30 Rue du Tonkin	Avenue Galline	Du 1 au 51
	Av. Roberto Rossellini	Du 9 au 999
	Rue du Tonkin	Du 1 au 37
		Du 8 au 28
	Rue Phelypeaux	Du 1 au 999
	Allee Athena	Du 1 au 999
	Bld du 11 Novembre 1918	Du 56 au 78
	Rue du Boulevard	Du 2 au 998
	Avenue Condorcet	Du 1 au 13
		Du 2 au 30
	Rue de Bruxelles	Du 1 au 15
	Promenade du Lys Orange	Du 1 au 999
	Allee H-G Clouzot	Du 1 au 999
	Bd de la Bataille de Stalingrad	Du 109 au 119

Page 7

<b>Bureau n° 28</b> Gymnase du Tonkin 30 Rue du Tonkin	Rue du Tonkin	Du 30 au 998
	Rue Louis Guerin	Du 30 au 48
		Du 33 au 39
	Rue Georges Melies	Du 2 au 998
	Allee Marcel Achard	Du 1 au 999
	Rue Jacques Brel	Du 1 au 999
	Allee Buster Keaton	Du 1 au 999
	Rue Max Linder	Du 1 au 999
	Rue Charlie Chaplin	Du 1 au 999
	Av. Salvador Allende	Du 1 au 11
	Du 2 au 998	
<b>Bureau n° 29</b> Groupe Scolaire Lakanal 11 Rue Mozart	Promenade du Lys Orange	Du 2 au 998
	Avenue Galline	Du 2 au 16
	Rue Garande	Du 1 au 999
	Rue du Tonkin	Du 39 au 999
	Place Wilson	Du 18 au 999
	Rue Lakanal	Du 1 au 999
	Avenue Piaton	Du 1 au 999
	Rue Mozart	Du 1 au 999
	Avenue Condorcet	Du 32 au 42
	Av. Salvador Allende	Du 13 au 999
<b>Bureau n° 30</b> Groupe Scolaire Lakanal 11 Rue Mozart	Rue Francis de Pressense	Du 1 au 19
		Du 2 au 8
	Rue Henri Rolland	Du 1 au 11
	Rue Son Tay	Du 1 au 999
	Place Jean Choresl	Du 1 au 999
	Rue Jacques Brel	Du 2 au 998
	Rue Etienne Gagnaire	Du 1 au 999
	Rue Bat Yam	Du 1 au 999
	Rue Gabriel Peri	Du 43 au 999
		Du 46 au 998
<b>Bureau n° 31</b> Groupe Scolaire Tonkin 5 Promenade De La Nigritelle Noire	Cours Andre Philip	Du 32 au 998
		Du 33 au 999
	Rue Henri Rolland	Du 2 au 6
	Bd de la Bataille de Stalingrad	Du 121 au 999
	Rue Jean Novel	Du 1 au 999
	Rue Louis Guerin	Du 41 au 999
		Du 50 au 998
	Av. Antoine Dutrievoz	Du 1 au 5
		Du 2 au 16
	Promenade Nigritelle Noire	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 32</b> Groupe Scolaire Tonkin 5 Promenade De La Nigritelle Noire	Rue General Dayan	Du 1 au 999
	Cours Andre Philip	Du 1 au 31
		Du 2 au 22
	Rue Charlie Chaplin	Du 2 au 998
	Rue Louis Malle	Du 1 au 999
	Rue Francis de Pressense	Du 18 au 22
	Rue Henri Rolland	Du 8 au 998
		Du 13 au 999
	Rue D'Hanoi	Du 1 au 999
	Rue Jubin	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 33</b> Groupe Scolaire Tonkin 5 Promenade De La Nigritelle Noire	Av. Antoine Dutrievoz	Du 5 B au 999
		Du 18 au 998
	Rue Gabriel Peri	Du 1 au 41
		Du 2 au 44
	Rue des Charmettes	Du 1 au 21
		Du 2 au 12

Page 8

	Place Charles Hernu	Du 6 B au 7	
	Cours Andre Philip	Du 24 au 30	
	Cours Emile Zola	Du 1 au 59	
<b>Bureau n° 33</b> Groupe Scolaire Émile-Zola 117 Rue Dedieu	Rue Sylvestre	Du 1 au 999	
	Place des Passementiers	Du 1 au 999	
	Rue des Teinturiers	Du 1 au 999	
	Rue Jean Broquin	Du 1 au 999	
	Rue Jules Valles	Du 1 au 999	
	Petite Rue de la Viabert	Du 1 au 999	
	Rue D'Inkermann	Du 1 au 33 Du 2 au 34	
	Rue Dedieu	Du 1 au 47 Du 2 au 54	
	Rue des Charmettes	Du 14 au 58	
	Place Charles Hernu	Du 1 au 6	
	Rue Bellecombe	Du 1 au 999	
	Cours Emile Zola	Du 20 au 50	
	<b>Bureau n° 34</b> Groupe Scolaire Émile-Zola 117 Rue Dedieu	Rue Francis de Pressense	Du 24 au 66
		Rue Dedieu	Du 95 au 111
Cours de la Republique		Du 2 au 16	
Rue Eugene Manuel		Du 1 au 999	
Rue D'Alsace		Du 1 au 3	
Rue de la Bastille		Du 1 au 999	
		Du 15 au 999	
Rue Hector Berlioz		Du 20 au 998	
		Du 61 au 109 Du 90 au 110	
Cours Emile Zola			
<b>Bureau n° 35</b> Groupe Scolaire Émile-Zola 114 Cours Émile Zola		Rue Francis de Pressense	Du 71 au 85 Du 72 au 96
	Rue Hippolyte Kahn	Du 1 au 19 Du 2 au 30	
	Rue Viret	Du 1 au 999	
	Rue Yvonne	Du 26 au 998 Du 31 au 999	
	Rue Mauvert	Du 2 au 998	
	Rue Dedieu	Du 113 au 123	
	Rue Colin	Du 41 au 999	
	Rue Alexis Perroncel	Du 45 au 69	
	Cours de la Republique	Du 1 au 15	
	Rue Philippe Verzier	Du 1 au 999	
		Du 111 au 137 Du 112 au 128	
	Cours Emile Zola		
	Impasse Yvonne	Du 1 au 999	
	Passage de l'Etoile	Du 1 au 999	
	<b>Bureau n° 36</b> Groupe Scolaire Émile-Zola 120 Cours Émile Zola	Rue Francis de Pressense	Du 98 au 112
Rue Hippolyte Kahn		Du 21 au 59 Du 32 au 72	
Passage Rey		Du 1 au 999	
Rue Dedieu		Du 125 au 999 Du 128 au 142	
Rue Anatole France		Du 67 au 83	
Passage Dubois		Du 1 au 999	
Rue Songieu		Du 1 au 999	
		Du 130 au 140 Bis Du 141 au 151	
Cours Emile Zola			
Rue Jean-Claude Vivant		Du 1 au 23 Du 2 au 20	

<b>Bureau n° 37</b> École Nationale De Musique 42 rue A. France	Rue Magenta	Du 1 au 17 Du 2 au 14
	Rue Dedieu	Du 49 au 93 Du 70 au 80
	Rue des Charmettes	Du 23 au 39
	Rue Alexandre Boutin	Du 1 au 43
	Rue Delormage	Du 2 au 18 Du 1 au 999
		Du 2 au 46 Du 5 au 19
	Rue D'Alsace	
	Rue de la Bastille	Du 2 au 998
	Cours Emile Zola	Du 52 au 88
		Du 22 au 998 Du 25 au 999
	<b>Bureau n° 38</b> École Nationale De Musique 42 rue A. France	Petite Rue de la Viabert
Rue Louis Becker		Du 1 au 59
Rue Millon		Du 1 au 999
		Du 35 au 999 Du 36 au 998
Rue Dedieu		Du 56 au 68
Rue Anatole France		Du 1 au 23 Du 2 au 10
		Du 41 au 999 Du 60 au 998
Rue des Charmettes		
Rue Alexandre Boutin		Du 20 au 998 Du 45 au 999
Rue D'Alsace		Du 48 au 54
<b>Bureau n° 39</b> Groupe Scolaire Édouard-Herriot 104 Rue Hippolyte-Kahn		Rue Magenta
	Rue Mansard	Du 1 au 999
	Rue Louis Adam	Du 1 au 999
	Rue Dedieu	Du 82 au 126
	Rue Anatole France	Du 25 au 65
		Du 17 au 51 Du 18 au 40
	Cours de la Republique	
	Rue Songieu	Du 2 au 998
	Rue D'Alsace	Du 21 au 51
		Du 74 au 108 Du 61 au 111 Du 102 au 120
	<b>Bureau n° 40</b> Groupe Scolaire Édouard-Herriot 104 Rue Hippolyte-Kahn	Rue Hippolyte Kahn
Rue Louis Becker		
Rue Magenta		Du 52 au 74 Du 67 au 87
Rue Anatole France		Du 12 au 74
Cours de la Republique		Du 42 au 62 Du 53 au 81
Rue Damon		Du 1 au 999
		Du 53 au 73 Du 56 au 68 B
Rue D'Alsace		
Rue Louis Becker		Du 2 au 100
Rue de la Convention		Du 1 au 999 Du 2 au 14
<b>Bureau n° 41</b> Groupe Scolaire Édouard-Herriot 104 Rue Hippolyte-Kahn		Rue Magenta
	Rue de Lorraine	Du 1 au 999
	Cours de la Republique	Du 64 au 998
	Rue Docteur Dolard	Du 2 au 14
		Du 1 au 35
	Cours Tolstai	

	Cours Tolstoi	Du 2 au 30
	Rue du 14 Juillet 1789	Du 1 au 999
	Rue du 24 Fevrier 1848	Du 1 au 999
	Rue D'Alsace	Du 70 au 998
		Du 75 au 999
<b>Bureau n° 42</b> Centralisateur Palais du Travail 9 Place Lazare-Goujon	Rue Sully Prudhomme	Du 1 au 999
	Rue Paul Verlaine	Du 16 au 30
	Avenue Aristide Briand	Du 1 au 999
	Rue Louis Becker	Du 139 au 999
	Rue Racine	Du 25 au 61
	Rue Michel Servet	Du 20 au 998
		Du 23 au 999
	Rue Anatole France	Du 94 au 112
	Place Docteur Lazare Goujon	Du 1 au 999
	Avenue Henri Barbusse	Du 21 au 999
	Du 26 au 998	
Rue Malherbe	Du 1 au 999	
<b>Bureau n° 43</b> Maternelle Jacques-Prévert 32 Rue du 4 Août 1789	Rue Hippolyte Kahn	Du 61 au 95
	Rue Louis Becker	Du 113 au 137
	Rue Racine	Du 26 au 62
	Rue Anatole France	Du 76 au 92
<b>Bureau n° 44</b> Maternelle Jacques-Prévert 32 Rue du 4 Août 1789		Du 97 au 999
		Du 110 au 998
	Rue Louis Becker	Du 122 au 140
	Rue Racine	Du 64 au 998
	Rue du 4 Aout 1789	Du 1 au 37
		Du 2 au 42
	Cours de la Republique	Du 83 au 999
Cours Tolstoi	Du 37 au 69	
<b>Bureau n° 45</b> Groupe ScolaireAnatole-France 128 Rue Anatole-France	Rue Francis de Pressense	Du 116 au 124
	Rue Paul Verlaine	Du 2 au 14
	Rue Leon Chomel	Du 2 au 998
	Rue Racine	Du 1 au 23
		Du 2 au 24
	Rue Michel Servet	Du 1 au 21
		Du 2 au 18
	Rue Dedieu	Du 144 au 998
	Rue Anatole France	Du 85 au 107
		Du 1 au 19
	Avenue Henri Barbusse	Du 2 au 24
	Place Chanoine Boursier	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 152 au 172
	Du 153 au 169	
<b>Bureau n° 46</b> Groupe ScolaireAnatole France 128 Rue Anatole-France	Rue Paul Verlaine	Du 1 au 55
	Rue Anatole France	Du 109 au 121
		Du 114 au 132
	Rue Clement Michut	Du 1 au 17
		Du 2 au 998
	Rue Docteur Ollier	Du 2 au 28
	Cours Emile Zola	Du 174 au 186
Rue D'Armenie	Du 1 au 999	
<b>Bureau n° 47</b> Groupe ScolaireAnatole-France 128 Rue Anatole-France	Rue Francis de Pressense	Du 148 au 172
	Rue Julien Peyhorgue	Du 1 au 999
	Rue Branly	Du 1 au 999
	Rue Anatole France	Du 123 au 149
	Avenue du Cdt Lherminier	Du 2 au 998
	Cours Emile Zola	Du 189 au 205

<b>Bureau n° 48</b> Groupe ScolaireAnatole-France 128 Rue Anatole-France	Rue Paul Lafargue	Du 1 au 999
	Rue Raoul Durand	Du 1 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 87 au 97
	Rue Anatole France	Du 134 au 138
	Rue Louis Mille	Du 1 au 999
	Rue Docteur Ollier	Du 1 au 999
		Du 1 au 33
		Du 2 au 998
	Cours Emile Zola	Du 196 au 210 Ter
<b>Bureau n° 49</b> Groupe ScolaireAnatole-France 128 Rue Anatole France	Rue du 4 Aout 1789	Du 69 au 85
	Rue Clement Michut	Du 19 au 999
	Rue Docteur Ollier	Du 30 au 998
<b>Bureau n° 50</b> Gymnase Léon-Jouhaux 21/23 Rue Charles-Montaland	Rue Paul Verlaine	Du 32 au 998
		Du 55 B au 71
	Rue Louis Becker	Du 142 au 998
	Rue Charles Montaland	Du 2 au 12
	Rue Racine	Du 63 au 999
	Rue du Nord	Du 1 au 9
		Du 39 au 67
	Rue du 4 Aout 1789	Du 44 au 76
	Rue Baudelaire	Du 1 au 999
	Cours Tolstoi	Du 71 au 99
<b>Bureau n° 51</b> Gymnase Léon-Jouhaux 21/23 Rue Charles-Montaland	Rue Paul Verlaine	Du 73 au 999
		Du 1 au 999
	Rue Charles Montaland	Du 14 au 998
		Du 2 au 998
	Rue du Nord	Du 11 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 78 au 100
	Avenue Auguste Blanqui	Du 2 au 26
	Rue des Muriers	Du 1 au 999
		Du 2 au 24
	Rue du Docteur Papillon	Du 1 au 25
		Du 2 au 32
Cours Tolstoi	Du 101 au 111	
Cours Doct. Jean Damidot	Du 1 au 11	
<b>Bureau n° 52</b> Gymnase Léon-Jouhaux 21/23 Rue Charles-Montaland	Rue Persoz	Du 21 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 102 au 140
	Avenue Auguste Blanqui	Du 1 au 39
	Rue Camille Koechlin	Du 1 au 999
	Cours Doct. Jean Damidot	Du 23 au 999
	Rue du 1er Mars 1943	Du 80 au 96
	Petite Rue de la Rize	Du 1 au 999
		Du 1 au 19
	Du 2 au 22	
<b>Bureau n° 53</b> Le Rize 23 Rue Valentin-Hauy	Rue des Peupliers	Du 1 au 999
	Rue Antonin Perrin	Du 1 au 29
	Rue Bonneterre	Du 1 au 999
		Du 141 au 165
	Cours Tolstoi	Du 142 au 998
	Cours Doct. Jean Damidot	Du 42 au 998
	Place J. Grandclement	Du 1 au 55
	Rue du 1er Mars 1943	Du 108 au 998
	Rue Florian	Du 23 au 999
	Rue Valentin Hauy	Du 1 au 999
	Rue Jean Jaures	Du 31 au 999
	Du 13 au 999	

<b>Bureau n° 54</b> Le Rize 23 Rue Valentin-Hauy	Rue Louis Braille	Du 18 au 998
	Rue Antonin Perrin	Du 10 au 22
	Rue Lafontaine	Du 49 au 999 Du 56 au 998
	Avenue de Saint Exupery	Du 48 au 998 Du 49 au 999
<b>Bureau n° 55</b> Le Rize 23 Rue Valentin-Hauy	Rue Florian	Du 1 au 21
	Rue Louis Braille	Du 1 au 11 B Du 2 au 16
	Rue Antonin Perrin	Du 2 au 8
	Avenue Auguste Blanqui	Du 28 au 998 Du 41 au 999
	Rue des Muriers	Du 26 au 998
	Rue Bonneterre	Du 2 au 998 Du 27 au 999 Du 34 au 998
	Rue du Docteur Papillon	Du 113 au 139
	Cours Tolstoi	Du 116 au 140 B Du 2 au 40 Du 13 au 21
<b>Bureau n° 56</b> Groupe Scolaire Jean-Jaurès 33 Rue Lafontaine	Rue Edouard Aynard	Du 1 au 29 Du 2 au 20
	Rue Florian	Du 2 au 10
	Rue Frederic Passy	Du 1 au 999
	Rue Pascal	Du 1 au 13
	Rue Richelieu	Du 1 au 13 Du 2 au 30
	Cours Tolstoi	Du 64 au 114
<b>Bureau n° 57</b> Groupe Scolaire Jean-Jaurès 33 Rue Lafontaine	Rue Lafontaine	Du 2 au 30 Du 9 au 27 Du 2 au 14
	Rue Pascal	Du 2 au 14
	Rue de la Convention	Du 16 au 998
	Rue du 4 Septembre 1797	Du 1 au 999
	Avenue Marc Sangnier	Du 1 au 31 Du 4 au 40
	Rue Docteur Dolard	Du 1 au 999 Du 16 au 998
	Cours Tolstoi	Du 32 au 62
	Rue Clos Poncet	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 58</b> Groupe Scolaire Jean-Jaurès 33 Rue Lafontaine	Rue Lafontaine	Du 1 au 7
	Rue Edouard Aynard	Du 22 au 998 Du 31 au 999
	Rue Pascal	Du 15 au 999 Du 16 au 998
	Impasse Edouard Aynard	Du 1 au 999
	Rue Richelieu	Du 32 au 998
	Avenue Marc Sangnier	Du 33 au 999 Du 42 au 998
	Rue Francois Gillet	Du 1 au 999
	Rue Frederic Mistral	Du 2 au 998
	Place Marengo	Du 1 au 999
	Avenue de Saint Exupery	Du 1 au 19 Du 2 au 14
	Rue Florian	Du 12 au 998
	Rue Jean Jaures	Du 1 au 29
Impasse Lafontaine	Du 1 au 999	
Impasse Richelieu	Du 1 au 999	

<b>Bureau n° 59</b> Groupe Scolaire Jean-Jaurès 35 Rue Lafontaine	Rue Richelieu	Du 15 au 999
	Allée du Levant	Du 1 au 999
	Place des Maisons Neuves	Du 1 au 999
	Allée de l'Enfance	Du 1 au 999
	Rue Frederic Mistral	Du 1 au 999
	Allée du Couchant	Du 1 au 999
	Rue Lafontaine	Du 29 au 47 Du 32 au 54
	Avenue de Saint Exupery	Du 16 au 46 Du 21 au 47
	Rue Raymond Terracher	Du 1 au 999
	Rue Jean-Louis Maubant	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 60</b> Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Rue Galilee	Du 1 au 999
	Route de Genas	Du 1 au 65
	Rue Victor Hugo	Du 1 au 999
	Rue Paul Pechoux	Du 1 au 999
	Rue Jean Jaures	Du 2 au 38
	Rue Rhonat	Du 1 au 999
	Place des Maisons Neuves	Du 2 au 998
	Rue Meunier	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 61</b> Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Route de Genas	Du 67 au 91
	Rue Jean Jaures	Du 40 au 62
	Rue Arago	Du 1 au 35 Du 2 au 998
	Rue Professeur Galtier	Du 1 au 999
	Rue Eugene Fourniere	Du 2 au 998
	Route de Genas	Du 93 au 123
<b>Bureau n° 62</b> Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Rue de la Fraternite	Du 1 au 999
	Bld Honore de Balzac	Du 1 au 15
	Rue Jean Jaures	Du 64 au 998
	Rue Arago	Du 37 au 999
	Rue Antonin Perrin	Du 24 au 998 Du 31 au 999
	Rue des Deux Freres	Du 1 au 999
	Place J. Grandclement	Du 2 au 20
	Rue George Sand	Du 2 au 18
	Rue Eugene Fourniere	Du 51 au 999
	Route de Genas	Du 125 au 173
<b>Bureau n° 63</b> Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Avenue General Leclerc	Du 55 au 999 Du 56 au 998
	Rue de la Solidarite	Du 1 au 999
	Avenue Paul Kruger	Du 1 au 23 Du 2 au 20
	Impasse Amblard	Du 1 au 999
	Rue de L'Amitie	Du 1 au 999
	Rue Charny	Du 1 au 999
	Rue George Sand	Du 20 au 998
	Rue Eugene Fourniere	Du 1 au 49
	Avenue General Leclerc	Du 2 au 42
	Bld Honore de Balzac	Du 17 au 999
<b>Bureau n° 64</b> Gymnase Eugène-Fournière 8 Rue Eugène-Fournière	Rue Panissod	Du 2 au 998
	Rue de la Poste	Du 1 au 999
	Rue Andree Brevet	Du 1 au 999
	Rue Charrin	Du 1 au 17 Du 2 au 16
	Rue Aynes	Du 1 au 999
	Rue Francis Chirat	Du 1 au 999

<b>Bureau n° 65</b> Groupe Scolaire Louis-Pasteur 25 Rue du Docteur Frappaz	Place J. Grandclement	Du 22 au 998
	Rue Pierre-Louis Bernaix	Du 1 au 999
	Rue Leon Blum	Du 1 au 87
	Rue Docteur Frappaz	Du 1 au 61
		Du 2 au 998
	Bld Eugene Reguillon	Du 1 au 41
		Du 2 au 86
Place J. Grandclement	Du 57 au 999	
<b>Bureau n° 66</b> Groupe Scolaire Louis-Pasteur 25 Rue du Docteur Frappaz	Allee de la Cote	Du 1 au 999
	Rue Persoz	Du 24 au 998
	Rue du 4 Aout 1789	Du 142 au 170
	Rue de la Baisse	Du 2 au 26
	Cours Tolstoi	Du 167 au 999
	Rue du 1er Mars 1943	Du 73 au 999
		Du 98 au 106
<b>Bureau n° 67</b> Groupe Scolaire Jules-Ferry 7 Rue De La Baisse	Impasse des Glycines	Du 1 au 999
	Rue Jules Kumer	Du 1 au 999
		Du 2 au 22
	Rue de L'Union	Du 1 au 999
	Rue Victor Subit	Du 2 au 998
	Rue Pierre Cacard	Du 1 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 155 au 219
	Rue Louis Goux	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 260 au 312
	Rue du 1er Mars 1943	Du 1 au 57
<b>Bureau n° 68</b> Groupe Scolaire Jules-Ferry 7 Rue De La Baisse	Rue Faillebin	Du 1 au 999
	Impasse Pellet	Du 1 au 999
		Du 1 au 3
	Rue Charles Robin	Du 2 au 8
	Rue du Progres	Du 1 au 999
	Rue du 4 Aout 1789	Du 194 au 216
	Impasse Martin	Du 1 au 999
		Du 1 au 999
	Rue de la Baisse	Du 28 au 998
	Rue Docteur Frappaz	Du 63 au 999
	Rue Victor Basch	Du 2 au 14
	<b>Bureau n° 69</b> Groupe Scolaire Jules-Ferry 7 Rue De La Baisse	Rue F Et I . Joliot Curie
Rue Leon Blum		Du 89 au 109
Rue Charles Robin		Du 10 au 18
Rue Pierre Baratin		Du 42 au 998
Bld Eugene Reguillon		Du 43 au 999
		Du 88 au 998
Rue Victor Basch		Du 16 au 998
		Du 21 au 999
Impasse Bayet		Du 1 au 999
Rue Francois Jacob		Du 1 au 999
<b>Bureau n° 70</b> Groupe Scolaire Berthelot 6 Rue Berthelot	Avenue General Leclerc	Du 1 au 53
		Du 44 au 54
	Rue Panissod	Du 1 au 999
	Rue Leon Blum	Du 2 au 36
	Rue Poizat	Du 1 au 999
	Rue Charrin	Du 18 au 998
		Du 19 au 999
	Rue Burais	Du 1 au 999
	Rue Guillotte	Du 1 au 999
Rue Antoine Primat	Du 1 au 29	
	Du 2 au 28	

<b>Bureau n° 71</b> Groupe Scolaire Berthelot 6 Rue Berthelot	Route de Genas	Du 175 au 239
	Rue des Fleurs	Du 1 au 999
	Avenue Paul Kruger	Du 22 au 112
		Du 25 au 111
	Impasse Carotte	Du 1 au 999
	Rue Leon Blum	Du 38 au 110
	Rue Louis Ducroize	Du 1 au 999
	Rue Christian de Wett	Du 1 au 71
	Rue de la Pouponniere	Du 1 au 999
	Rue de la Ligne de L'Est	Du 1 au 1 Ter
	Rue Berthelot	Du 1 au 999
	Rue de Cyprian	Du 22 au 998
	Rue Antoine Primat	Du 30 au 998
		Du 31 au 999
Rue Emile Decorps	Du 2 au 998	
	Du 41 au 999	
<b>Bureau n° 72</b> Groupe Scolaire Jules-Guesde 49 Rue Jules-Guesde		Du 111 au 123
	Rue Leon Blum	Du 112 au 190
		Du 167 au 201
	Rue Max Barel	Du 1 au 999
	Impasse Brive	Du 0 au 999
	Rue de Cyprian	Du 1 au 25
		Du 2 au 20
	Rue de Delle	Du 1 au 999
	Rue Frederic Fays	Du 41 au 99
		Du 68 au 106
<b>Bureau n° 73</b> Groupe Scolaire Jules-Guesde 49 Rue Jules-Guesde	Rue Emile Decorps	Du 1 au 39
	Route de Genas	Du 241 au 257
	Rue Jean Voillot	Du 1 au 117
	Rue Jules Guesde	Du 1 au 999
	Rue de la Somme	Du 1 au 999
		Du 113 au 999
		Du 114 au 998
	Rue Jean-Baptiste Durand	Du 1 au 999
	Impasse Buyet	Du 1 au 999
	Impasse Poncet	Du 1 au 999
	Rue Pierre Bressat	Du 1 au 999
	Rue de la Ligne de L'Est	Du 2 au 998
	Rue Louis Bocquet	Du 1 au 999
	Rue de la Marne	Du 1 au 999
	Rue du Marechal Foch	Du 1 au 999
	Rue de L'Avenir	Du 1 au 999
	Rue des Lauriers	Du 1 au 999
	Rue de Cyprian	Du 27 au 999
		Du 101 au 999
		Du 108 au 998
<b>Bureau n° 74</b> Gymnase Albert-Camus 40 Rue Severine	Rue des Roses	Du 1 au 999
	Rue de l'Oranger	Du 1 au 999
	Rue du Port	Du 1 au 999
	Rue Combet	Du 1 au 999
	Rue Jean Voillot	Du 2 au 156
		Du 119 au 163
	Rue Severine	Du 2 au 10
	Allee Marcel Doret	Du 1 au 999
Rue Marcel Doret	Du 1 au 999	
Rue Nicolas Garnier	Du 1 au 37	
Avenue de Bel Air	Du 2 au 998	

	Rue du Bel Air	Du 1 au 999
	Allée des Cedres	Du 1 au 999
	Rue Debut	Du 1 au 999
	Rue Yvonne Chanu	Du 1 au 999
<b>Bureau n° 75</b> Gymnase Albert-Camus 40 Rue Séverine	Route de Genas	Du 259 au 999
	Rue Henri Legay	Du 72 au 998
		Du 158 au 998
	Rue Jean Voillot	Du 165 au 999
	Place de la Paix	Du 1 au 999
		Du 12 au 998
	Rue Severine	Du 23 au 999
		Du 190 au 998
	Rue de la Poudrette	Du 190 au 998
	Allée Louis Pergaud	Du 1 au 999
		Du 1 au 7
	Rue Louis Teillon	Du 2 au 998
		Du 1 au 999
	Rue du Luxembourg	Du 1 au 999
	Rue des Brosses	Du 1 au 999
	Impasse Baconnier	Du 1 au 999
	Rue Monge	Du 1 au 999
	Rue Nicolas Garnier	Du 2 au 60
	Rue Blasco Ibanez	Du 1 au 999
	Allée du Caporal Maupas	Du 1 au 999
	Du 1 au 5 B	
Rue du Caporal Morange	Du 2 au 2	
	Du 2 au 998	
Rue Yvonne Chanu	Du 2 au 998	
Rue Edison	Du 1 au 999	
<b>Bureau n° 76</b> Gymnase Albert-Camus 40 Rue Séverine		Du 31 au 999
	Rue Henri Legay	Du 32 au 70
	Rue Severine	Du 1 au 21
	Rue de la Poudrette	Du 112 au 188
	Rue Louis Teillon	Du 9 au 999
		Du 39 au 999
	Rue Nicolas Garnier	Du 62 au 998
		Du 2 au 998
	Rue Alfred de Musset	Du 2 au 998
		Du 4 au 998
	Rue du Caporal Morange	Du 7 au 999
	Rue Sabine Zlatin	Du 1 au 999
Rue Serge Ravanel	Du 1 au 999	
<b>Bureau n° 77</b> Gymnase De Cusset 382 Cours Émile-Zola	Rue Victor Subit	Du 1 au 999
	Petite Rue Pasteur	Du 1 au 999
	Rue Bergonier	Du 1 au 999
		Du 5 au 999
	Rue Charles Robin	Du 20 au 998
		Du 1 au 43
	Rue Pierre Baratin	Du 18 au 40
		Du 221 au 237
	Rue du 4 Aout 1789	Du 230 au 236
		Du 1 au 999
	Rue Chevreul	Du 1 au 999
	Impasse Chevreul	Du 1 au 999
	Impasse Bergonier	Du 1 au 999
	Rue Victor Basch	Du 1 au 19
	Cours Emile Zola	Du 314 au 352
	Rue de L'Egalite	Du 1 au 999
	Impasse Frederic Fays	Du 1 au 999
	Rue du Souvenir Français	Du 1 au 999
Rue Leon Blum	Du 125 au 165	
Rue de Pierrefrite	Du 1 au 67	

Page 17

<b>Bureau n° 78</b> Gymnase De Cusset 382 Cours Émile-Zola	Rue Pierre Baratin	Du 49 au 51
	Rue de la Liberté	Du 1 au 999
		Du 13 au 999
	Avenue Marcel Cerdan	Du 40 au 998
	Impasse Bourgchanin	Du 1 au 999
		Du 1 au 39
	Rue Frederic Fays	Du 2 au 66
		Du 354 au 412
	Cours Emile Zola	Du 405 au 409
		Du 1 au 29
<b>Bureau n° 79</b> Groupe Scolaire Simone-Veil 4 Rue Charlotte-Delbo	Rue Henri Legay	Du 2 au 30
		Du 1 au 5
	Rue de la Soie	Du 2 au 998
		Du 51 au 999
		Du 192 au 216
	Rue Leon Blum	Du 203 au 255
		Du 2 au 998
	Rue Francia	Du 15 au 999
		Du 16 au 110
	Rue de la Poudrette	Du 16 au 110
	Rue Jean Bertin	Du 1 au 999
	Rue Alfred de Musset	Du 1 au 999
	Petite Rue de la Poudrette	Du 1 au 999
	Avenue de Bel Air	Du 1 au 999
	Rue Decomberousse	Du 1 au 999
	Cours Emile Zola	Du 416 au 998
	Allée Assia Djebbar	Du 1 au 999
	Allée Gerda Taro	Du 1 au 999
	Rue Andre Buffiere	Du 1 au 999
	Rue Charlotte Delbo	Du 5 au 999
	Rue Olympe de Gouges	Du 1 au 999
	Rue de la Soie	Du 7 au 49
	Rue Victor Jara	Du 1 au 999
		Du 218 au 998
	Rue Leon Blum	Du 257 au 999
	Rue Francia	Du 1 au 13
		Du 2 au 998
	Rue de Pierrefrite	Du 69 au 999
	Du 2 au 14	
Rue de la Poudrette	Du 2 au 14	
Rue du Cimetiere	Du 1 au 999	
Avenue Ampere	Du 1 au 999	
Rue Bernard Lecache	Du 1 au 999	
Cours Emile Zola	Du 425 au 451	
Allée Serguei Paradjanov	Du 1 au 999	
	Du 1 au 3	
Rue Charlotte Delbo	Du 2 au 998	
Rue Willy Brandt	Du 11 au 11 Bis	

Page 18

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-28-001

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique,

et répartissant les électeurs pour la commune de

**SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR**, située dans la  
*Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique,  
et répartissant les électeurs pour la commune de SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR, située dans la*  
**circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et**  
*du Rhône (69-05)*  
dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

### **ARRETE n° 69-2020-**

**Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique,  
et répartissant les électeurs pour la commune de SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR, située  
dans la circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et dans la 5ème circonscription  
législative du Rhône (69-05)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral notamment l'article R.40 et L.16,

VU l'arrêté n° 69-2019-07-29-010 du 29 juillet 2019 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or,

CONSIDERANT la demande du maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or du 28 mai 2020 ,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'arrêté n° 69-2019-07-29-010 du 29 juillet 2019 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Article 2 :** Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or seront répartis en 6 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 1</b></p> <p style="text-align: center;">Maison Meunier 41 avenue de la République</p>	<p>Allée Chantevent – Allée de la Cerisaie – Allée des Cèdres – Allée des Pommiers – Allée du Petit Nice – Avenue du Général de Gaulle – Chemin de Crecy – Chemin des Esses – Chemin des Villas – Chemin du Moulin d’Arche – Chemin du Moulin Galatin – Chemin Ferrand – Impasse de Charrière – Impasse des Villas – Rue de Saint-Cyr.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 2</b></p> <p style="text-align: center;">Maison Meunier 41 avenue de la République</p>	<p>Chemin de l’Indiennerie – Chemin de la Basse Archinière – Chemin de la Ferlatière – Chemin de Plantefort – Chemin de Saint Cyr – Chemin des Barres – Chemin des Epinettes – Chemin des Lavandières – Chemin des Primevères – Chemin du Colin – Chemin du Grand Marin – Chemin du Monteillier – Chemin du Rubillon – Chemin du Vallon – Grimpillon du Monteillier – Impasse de la Haute Archinière – Impasse des Alouettes – Impasse des Rossignols – Route de Saint-Fortunat – Rue Eugène Montagnier – Rue Gabriel Rongier – Rue Paul Chevrel – Rue Pierre Esparcieux – Rue René Venturini – Rue du Mont d’Or.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 3</b></p> <p style="text-align: center;">Centre Laurent Bonnevey Salle de conférence 21 rue du Castellard</p>	<p>Avenue Pasteur – Chemin de Charrière – Chemin de la Chevrotière – Chemin des Combes – Chemin des Rivières – Chemin du Château – Chemin du Dime – Chemin du Figuier – Chemin du Postier – Impasse de la Chevrotière – Rue du Commandant Israël – Rue du Cimetière.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 4</b></p> <p style="text-align: center;">Centre Laurent Bonnevey Salle de conférence 21 rue du Castellard</p>	<p>Chemin Creux – Chemin de la Molière – Chemin des Roteaux – Chemin des Seignes (côté pair du n°0 à 34 et côté impair du n°1 à 25) – Chemin du Bois – Chemin du Grapillon – Chemin du Petit Bois – Chemin du Pinet à la Molière – Chemin du Vieux Bourg – Chemin Frédéric Roman – Chemin Vert – Place Abbé Boursier – Place Léonard Peyrat – Place Marc Morel – Route de Champagne – Rue de la Chèvre – Rue du Castellard – Rue du Dôme – Rue Eugène Collonge – Ruelle A. Ballet - Rue du Vallon d’Or – Impasse des Tulipiers</p>

<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 5</b></p> <p style="text-align: center;">Ecole de St Fortunat place Martel</p>	<p>Avenue Ampère – Avenue Gabriel Péri – Chemin de Fontaine Poivre – Chemin de Giverdy – Chemin de la Chapelle – Chemin de la Haute Jardinière – Chemin de la Jardinière – Chemin de la Thomassière – Chemin de Narcel – Chemin de Vide Pot – Chemin des Ardelets – Chemin des Brosses – Chemin des Carrières – Chemin des Eglantiers – Chemin des Essarts – Chemin des Gorges – Chemin des Pinsons – Chemin des Presles – Chemin du Belvédère – Chemin du Bosquet – Chemin du Buyat – Chemin du Chalet – Chemin du Chêne – Chemin du Colombier – Chemin du Lorient – Chemin du Mas – Chemin du Puits – Chemin du Sarto – Cote du Mas – Impasse de la Carrière – Impasse de la Chapelle – Place de la Chapelle – Place Pierre Martel – Rocade des Monts d’Or – Rue de la Carrière – Rue de la Roche – Rue Lazare Basso – Rue Victor Hugo – Ruelle Chapis – Sentier des Carriers – Sentier du Repos.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Bureau n° 6 – Centralisateur</b></p> <p style="text-align: center;">Hôtel de Ville 34 avenue de la République</p>	<p>Avenue de la République – Avenue Jean Jaurès – Chemin de Chantemerle – Chemin de Favril – Chemin de la Puisatière – Chemin de la Ronce – Chemin du Mérugin – Chemin de Volange – Chemin des Amandiers – Chemin des Seignes (côté pair du n°36 à 334 et côté impair du n°27 à 333) – Chemin du David – Chemin du Lavoisier – Impasse du David – Route de la Barollière – Route de Limonest – Ruelle Cailly – Rue de l’Archinière – Rue de la Résistance.</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or est le bureau de vote n° 6, situé à l’Hôtel de Ville, 34 avenue de la République.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l’égalité des chances et le maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Saint-Didier-au-Mont-d'Or et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 28 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

# 69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-26-011

instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique,

et répartissant les électeurs pour la commune de

*instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique,*  
**VERNAISON** située dans la circonscription

*et répartissant les électeurs pour la commune de VERNAISON située dans la circonscription*

*Lônes et Côteaux de la métropole de Lyon et dans la*

*(69-12)*  
**12ème circonscription législative du Rhône (69-12)**



## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

### ARRETE n° 69-2020-

#### **instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de VERNAISON située dans la circonscription Lônes et Côteaux de la métropole de Lyon et dans la 12ème circonscription législative du Rhône (69-12)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n° 69-2019-08-13-006 du 13 août 2019 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Vernaison,

CONSIDERANT la demande du maire de Vernaison du 24 août 2020,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

#### **ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° 69-2019-08-13-006 du 13 août 2019 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Article 2** : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Vernaison seront répartis en 4 bureaux de vote, ainsi qu'il suit :

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03  
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p><b>Bureau n° 1 – Centralisateur</b></p> <p>Mairie 24 place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945</p>	<p>Chemin de Halage, chemin de la tour de Millery, chemin des Iles, Grande Rue, Impasse Buissonnière, impasse de la Croix Verte, impasse des cèdres, impasse des Lilas, impasse des sources, impasse du Centre, impasse du Port Rave, impasse du Vallon, place Charles De Gaulle, place du Bourg, place du 11 novembre 1918, place Port Puys, route de Charly, route de Givors, rue de la Croix Verte, rue de la Gare, rue de la Hêtraie, rue de la Lombardière, rue de la Salle des Fêtes, rue des Alouettes, rue du Bac, rue du Cimetière, rue des mariniers, rue du Pont, rue du Port Rave, rue du Py, rue du Rhône, rue Marion, rue Neuve, rue Port Puys, ruelle du Pont, ruelle du Py, chemin de Cornevent.</p>
<p><b>Bureau n° 2</b></p> <p>Salle Léopold Sédar Senghor 3 Place Charles de Gaulle</p>	<p>Chemin de la Rossignole, chemin des Ferratières, chemin des Garennes, chemin des Roches, chemin du Bois Comtal, impasse des Fauvettes, impasse des Ferratières, impasse du Trésor, rue des Alpes, rue des Fauvettes, rue des Garennes, rue des Lavandes, rue des Mésanges, rue des Noisetiers, rue des Oiseaux, rue Chapillon, chemin de la Serve.</p>
<p><b>Bureau n° 3</b></p> <p>Salle des Associations 70 avenue de la salle des fêtes</p>	<p>chemin des Gaupières, chemin des Rivières, route des Condamines, rue de la Maçonnière, rue de la Croix du Meunier, rue de la Fée des Eaux, rue Bazan, rue du Port Perret, impasse du Port Perret, impasse Burdy, rue des Usines.</p>
<p><b>Bureau n° 4</b></p> <p>Restaurant scolaire Bâtiment les Arcades 127 rue des usines</p>	<p>chemin de la Pronde, chemin de Luzieux, chemin de Queue d'Âne, chemin des Sables, chemin du Pelet, chemin du Razat, chemin de Corcelles, route de Buye, route de Lyon, rue Clair Logis, rue des Cerisiers, rue du Peronnet, rue du Coteau, rue de la chapelle, impasse de la chapelle.</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Vernaison est le bureau de vote n° 1, situé à la mairie, 24 place du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Vernaison sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Vernaison et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

69\_Präf\_Präfecture du Rhône

69-2020-08-26-012

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de LAMURE SUR AZERGUES située

*Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de LAMURE SUR AZERGUES située dans le canton de Tarare*

et dans la 8<sup>ème</sup> circonscription législative du Rhône

(69-08)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

### ARRETE n° 69-2020-

#### **Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de LAMURE SUR AZERGUES située dans le canton de Tarare et dans la 8ème circonscription législative du Rhône (69-08)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté N° 4234 du 22 juin 2010 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Lamure sur Azergues,

CONSIDERANT la demande du maire de Lamure sur Azergues du 25 juin 2020,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

#### **ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté N° 4234 du 22 juin 2010 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Lamure sur Azergues seront affectés dans le bureau de vote unique de la commune, dont le siège est fixé à la mairie, 13 place de la mairie à Lamure sur Azergues.

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire de Lamure sur Azergues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Lamure sur Azergues et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-26-013

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique, et répartissant les électeurs

pour la commune de POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR

*Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs  
pour la commune de POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR située dans la circonscription Val de Saône*

*de Lyon et dans la 5ème circonscription législative du*

Rhône (69-05)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

### ARRETE n° 69-2020-

**Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de POLEYMIEUX-AU-MONT-D'OR située dans la circonscription Val de Saône de la métropole de Lyon et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté N°4215 du 18 juin 2010 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or,

CONSIDERANT la demande du maire de Poleymieux-au-Mont-d'Or du 2 juillet 2020,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : l'arrêté N°4215 du 18 juin 2010 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or seront affectés dans le bureau de vote unique de la commune, dont le siège est fixé à la salle des fêtes Claude PILLONEL – 66 route de la Rivière.

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Poleymieux-au-Mont-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Poleymieux-au-Mont-d'Or et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-27-002

instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE située  
*instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE située dans le canton de Thizy-les-bourgs  
et dans la 8ème circonscription législative du Rhône*  
dans le canton de Thizy-les-bourgs  
et dans la 8ème circonscription législative du Rhône  
(69-08)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

### ARRETE n° 69-2020-

**instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE située dans le canton de Thizy-les-bourgs et dans la 8ème circonscription législative du Rhône (69-08)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n°69-2020-08-25-014 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Saint-Jean-la-Bussière,

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle portant sur l'orthographe de la commune,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté n°69-2020-08-25-014 est abrogé.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Saint-Jean-la-Bussière seront affectés dans le bureau de vote unique de la commune, dont le siège est fixé à la salle communale – place Antonin Goujat - Saint-Jean-la-Bussière.

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône et le maire de Saint-Jean-la-Bussière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Saint-Jean-la-Bussière et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 27 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-28-002

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de THURINS située dans le canton de  
*Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs*  
*pour la commune de THURINS située dans le canton de Vaugneray*  
et dans la 10<sup>ème</sup> circonscription législative du Rhône  
(69-10)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Préfecture  
Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Lyon, le

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

### ARRETE n° 69-2020-

**Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de THURINS située dans le canton de Vaugneray et dans la 10ème circonscription législative du Rhône (69-10)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R 40 et L 16,

VU l'arrêté n°3787 du 8 juillet 2011 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Thurins,

CONSIDERANT la demande du maire de Thurins en date du 30 juin 2020,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : L'arrêté préfectoral n° 3787 du 8 juillet 2011 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 2 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Thurins seront répartis en 3 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit.

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p><b>Bureau de vote n° 1</b></p> <p><b><u>CENTRALISATEUR</u></b></p> <p>Mairie</p> <p>2 place Dugas</p>	<p>Chemin de la Plaine – Impasse des Coteaux du Village – Impasse des Sapins – Impasse François Couzon – Le Clos des Chênes Le Rampeau – Les Coteaux du Village 2 – Lotissement de la Perrière – Lotissement du Château – Pétagut – Place de la Grand Font – Place de Verdun – Place du 11 Novembre 1918 – Place Dugas – Rue Barthelemy delorme – Rue de la Poste – Rue des Coteaux du Village – Rue des Vergers – Rue du 19 Mars 1962 - Rue du 8 Mai 1945 – Rue du Michard – Rue Merle – Rue du Rampeau</p>
<p><b>Bureau de vote n° 2</b></p> <p>Ecole maternelle publique "Le cerf volant" Le Château</p>	<p>Avenue de la Table de Pierre- Chemin de la Folletiere – la Folletière – Lotissement de la Folletière – Route de la Folletiere – Chemin du Mathy – Bellevue – Chassagne – Chemin de Charbonnière – Chemin de Chassagne – Chemin de la Sivaude – Chemin de Petite Champagne – Chemin de Roulattes – Chemin des Arravons – Chemin des Granges – Chemin des Pierres Blanches – Chemin des Roulottes – Chemin du Bayard – Chemin du Jaricôt – Chemin du Julin – Chemin du Narbonnet – Chemin du Pinet – Hameau les Hauts de Chassagne – La Butte – la Mathivière – la Mure – la Picolette – la Rontalonnaire – la Ronze – la Triandine – le Bayard – Le Biternay – Le Bois – Le Champ – Le Grand Champ – Le Guillermin – Le Julin – Le Laval – Le Matillon – Le Peyne – Le Plat – Le Rat – Route D’yzeron – Le Verdun – Les Arravons – Les Bochets – Les Combelles – Les Garennes – Les Granges – Les Hauts de Chassagne – Les Hauts de la Palisse – Les Ormes – Les Pins – Les Trèves – Lotissement de la Butte – Lotissement des Hauts de la Palisse – Route de Quinsonnas – Route du Barrage - Servigny</p>
<p><b>Bureau de vote n° 3</b></p> <p>Ecole maternelle publique "Le cerf volant" Le Château</p>	<p>Chemin de La Tuillière – Chemin de L’herse – Chemin des Coteaux Du Soly – Chemin des Hauts Du Soly – Chemin des Voutes – Chemindu Géry- Chemin Du Moulin Lacroix – Chemin Du Soly – Chemin Du Violet – L’herse – La Burlière – La Côte – La Croix de Brignais – La Durantière – La Goyenche – La Grande Côte – La Grange – La Martinière D’en Haut – La Martinière Haute – La Terrasse – La Tuillière – La Valotte – La Valotte Sud – La Varizelle – Le Broyat – Le Combard – Le Grand Moulin – Le Marnas – Le Martin – Le Noyer Blanc – Le Piragoy – Le Plat Du Mont – Le Rochet – Le Soly – Le Villard – Le Violet – Chemin de La Martinière – Les Combes – Les Coteaux Du Soly – Les Échèdes – Les Envers – Les Grandes Terres – Les Voutes – Place de L’herse – Route de Rontalon – Route de La Vallée Du Garon – La Ratière – Route de Soucieu – Rue Le Grand Champ – ZA de La Tuillière</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Thurins est le bureau de vote n° 1 dont le siège est en la mairie – 2 place Dugas.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Thurins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Thurins et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Fait à Lyon, le 28 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

69\_Préf\_Préfecture du Rhône

69-2020-08-26-014

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre  
géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de VENISSIEUX située dans la

*Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs  
pour la commune de VENISSIEUX située dans la circonscription Portes du Sud de la métropole de Lyon et  
dans la 14<sup>ème</sup> circonscription législative du Rhône*

**circconscription Portes du Sud de la métropole de Lyon et  
dans la 14<sup>ème</sup> circonscription législative du Rhône (69-14)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Corinne BARBEZIEUX  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : corinne.barbezieux@rhone.gouv.fr

### **ARRETE n° 69-2020-**

**Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de VENISSIEUX située dans la circonscription Portes du Sud de la métropole de Lyon et dans la 14ème circonscription législative du Rhône (69-14)**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté n° 69-2018-08-22-011 du 22 août 2018 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Vénissieux,

VU la demande du maire de Vénissieux du 3 juillet 2020,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

### **ARRÊTE :**

Article 1er : L'arrêté n° 69-2018-08-22-011 du 22 août 2018 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Article 3 : Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les électrices et électeurs de la commune de Vénissieux seront répartis en 29 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

.../...

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p><b>Bureau n° 1 - Centralisateur</b> HOTEL DE VILLE 1</p> <p>Hôtel de Ville 5 avenue Marcel Houël</p>	<p>Avenue Marcel Houël, Avenue Marcel Paul (côté pair de 16 à la fin, côté impair de 15 à la fin), Avenue d'Oschatz, Impasse Bernoud, Impasse Morel, Impasse Sublet, Place de la Paix, Place Henri Barbusse, Rue Albert Jacquard, Rue Alfred Dreyfus, Rue du Château (côté pair), Rue de la Démocratie, Rue Gambetta, Rue Georges Salendre, Rue Jean Macé, Rue Jules Ferry (côté pair, côté impair de 47 à la fin), Rue Paul Bert (côté pair de 0 à 14).</p>
<p><b>Bureau n° 2</b> HOTEL DE VILLE 2</p> <p>Hôtel de Ville 5 avenue Marcel Houël</p>	<p>Rue Antoine Billon, Rue Gaston Monmousseau, Rue Président Edouard Herriot.</p>
<p><b>Bureau n° 3</b> PASTEUR</p> <p>Groupe scolaire Pasteur 6 route de Corbas</p>	<p>Allée du Clos Pasteur, Allée Dulcie September, Boulevard de Jodino, Boulevard Novy Jicin (côté pair), Chemin de Feyzin (côté pair de 0 à 46, côté impair de 1 à 27), Chemin du Laquay, Chemin des Razes, Route de Corbas (côté pair de 0 à 24, côté impair de 1 à 33), Rue Antonio Vivaldi, Rue Beethoven, Rue Bela Bartok, Rue Edgar Varèse, Rue George Gershwin, Rue Georges Roudil, Rue de la Glunière, Rue Jean-Baptiste Lully, Rue Jean-Sébastien Bach, Rue Parmentier (côté pair), Rue Pasteur, Rue Paul Dukas, Rue Président Salvador Allende (côté pair de 0 à 62).</p>
<p><b>Bureau n° 4</b> MONERY</p> <p>Groupe scolaire Pasteur 6 route de Corbas</p>	<p>Allée des Cigales, Allée de la Création, Allée du Domaine de la Perrière, Allée des Mésanges, Chemin du Charbonnier (côté pair de 84 à 96), Chemin de la Côte, Chemin de Feyzin (côté pair de 48 à la fin, côté impair de 29 à la fin), Chemin de la Garaine, Chemin du Mas de Collonge, Chemin de la Perrière, Impasse Johann Strauss, Impasse de la Petite Nève, Route de Corbas (côté pair de 26 à la fin, côté impair de 35 à la fin), Rue Antonin Dumas, Rue des Bleuets, Rue de l'Espéranto, Rue Eugène Hénaff, Rue Fernand Léger, Rue Fernand Pelloutier, Rue Frédéric Chopin, Rue Georges Bizet, Rue Jean Duclos, Rue Jean-Philippe Rameau, Rue Johann Strauss, Rue Paul Eluard, Rue Pierre Timbaud (côté pair).</p>
<p><b>Bureau n° 5</b> MAX BAREL</p> <p>Foyer Max Barel 1 rue Max Barel</p>	<p>Allée des Cerisiers, Boulevard Novy Jicin (côté impair), Chemin du Charbonnier (côté pair de 30 à 82), Chemin du Charréard, Impasse Julien Racamond, Passage du Monery, Rue Marius Vivier-Merle, Rue Max Barel, Rue du Montelier, Rue Pierre Timbaud (côté impair), Rue de Portiragnes, Rue Président Salvador Allende (côté pair de 64 à la fin, côté impair de 61 à la fin), Rue Saint Exupéry, Rue Yves Toudic.</p>

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center"><b>Bureau n° 6</b> <b>CHARREARD</b></p> <p>Groupe scolaire Charréard 10 rue Ethel et Julius Rosenberg</p>	<p>Avenue Jacques Duclos, Boulevard du Docteur Coblod, Chemin du Charbonnier (côté pair de 0 à 28), Passage Rabah Smara, Rue Diderot, Rue du Docteur Lamaze, Rue Ethel et Julius Rosenberg, Rue Félix Brun, Rue Jules Vallès, Rue Louis Muller, Rue Louis Pergaud, Rue Montaigne, Rue Parmentier (côté impair), Rue Pierre Corneille, Rue Président Salvador Allende (côté impair de 1 à 59), Rue Rabelais, Rue Rouget de Lisle, Rue Voltaire.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 7</b> <b>AMBROISE CROIZAT</b></p> <p>Salle Ambroise Croizat 47 boulevard Ambroise Croizat</p>	<p>Boulevard Ambroise Croizat, Impasse Paul Bert, Rue Jean-Baptiste Clément, Rue Jules Ferry (côté impair de 1 à 45), Rue Paul Bert (côté pair de 16 à la fin, côté impair de 19 à la fin).</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 8</b> <b>JULES GUESDE</b></p> <p>Groupe scolaire Jules Guesde 55 rue Joannès Vallet</p>	<p>Allée des Platanes, Boulevard Irène Joliot Curie (côté pair de 68 à la fin, côté impair de 89 à la fin), Rue André Lebon, Rue Bonnet Pernet, Rue de l'Industrie, Rue Joannès Vallet, Rue Marx Dormoy, Rue Molière, Rue Raimu, Rue de la Verrerie.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 9</b> <b>PARILLY</b></p> <p>Groupe scolaire Parilly 8 avenue Jules Guesde</p>	<p>Ancienne Route d'Heyrieux, Avenue Charles de Gaulle, Avenue Jules Guesde (côté pair de 66 à la fin, côté impair de 75 à la fin), Boulevard de Parilly, Montée du Lyonnais, Parc de Parilly, Rue Bonnet, Rue des Frères Emmanuel-Joseph et Louis Amadeo, Rue Devirieux, Rue du Clos Verger, Rue Francisco Ferrer (côté pair de 24 à la fin, côté impair de 27 à la fin), Rue Germaine, Rue Hô Chi Minh, Rue Joseph Muntz, Rue Marcel Pagnol, Rue du Parc, Rue des Sports.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 10</b> <b>JEANNE LABOURBE</b></p> <p>Salle Jeanne Labourbe 6 rue Jeanne Labourbe</p>	<p>Avenue Berliet, Avenue Jules Guesde (côté pair de 0 à 64, côté impair de 1 à 73), Boulevard Irène Joliot-Curie (côté pair de 48 à 66, côté impair de 47 à 87), Boulevard Marcel Sembat, Place Jeanne d'Arc, Place Jules Grand Clément, Rue de l'Eglise, Rue Frédéric Chatelus, Rue des Frères Lanfranchi, Rue Général Petit, Rue Georges Guiard, Rue Jeanne Labourbe, Rue Louis Jouvot, Rue du Thioley, Rue Jean-Baptiste Croibier, Rue Joseph Pernet-Ducher, Rue Simone Veil.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 11</b> <b>CLOS VERGER</b></p> <p>Centre de Loisirs du Clos Verger 40 rue du Clos Verger</p>	<p>Allée de la Pépinière, Boulevard Pinel, Chemin des Balmes, Rue Anatole France, Rue Eparvier, Rue Fernand Forest, Rue Francisco Ferrer (côté pair de 0 à 22, côté impair de 1 à 25), Rue Jean Berlioz, Rue Jean Lurçat, Rue Joseph Deschamps, Rue Pierre Stoppa.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 12</b> <b>JOLIOT CURIE</b></p> <p>Groupe scolaire Joliot Curie 5 rue Roger Salengro</p>	<p>Allée des Closes, Avenue Francis de Pressensé (côté pair de 76 à 128, côté impair de 69 à 165), Boulevard Irène Joliot-Curie (côté pair de 0 à 46, côté impair de 1 à 45), Impasse Meillon, Rue Clos Saunier, Rue Louis Blanc, Rue Louis de Saint Just, Rue Oradour sur Glane, Rue Paul Jaillet, Rue Paul Reverchon, Rue Roger Salengro.</p>

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center"><b>Bureau n°13</b> VIVIANI</p> <p>Groupe Scolaire Joliot Curie 5 rue Roger Salengro</p>	<p>Allée des Acacias, Avenue Viviani.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 14</b> KERGOMARD</p> <p>Groupe scolaire Pauline Kergomard 20 rue Pierre Brossolette</p>	<p>Rue Ludovic Bonin.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 15</b> MOULIN A VENT</p> <p>Groupe scolaire Moulin à Vent 20 rue Pierre Brossolette</p>	<p>Avenue Francis de Pressensé (côté pair de 12 à 58), Impasse Jean Mercy, Route de Vienne (côté impair de 231 à 307), Rue Chausson, Rue François Gros, Rue Louise Michel, Rue du Moulin à Vent (côté pair de 0 à 42), Rue Pierre Brossolette (côté pair de 0 à 32, côté impair de 1 à 25), Rue du Professeur Roux (côté pair de 0 à 52, côté impair de 1 à 55).</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 16</b> VAILLANT COUTURIER</p> <p>Foyer Vaillant Couturier 32 rue Pierre Brossolette</p>	<p>Avenue Francis de Pressensé (côté pair de 60 à 74), Impasse François Marie, Place Ennemond Romand, Route de Vienne (côté impair de 309 à 341), Rue Ernest Renan (côté pair de 52 à la fin, côté impair de 41 à la fin), Rue Jean Chevallier, Rue Paul Verlaine, Rue Pierre Brossolette (côté pair de 34 à la fin, côté impair de 27 à la fin), Rue du Professeur Roux (côté pair de 54 à 78, côté impair le 57), Rue Vaillant Couturier.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 17</b> ERNEST RENAN</p> <p>Groupe scolaire Ernest Renan 86 rue du Professeur Roux</p>	<p>Route de Vienne (côté impair de 343 à 349), Rue des Alpes, Rue Ernest Renan (côté pair de 0 à 50, côté impair de 1 à 39), Rue Georges Marrane, Rue de la Lozère, Rue des Pyrénées, Rue du Professeur Roux (côté pair de 80 à 96, côté impair de 59 à 73).</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 18</b> GEORGES LEVY</p> <p>Groupe scolaire Georges Lévy 64 avenue du Docteur Georges Lévy</p>	<p>Allée des Savoies, Avenue du Docteur Georges Lévy, Avenue Francis de Pressensé (côté pair de 130 à la fin, côté impair de 167 à la fin), Chemin du Génie, Chemin Tâche Velin, Route de Vienne (côté impair de 351 à 387), Rue Charles Baudelaire, Rue des Frères Louis et Emile Bertrand, Rue Gustave Flaubert, Rue Honoré de Balzac, Rue Jean Chabry, Rue du Professeur Roux (côté pair de 98 à la fin, côté impair de 75 à la fin), Rue du Sablon, Rue du Vercors.</p>

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p align="center"><b>Bureau n° 19</b> GABRIEL PERI 1</p> <p>Groupe scolaire Gabriel Péri 1 Rue Prosper Alfarc</p>	<p>Allée des Erables, Allée Picard, Avenue de la République, Impasse du Cluzel, Impasse des Rosiers, Rue de l'Arsenal, Rue du Cluzel (côté pair), Rue Danielle Casanova, Rue Eugène Pottier, Rue Francisque Aynard (côté pair), Rue Gabriel Péri (côté pair de 84 à 112, côté impair), Rue Georges Clémenceau, Rue Germaine Tillion, Rue Louis Aulagne, Rue Marius Martin, Rue Prosper Alfarc (côté impair), Rue Roger Planchon.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 20</b> CENTRE</p> <p>Groupe Scolaire Centre 43 bis, boulevard Laurent Gérin</p>	<p>Avenue Jean Jaurès (côté impair), Avenue Marcel Paul (côté pair de 0 à 14, côté impair de 1 à 13), Avenue Pierre Sépard, Boulevard Laurent Gérin, Impasse du Petit Clos, Place Léon Sublet, Rue de l' Ancienne Gare, Rue Banette et Planchon, Rue Carnot, Rue Catherine de Chaponay, Rue du Château (côté impair), Rue Emile Zola, Rue Eugène Maréchal, Rue Eugène Peloux, Rue Guy Fischer, Rue Jean Vilar, Rue Paul Bert (côté impair de 1 à 17), Rue Professeur Calmette, Rue Victor Hugo.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 21</b> GABRIEL PERI 2</p> <p>Groupe scolaire Gabriel Péri 1 Rue Prosper Alfarc</p>	<p>Avenue Jean Cagne (côté impair de 1 à 5), Avenue Maurice Thorez (côté pair de 26 à la fin, côté impair), Chemin du Grand Chassagnon (côté pair), Impasse Alfred de Musset, Passage de l'Avenir, Rue Alfred de Musset, Rue du 4 août 1789, Rue de la Commune de Paris, Rue Eugène Varlin, Rue de la Freydière, Rue Gabriel Péri (côté pair de 0 à 82), Rue Giuseppe Verdi, Rue Gustave Courbet, Rue Guy de Maupassant, Rue Lazare Hoche, Rue du 19 mars 1962, Rue des Minguettes, Rue Pablo Neruda, Rue Pierre Degeyter, Rue Prosper Alfarc (côté pair), Rue Robert Legodec.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 22</b> MAISON DU PEUPLE</p> <p>Maison du Peuple 8 boulevard Laurent Gérin</p>	<p>Avenue Jean Jaurès (côté pair), Chemin du Cluzel, Impasse Auguste Blanqui, Rue Albert Einstein, Rue Auguste Blanqui (côté pair de 30 à la fin, côté impair), Rue Auguste Isaac, Rue Colonel Fabien, Rue Colonel Manhès, Rue du Cluzel (côté impair), Rue Francisque Aynard (côté impair), Rue Gabriel Péri (côté pair de 114 à la fin), Rue Gaspard Picard, Rue Général Malleret Joinville, Rue Gustave Noblemaire, Rue Lise London, Rue Marat, Rue Paul Langevin, Rue Robespierre, Rue Romain Rolland, Rue Simone de Beauvoir, Rue Yves Farge.</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 23</b> LOUIS PERGAUD</p> <p>Groupe scolaire Louis Pergaud 1 rue Colette</p>	<p>Avenue Jean Cagne (côté impair de 7 à 15), Rue Aristide Bruant (côté pair de 0 à 2, côté impair le 1), Rue Auguste Blanqui (côté pair de 0 à 28), Rue Georges Lyvet (côté pair de 0 à 20, côté impair de 1 à 11), Rue Léo Lagrange (côté pair de 0 à 22, côté impair de 1 à 39).</p>

.../...

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
<p><b>Bureau n° 24</b> LEO LAGRANGE</p> <p>Groupe scolaire Léo Lagrange 49 bis, rue Léo Lagrange</p>	<p>Avenue Jean Cagne (côté impair de 17 à la fin), Rue Albert Camus, Rue Claude Debussy, Rue Gabriel Fauré, Rue Général Paris de la Bollardièrre, Rue Georges Lyvet (côté pair de 22 à la fin, côté impair de 13 à la fin), Rue Léo Lagrange (côté pair de 24 à la fin, côté impair de 41 à la fin), Rue Lounes Matoub, Rue Maurice Ravel, Rue Maxime Gorki, Rue Michel Germaneau, Square Abbé Pierre.</p>
<p><b>Bureau n° 25</b> ANATOLE FRANCE</p> <p>Groupe scolaire Anatole France 12 avenue de la Division Leclerc</p>	<p>Avenue de la Division Leclerc (côté pair de 0 à 16, côté impair de 1 à 13), Avenue Maurice Thorez (côté pair de 0 à 24), Boulevard Lénine (côté impair de 1 à 23), Passage Léon Feix, Rue du Cerisier, Rue Léon Tolstoï.</p>
<p><b>Bureau n° 26</b> SAINT EXUPERY</p> <p>Groupe scolaire Saint Exupéry 37 boulevard Lénine</p>	<p>Allée des Jardins, Allée des Jonquilles, Allée du Muguet, Allée des Pervenches, Avenue du 11 novembre 1918, Boulevard Lénine (côté pair), Boulevard Yves Farge (côté impair de 85 à 133), Impasse des Aubépines, Impasse des Eglantines, Impasse des Pâquerettes, Rue Aimé Césaire, Rue Auguste Renoir, Rue de la Corsière, Rue Edgar Degas, Rue Georges Braque, Rue Honoré Daumier, Rue des Marguerites, Rue des Myosotis.</p>
<p><b>Bureau n° 27</b> PAUL LANGEVIN</p> <p>Groupe scolaire Paul Langevin 24 avenue de la Division Leclerc</p>	<p>Avenue de la Division Leclerc (côté pair de 18 à la fin, côté impair de 15 à la fin), Avenue Jean Cagne (côté pair), Avenue du 8 mai 1945, Boulevard Lénine (côté impair de 25 à la fin), Rue Abbé Glasberg, Rue Aristide Bruant (côté pair de 4 à la fin et côté impair de 3 à la fin), Rue Gabriel Bourdarias, Rue Georges Charpak, Rue Jorge Semprun, Rue Louis Armstrong, Rue Pierre Dupont.</p>
<p><b>Bureau n° 28</b> JEAN MOULIN</p> <p>Groupe scolaire Jean Moulin 10 rue Vladimir Komarov</p>	<p>Avenue Jean Moulin, Rue des Martyrs de la Résistance (côté impair de 61 à la fin), Rue Vladimir Komarov (côté pair).</p>
<p><b>Bureau n° 29</b> HENRI WALLON</p> <p>Groupe scolaire Henri Wallon 39 rue Vladimir Komarov</p>	<p>Avenue Marcel Cachin, Rue des Martyrs de la Résistance (côté impair de 1 à 59), Rue Vladimir Komarov (côté impair).</p>

Article 3 : Le bureau centralisateur de la commune de Vénissieux est le bureau de vote n° 1, sis à l'Hôtel de Ville, 5 avenue Marcel Houël à Vénissieux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 5 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Vénissieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Vénissieux et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 26 août 2020

Pour le Préfet  
Le sous-préfet  
Secrétaire général adjoint  
Signé : Clément VIVÈS

69\_UDDIRECCTE\_Unité départementale de la Direction  
régionale des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation, du travail et de l'emploi du Rhône

69-2020-08-28-003

20200402 ARR 69 MADDALONE-VANDROZ

*Arrêté portant subdélégation de signature à l'unité départementale du Rhône*



## PRÉFET DU RHÔNE

DIRECCTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°DIRECCTE/SG/2020/23

---

#### Subdélégation de signature (Unité départementale du Rhône )

---

Le préfet,

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le code du travail ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS, en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant nomination de Monsieur Dominique VANDROZ, sur l'emploi de directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes, chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale du Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2020 portant nomination de Monsieur Patrick MADDALONE sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-03-30-004 du 30 mars 2020, portant délégation de signature de M. MAILHOS à M. MADDALONE ;

**Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne-Rhône-Alpes,**

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation de signature est donnée à M. VANDROZ à l'effet de signer au nom du préfet du Rhône, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans les domaines de compétences prévus dans l'arrêté préfectoral du 30 mars 2020 susvisé et dans les conditions prévues à cet arrêté.

En cas d'empêchement de M. VANDROZ, la subdélégation de signature prévue ci-dessus est donnée à :

- Mathilde ARNOULT ;
- Laurent BADIOU ;
- Fabienne COLLET ;
- Erwan COPPARD ;
- Gisèle FEMMELAT ;
- Frédérique FOUCHERE ;
- Annie HUMBERT.

**La signature des actes liés au traitement des recours gracieux est réservée au directeur de l'unité départementale.**

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Philippe RIOU**, responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE à l'effet de signer, au nom de la préfète, en application du décret n° 2001-387, tous actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous actes relatifs aux marques d'identification.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe RIOU, la subdélégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par :

- Romain BOUCHACOURT, chef de subdivision ;
- Armelle DUMONT, chef du département métrologie ;
- Philippe ENJOLRAS, chef de subdivision ;
- Frédéric MARTINEZ, chef de subdivision ;
- Sophie MEYER, cheffe de subdivision.

**Article 3** : Dans le cadre de la mutualisation de certaines missions impliquant la mise en place de pôles interdépartementaux de compétences, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme **Véronique CARRE**, responsable de l'unité départementale de l'Allier pour la signature des conventions relatives aux allocations temporaires dégressives ;
- M. **Régis GRIMAL**, responsable de l'unité départementale du Cantal pour les décisions relatives au remboursement des frais de déplacement des conseillers du salarié et au remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié.

Et en cas d'absence ou d'empêchement des responsables précités, la subdélégation est donnée à leurs adjoints dont les noms suivent :

- Unité départementale de Allier : Brigitte BOUQUET
- Unité départementale du Cantal : Frédéric FERREIRA et Johanne VIVANCOS

**Article 4** : Chaque subdélégué veille et s'assure de l'absence de toute interférence entre les intérêts privés qu'il détient et l'exercice de sa mission de nature à influencer ou paraître influencer le traitement indépendant, impartial et objectif des dossiers confiés et à porter atteinte à l'objectivité nécessaire au bon traitement des actes et décisions dont la signature lui a été déléguée.

Chaque subdélégué informe le directeur régional de toute situation susceptible d'être entachée d'un risque de conflit avec ses intérêts privés et s'abstient dans ces situations de mettre en œuvre le présent arrêté de subdélégation.

**Article 5** : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de département.

Fait à Lyon, le 02 avril 2020

Pour le préfet,

Le directeur régional des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,

Patrick MADDALONE

84\_ARS\_Agence Régionale de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

69-2020-08-28-005

ARS DOS 2020 08 28 17 0268

*Arrêté portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments pour la Grande pharmacie de la Part Dieu située dans le Centre Commercial - cours Oxygène - 10-12 bld Marius Vivier Merle - 69393 LYON*

ARS\_\_DOS\_2020\_08\_28\_17\_0268

**Portant autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments**

**Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique (CSP) et notamment les articles L. 5121-5, L. 5125-33 à 36, L. 5125-39 et R. 5125-70 à 74 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières, mentionnées à l'article L. 5121-5 du CSP ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2016, modifié par les décisions n° 407289 du 26 mars 2018 et n° 407292 du 4 avril 2018 du Conseil d'Etat statuant au contentieux, relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L. 5125-39 du CSP ;

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE ;

Vu la licence N° 69#001255 du 6 septembre 2004 autorisant la Grande Pharmacie de la Part Dieu, sise Centre Commercial de la Part Dieu – Cours Oxygène – 10-12 boulevard Marius Vivier Merle – 69393 LYON ;

**Considérant** la demande, enregistrée le 6 août 2020 par l'ARS, de Messieurs Christophe BELAVIC, Nicolas CASTELLI et Madame Windy DAOUK, titulaires de l'officine « Grande Pharmacie de la Part Dieu » située dans le Centre Commercial de la Part Dieu – Cours Oxygène – 10-12 boulevard Marius Vivier Merle – 69393 LYON, sollicitant une autorisation de création d'un site internet de commerce électronique de médicaments ;

**Considérant** que le dossier déposé par Madame Windy DAOUK et par Messieurs Christophe BELAVIC et Nicolas CASTELLI, a été déclaré complet en date du 6 août 2020, en application de l'article R5125.71 du code de la santé publique ;

**ARRETE**

**Article 1** : Messieurs Christophe BELAVIC, Nicolas CASTELLI, et Madame Windy DAOUK, titulaires de l'officine dénommée « Grande Pharmacie de la Part Dieu » Sise dans le Centre Commercial de la Part Dieu – Cours Oxygène – 10-12 boulevard Marius Vivier Merle – 69393 LYON, disposant de la licence n° 69#001255, sont autorisés à créer le site internet de commerce électronique des médicaments non soumis à prescription obligatoire infra :

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 | [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 (décret 2018-687 du 1<sup>er</sup> août 2018), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'ARS ([ars-ara-dpd@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-dpd@ars.sante.fr)).

Site utilisé : <https://grande-pharmacie-part-dieu-lyon.apothical.fr>

**Article 2** : Le site internet, objet de la présente autorisation, doit être utilisé conformément au cadre juridique en vigueur. Tout manquement aux règles applicables au commerce électronique et aux bonnes pratiques de dispensation pourra entraîner des sanctions administratives.

**Article 3** : Dans les quinze jours suivant la date d'autorisation, les titulaires d'officine informent le conseil de l'ordre régional des pharmaciens de la création de son site internet de commerce électronique de médicaments et lui transmettent, à cet effet, une copie de la demande adressée à l'ARS et une copie de la présente autorisation.

**Article 4** : En cas de modification substantielle des éléments de l'autorisation mentionnés à l'article R. 5125-71 du CSP, le pharmacien titulaire de l'officine en informe, sans délai, par tout moyen permettant d'en accuser réception, le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

**Article 5** : En cas de suspension ou de cessation d'exploitation du site internet, le pharmacien titulaire de l'officine informe, sans délai, le directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

**Article 6** : La cessation d'activité de l'officine exploitée sous la licence n° 69#001255 du 6 septembre 2004 entraînera la fermeture du site internet autorisé par le présent arrêté.

**Article 7** : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux, auprès de Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté

Ces recours administratifs (gracieux et hiérarchique) ne constituent pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Ils ne suspendent pas l'application du présent arrêté.

**Article 8** : Le Directeur de l'Offre de Soins et le Délégué départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux demandeurs et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône.

Lyon, le 28 août 2020

Pour le Directeur général et par délégation,  
La responsable du pôle Pharmacie Biologie

Catherine PERROT